

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2012

DOSSIER : R-3809-2012 - PHASE 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
M. JEAN-FRANÇOIS VIAU
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 24 AVRIL 2013

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me SIMON TURMEL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me VINCENT REGNAULT
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
Me PASCALE BOUCHER-MEUNIER
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE) et de
TransCanada Pipelines Limited (TCPL);

Me HÉLÈNE SICARD

procureure de Union des consommateurs (UC); Me

STEVE CADRIN

procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	8
PRÉLIMINAIRES	9
PREUVE DE GAZ MÉTRO MOT D'OUVERTURE DE Mme BROCHU (sujet 1)	17
SOPHIE BROCHU	
INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT	17
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ANDRÉ TURMEL	35
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	45
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	47
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD	54
INTERROGÉE PAR M. JEAN-FRANÇOIS VIAU	56
COÛT DE SERVICE, REVENU REQUIS ET MODE DE PARTAGE (sujet 2)	68
MARTINE BISAILLON	
KATIA MARQUIER	
NICOLE BESSETTE	
SYLVAIN AUDETTE	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	71
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	107
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	112

R-3809-2012
24 avril 2013

- 5 -

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :	139
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID	153
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	172
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :	200

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>	
<u>E-1 (GM)</u> :	Déposer l'analyse des deux options (de CFR versus lettres de crédit) relativement aux coûts de retraite (demandé par la FCEI)	127
E-2 (GM) :	Confirmer si les cadres à l'emploi avant la modification contribuait ou non au régime de retraite.	134
E-3 (GM) :	Fournir le pourcentage de cotisation de l'employeur et des employés pour chacun des régimes.	134
E-4 (GM) :	Préciser si Gaz Métro a considéré la possibilité de modifier son régime de retraite pour un régime à cotisations déterminées pour les nouveaux employés.	135
E-5 (GM) :	Spécifier quelles sont les mesures identifiées dans la réponse à la question 4.1 de la Régie de la DDR numéro 7.	136
E-6 (GM) :	Fournir le tableau, sans les activités ANR, qui apparaît à la page 13 de la présentation PowerPoint (demandé par OC)	157
E-7 (GM) :	Indiquer quelle proportion des sommes apparaissant à Gaz Métro-18, Document 10, page 4, mis à jour le quatorze (14) février deux mille treize (2013) ont été dépensées ou ont été facturées pour des gestes posés entre le quatorze (14) janvier et le quatorze (14) février deux mille treize (2013).	197

R-3809-2012
24 avril 2013

- 7 -

E-8 (GM) : Demander au département de l'équipe-
corporative s'ils ont un tableau de
bord qui liste les projets avec leur
performance attendue, leur performance
livrée et la date probable de
réalisation.

236

R-3809-2012
24 avril 2013

- 8 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

GM-12, Doc.25 : Présentation Power Point - Coût de
service, revenu requis et mode de
partage

75

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24e) jour
du mois d'avril :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
(24) avril deux mille treize (2013), dossier
R-3809-2012 - Phase 2. Demande d'approbation du plan
d'approvisionnement et de modification des
Conditions de service et Tarif de Société en
commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
octobre deux mille douze (2012).

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
Marc Turgeon, président de la formation, de même
que monsieur Jean-François Viau et madame Françoise
Gagnon.

Le procureur de la Régie est maître Simon Turmel. La
requérante est Société en commandite Gaz Métro,
représentée par maître Vincent Regnault et maître Hugo
Sigouin-Plasse.

Les intervenants sont :

Association des consommateurs industriels de gaz,
représentée par maître Guy Sarault;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,

représentée par maître André Turmel;

Groupe de recherche appliquée en macroécologie,

représenté par maître Geneviève Paquet;

Option consommateurs, représentée par maître Éric David;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler;

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, représenté par maître Annie Gariépy;

Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, représentées par maître Dominique Neuman;

TransCanada Energy Ltd et TransCanada Pipelines Limited, représentées par maître Pierre D. Grenier;

Union des consommateurs, représentée par maître Hélène Sicard;

Union des municipalités du Québec, représentée par maître Steve Cadrin.

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier? Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous

l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bon début de journée à tous les participants. Et comme nous sommes dans la... enfin, l'audience de ce matin qui débute porte sur la Phase 2 du dossier et comporte, puisque nous sommes dans une année sans mécanisme incitatif, notamment l'analyse du coût de service, une première depuis bien des années. Alors, je constate qu'il y a beaucoup de gens qui veulent assister à cette première, parce que la salle est pleine.

Il s'agit aussi du dernier droit pour terminer ce dossier aux nombreuses phases, périodes d'audience et décisions. La Régie tient à préciser à nouveau qu'elle a pris connaissance de la preuve déposée et vous demande, lors de vos présentations, d'insister sur ces particularités et vos recommandations. Pour cette audience, madame Monique Rouleau agit à titre de chargée de projet et maître Simon Turmel comme procureur. Les deux seront accompagnés durant les jours d'audience par de nombreux analystes, dont je listerai tous les noms à la fin de ce dossier.

Au niveau de la planification de

l'audience, la journée du vendredi trois (3) mai en cas de débordement est toujours prévue à l'horaire. Alors, prenez rien, on ne le sait pas. Moi, j'espère qu'on n'ira pas, mais il faut mieux avoir une journée qu'on puisse finaliser le tout si on en a besoin.

Nous vous demandons d'être prêt à devancer le calendrier, sauf pour la preuve d'OC pour la question de pouvoir profiter du service d'interprétation. L'horaire est selon les heures habituelles, de neuf heures (9 h) à autour de quinze heures (15 h) chaque jour. À moins d'une question préliminaire, la Régie est prête à procéder. Alors, Maître Regnault, c'est à vous.

Me VINCENT REGNAULT :

Monsieur le Président, Madame la Régisseuse Gagnon, Monsieur le Régisseur Viau, bon matin. Il me fait plaisir de me retrouver à nouveau devant vous après la Phase 1A, 1B1, 1B2, 2A, maintenant la Phase 2B. J'allais dire la fin d'un long marathon, mais je dirais en fait, aujourd'hui on commence le dernier vingt kilomètres du marathon, parce qu'on a huit journées, sept journées ou huit journées d'audience qui sont planifiées pour la Phase 2.

Très rapidement au niveau de la requête.

Vous devriez avoir la requête la plus à jour, qui est la quatrième requête réamendée qui est datée du dix-neuf (19) avril deux mille treize (2013), également la preuve qui a été déposée jusqu'au dix-neuf (19) avril, jusqu'à hier en fait, le vingt-trois (23) avril, constitue l'entièreté de la preuve de Gaz Métro. Je vous dirais sous réserve de ce qui va pouvoir être ajouté au cours des diverses présentations des panels de Gaz Métro où, notamment, nous prendrons le temps de répondre à un certain nombre d'éléments qui ont été soulevés par des intervenants.

Peut-être autre petite question d'intendance également au niveau de la preuve. Vous vous souviendrez peut-être que, dans ma correspondance du neuf (9) avril dernier au sujet du PGEÉ, j'indiquais à la Régie deux pièces qui ont été préparées par des experts, un monsieur Kayal et un monsieur Harvey. De mémoire, les pièces Gaz Métro-13, Document 3 pour monsieur Kayal et Document-5 pour monsieur Harvey. Et j'indiquais, j'informais la Régie, en fait je proposais à la Régie de ne pas faire entendre monsieur Harvey ou monsieur Kayal pour permettre une plus grande efficacité, un déroulement plus rapide des

audiences.

Je disais évidemment le tout sous réserve d'une demande de la Régie d'entendre ces témoins ou de la part des intervenants. Évidemment, ces messieurs-là sont disponibles si jamais on veut leur poser des questions. Mais s'il n'y a pas de questions qui leur sont destinées, je propose de déposer sans autre formalité, ou de produire en fait sans autre formalité les deux pièces en question au dossier de la Régie. Donc, je n'ai pas eu de nouvelles de la Régie à ce sujet-là. Je n'ai pas eu de nouvelles non plus de la part des intervenants. On n'est pas obligé nécessairement de tous se prononcer immédiatement. Les gens peuvent prendre le temps d'y penser. Les pièces seront déposées formellement par l'intermédiaire de maître Sigouin-Plasse au moment où le panel sur le PGEÉ témoignera.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez quand même avoir besoin d'instruction avant pour pouvoir prévenir les gens. Alors, je demanderais possiblement à tous les intervenants de, si vous n'avez pas encore une idée juste de la question, de vous en faire une et possiblement de le préciser soit à madame Rouleau ou à maître

Turmel pour que ça nous parvienne, et on pourra faire le point. J'aimerais ça faire le point si possible cet après-midi là-dessus pour s'assurer que personne attend et que les gens, s'ils doivent venir, le sachent le plus rapidement possible.

9 h 13

Me VINCENT REGNAULT :

Parfait. Puis dernière chose. Vous en avez parlé, la journée libre du trois (3) mai prochain. Je vous vois sourire, je présume que vous me voyez venir. Vous savez à quel point on aime porter un soin, un grand soin aux argumentations qu'on vous donne au moment où nous argumentons, évidemment ce travail-là prend un certain temps. Alors, ce que je vous propose, sans que vous ayez à prendre de décision immédiatement sur le déroulement de l'audience, mais qu'on fasse peut-être le point un peu plus tard probablement en quelque part la semaine prochaine, à tout le moins éviter qu'on finisse la preuve et qu'on débute l'argumentation la même journée. Je sais que, à l'heure actuelle, on est supposé, on doit terminer la preuve le mercredi, normalement Gaz Métro doit débiter ses plaidoiries immédiatement après. D'entrée de jeu, j'aurais tendance à vous proposer que l'audience soit

interrompue le mercredi à la fin de la preuve, qu'on débute les plaidoiries jeudi matin, quitte à déborder sur le vendredi qui a été réservé.

Évidemment, en étant conscient qu'il y a peut-être des gens ou des intervenants qui ont des problèmes de disponibilité, puis on pourra trouver une solution pour accommoder tous et chacun pour qu'ils soient entendus au moment où ils sont disponibles. Ça complète donc les quelques remarques préliminaires que j'avais à faire ce matin avant d'entendre madame Brochu.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, sur votre dernier point, on va aussi, je pense, au début de la semaine prochaine, ça va peut-être être un bon temps, je demanderais aux procureurs qui ont des problèmes, en tout cas que leur horaire est, disons, chargé, de nous en faire part le plus rapidement possible. Je sais qu'il y en a qui l'ont déjà fait. Mais de refaire ces notes-là, soit auprès encore de madame Rouleau ou auprès de maître Dubois qui nous transmettra les choses et on pourra essayer de, à la fois d'être le plus souple possible dans les limites où on pourra le faire.

Alors, là-dessus, nous avons donc fini nos

préliminaires entre vous et moi, qui sont toujours agréables d'ailleurs. Donc, on est prêts maintenant, si vous voulez bien, ce sera noté, alors si vous voulez bien, maintenant on est prêt à entendre madame Brochu.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci, Monsieur le Président.

PREUVE DE GAZ MÉTRO

MOT D'OUVERTURE DE Mme BROCHU (sujet 1)

L'an deux mille treize (2013), ce vingt-quatrième (24e) jour du mois d'avril, A COMPARU :

SOPHIE BROCHU, économiste Gaz Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

LAQUELLE, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT :

Q. [1] Bon matin, Madame Brochu.

R. Bon matin.

Q. [2] Peut-être une question d'intendance très rapide avant de vous laisser aller avec votre mot

d'ouverture. Votre curriculum vitae a été communiqué à la Régie de l'énergie comme pièce Gaz Métro-6, Document 4. Il est à la page 7. Vous en avez pris connaissance?

R. J'en ai pris connaissance.

Q. [3] Est-ce que vous avez des corrections à y apporter?

R. Non.

Q. [4] Sans plus tarder, je vais produire le document en question au dossier de la Régie. Et je vais vous laisser aller avec votre mot d'ouverture.

R. Merci. Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Régisseurs, bonjour à vous, et bonjour aux intervenants et à leurs représentants. Je vous remercie tous de l'attention que vous portez à la cause tarifaire de Gaz Métro. Monsieur le Président, mes collègues et moi sommes très heureux d'être ici aujourd'hui. Vous le disiez tout à l'heure, pour les raisons que vous connaissez, pendant douze ans, Gaz Métro a opéré à l'intérieur d'un cadre réglementaire qu'on dit de mécanisme incitatif.

Ce qui fait qu'au cours des douze dernières années, il n'y a pas eu d'examen sur le coût de service de Gaz Métro. Cette année, la Régie a

choisi de prendre une pause et de faire en sorte que la cause tarifaire deux mille treize (2013) s'effectue à l'intérieur du cadre d'un coût de service pur. Nous, on voit là une très belle opportunité. L'opportunité de pouvoir partager avec tout le monde ce que la réalité opérationnelle de Gaz Métro est devenue au fil des ans, mais aussi ce qu'elle est appelée à devenir au fil du temps.

Et ensemble, on va avoir l'occasion de voir comment se transpose cette réalité-là opérationnelle sur nos coûts, que ce soit nos coûts en investissement ou nos coûts d'exploitation. Gaz Métro vous a donc soumis un dossier détaillé. On vous a fourni beaucoup d'informations et on a répondu en fait à sept cents (700) questions. On l'a fait avec toute la transparence qu'on a pu et on l'a fait avec, je dirais, très consciencieusement.

On espère que les informations qu'on vous a soumises vont vous permettre collectivement de vous faire une tête sur le coût de service de Gaz Métro et de vous satisfaire du bien-fondé de nos besoins. J'ai discuté avec notre vice-président Finances tout récemment, Pierre Despars, qui m'a confirmé que, à quelques dollars près, les revenus et les

dépenses d'opération de Gaz Métro, pour les six premiers mois de l'exercice en cours, sont en ligne avec les prévisions budgétaires que nous vous avons présentées en décembre dernier.

Le dossier tarifaire de deux mille treize (2013) présente une augmentation moyenne des tarifs de distribution de six virgule zéro un pour cent (6,01 %) par rapport à l'année dernière. Si on tient compte des services de transport de l'équilibrage et des inventaires, la hausse moyenne présentée est de trois point trente-six pour cent (3,36 %). Et si on ajoute la fourniture et la compression, la hausse moyenne année sur année, qui est observée par nos clients, est de un virgule sept pour cent (1,7 %).

Il est par ailleurs intéressant de noter que, depuis deux mille (2000), deux mille un (2001), la hausse moyenne des tarifs de distribution pour un client résidentiel type s'est située à environ un point six pour cent (1,6 %). J'exclus ici l'introduction du Fonds vert durant cette période-là.

Si on inclut toutes les autres composantes de la facture, le même client résidentiel au cours de cette période-là a vu une baisse moyenne de son

tarif de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %). Bien évidemment l'évolution du coût pour ce client n'était pas le seul fait de la gestion de Gaz Métro. Bien des facteurs ont influencé l'évolution tarifaire. Mais il ne fait aucun doute que la gestion rigoureuse de nos dépenses a contribué à ce résultat.

Au cours des prochaines heures, comme vous le savez, plusieurs de mes collègues vont se succéder sur les bancs. Et je vous invite vraiment à poser toutes les questions que vous pouvez avoir encore pour éclairer votre compréhension. Et je suis certaine qu'ils vont faire tout ce qu'ils peuvent pour répondre à vos interrogations.

9 h 19

Pour ma part, j'aimerais prendre un peu de ce temps pour partager avec vous notre vision. Notre vision quant à l'environnement dans lequel Gaz Métro est appelée à évoluer au cours des prochaines années. Un environnement qui comporte son lot d'opportunités mais aussi des défis. Des défis qui sont bien réels, pour plusieurs, différents de ceux auxquels on a été habitués, et qui vous requérir plus que jamais que Gaz Métro, la Régie et les intervenants travaillent de concert.

Regardons, tout d'abord, ce qui se passe en amont de chez nous, à l'extérieur du Québec. Et on va commencer par les bonnes nouvelles. Comme vous le savez, au cours des cinq dernières années, il s'est trouvé tellement de gaz en Amérique que les réserves sont aujourd'hui au-delà de cent (100) ans. L'excédent de l'offre par rapport à la demande est tel que le prix du gaz naturel a chuté considérablement, pour à peu près de moitié.

Et, malgré que tout le monde anticipe que la demande va s'accroître, que ce soit pour servir les besoins domestiques du continent ou même pour desservir d'éventuels marchés à l'exportation, la grande majorité des analystes s'attendent à ce que le prix du gaz naturel soit contenu à l'intérieur de sept dollars (7 \$) du MMBTu pour encore plusieurs, plusieurs années.

Cette fabuleuse opportunité est, par ailleurs, assortie de grands défis et, pour certains, de véritables périls. En effet, il y a des milliards de dollars d'actifs qui sont aujourd'hui investis dans des systèmes de transport de gaz naturel qui sont remis en question. Parce que des régions consommatrices sont devenues des régions productrices, tout à coup le flot de

certain gazoducs sera ou est déjà inversé. Et certaines infrastructures, qui affichent des excédents de capacité, pourraient même être converties pour transporter des produits pétroliers.

Les implications commerciales de ces très grands chamboulements sont beaucoup plus complexes qu'on pourrait ne le penser à priori. Et les questionnements qui se présenteront devant les organismes de réglementation le seront tout autant.

À notre avis, l'épisode que nous venons de vivre, l'épisode des dernières audiences devant l'ONE, qui s'est penché sur la requête de TCPL, n'est qu'une avant-première. Une avant-première de plusieurs débats qui auront cours et qui auront, au final, trois questions très cruciales. Qui aura accès à quelle capacité et à quel coût?

Quoiqu'on aimerait avoir des réponses claires et rapides, à des questions qui sont, somme toute, fondamentales, il faut admettre que la visibilité est réduite. Cela dit, l'inaction n'est pas une option. Il va falloir qu'on bouge sans avoir tout le temps toutes les réponses à toutes les questions. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il est loin d'être exclu que la

fiabilité des approvisionnements et le fait même de pouvoir accéder à des capacités fermes de transport puisse prendre le pas sur les considérations de coûts.

Devant cet état de fait, je peux vous assurer que Gaz Métro va déployer toute son énergie, tous ses efforts et son dynamisme à défendre les intérêts de sa clientèle. Nous l'avons fait encore tout récemment.

Avec l'appui de l'ACIG et des distributeurs de l'Ontario, comme vous le savez, nous avons réussi à convaincre l'ONE du bien-fondé de ne pas faire assumer la quasi-totalité du coût de TQM par les seuls clients du Québec. Nous avons réussi à maintenir ce qu'on appelle le principe du « rolled-in ». Et, ça, ça vaut à elle seule, cette mesure-là, plus de cinquante millions de dollars (50 M\$) par année.

Notre bataille collective ne sera pas une mince affaire. La prochaine ne sera pas une mince affaire, elle va consister, probablement, à nous assurer que les capacités de transport, qui sont requises pour donner effet à notre besoin de nous déplacer à Dawn, seront bel et bien construites. Et, comme vous le savez, ce n'est pas le seul fait

de Gaz Métro qui va faire que ça arrive, et plusieurs autres joueurs de l'industrie devront acquiescer à ces demandes. On va s'assurer de faire, évidemment, un suivi très serré de ce dossier et on se présentera sous peu avec le plan d'approvisionnement deux mille quatorze (2014) et on fera un état de la nation à ce moment-là avec vous.

Tournons-nous, si vous le voulez bien, maintenant au Québec pour regarder les nombreux développements qui ont cours. Pour les raisons que vous savez, depuis quelques années déjà, le gaz naturel est devenu la forme d'énergie la plus concurrentielle par rapport à toutes les formes d'énergie et sur tous les segments de marché. Moi, je ne pensais jamais voir ça et c'était impensable il y a encore quelques années. Comme vous le savez, l'avantage économique du gaz naturel se double d'un avantage environnemental important lorsqu'on le compare aux produits pétroliers, que ce soit du mazout ou du diesel.

Désireuses de réduire leur facture énergétique mais aussi d'amoindrir leur impact environnemental, leur empreinte environnementale, de nombreuses entreprises et des industries se

tournent vers le gaz naturel. Évidemment, tout ça est de bon augure. De bon augure pour Gaz Métro et pour notre clientèle.

Mais voilà que notre réseau de distribution fait face à des enjeux significatifs de saturation. Pour répondre aux besoins de notre clientèle actuelle mais aussi de notre clientèle future nous aurons à consentir des investissements importants, que ce soit en renforcement de réseau ou en extension de notre réseau, pour desservir plusieurs régions du Québec. Je pense, notamment, au Lac-St-Jean, à l'Abitibi et à Bécancour. Comme vous le savez, ce sont des régions qui sont très actives au plan du développement économique également.

Alors, au cours des prochains mois, nous aurons, ensemble, à trouver des équilibres. Les équilibres requis afin d'assurer non seulement la fiabilité de clients existants, ce qui est très important, mais aussi comment on va faire pour desservir les nouveaux clients, les nouvelles implantations industrielles, les nouvelles entreprises qui, elles aussi, aspirent à contribuer au développement économique du Québec.

9 h 25

Quelques mots sur le projet de desserte de la Côte-

Nord. Il n'y a aucun coût qui figure à la cause tarifaire deux mille treize (2013) pour la Côte-Nord mais j'aimerais quand même profiter de l'occasion pour vous faire part des derniers développements dans ce dossier qui est d'importance. On a émis un communiqué de presse le vingt et un (21) mars dernier expliquant que Gaz Métro doit reporter l'extension de quatre cent cinquante (450) kilomètres vers Sept-Iles. En fait, la fin de la phase de pré-faisabilité a coïncidé avec une conjoncture mondiale qui était particulièrement difficile. Particulièrement difficile pour les métaux, particulièrement vraie pour le fer et sa transformation. Tout ça a rendu difficile la conclusion d'entente à long terme avec plusieurs des clients qui étaient visés. En plus, il y a certaines entreprises sur place qui ont annoncé la suspension de leurs activités pour quelques temps.

Devant ces faits, les volumes minimaux auxquels on aspirait pour être en mesure d'initier la prochaine phase du projet n'étaient pas au rendez-vous alors on a reporté le projet. Gaz Métro n'envisage pas de l'abandonner, d'abord parce que le projet en lui-même est très important pour le

Québec, très important pour Gaz Métro et, considérant que c'est un territoire qui fait partie du territoire exclusif de Gaz Métro depuis quatre-vingt-dix-neuf (1999), année à laquelle le gouvernement du Québec a étendu la portée du territoire exclusif de Gaz Métro à la région de la Côte-Nord, on a travaillé à divers scénarios pour desservir cette région. Au courant de la dernière année, évidemment, on a travaillé avec encore plus d'emphase. Malheureusement, la conjoncture mondiale fait en sorte que le projet ne se réalisera pas dans l'immédiat mais on est convaincu que tout ce qu'on a fait à date, les travaux exécutés au cours de la dernière année seront éventuellement utiles lorsque la conjoncture économique, notamment au niveau des métaux, ira en s'améliorant. Dans ce sens, l'argent qui a été dépensé a davantage été investi pour le future.

Les principales conditions de reprise des activités seraient des contextes des marchés des métaux qui s'améliorent, ce qui nous permettrait d'avoir un minimum d'ententes à long terme et d'entrevoir un potentiel de croissance suffisant pour aller de l'avant.

Il est fort à parier également que la

contribution des divers paliers de gouvernement vont être nécessaires pour aller de l'avant avec un projet. Alors nous on va rester à l'affût, à l'affût de l'évolution du marché des métaux, à l'affût de l'évolution des besoins énergétiques de la région et on va être, on va s'assurer de vous informer rapidement de ce qui pourrait se présenter comme une embellie. Évidemment, on demeure en contact avec les gens de la Côte-Nord qui, eux non plus, n'ont pas baissé les bras et qui aspirent à pouvoir utiliser l'énergie gazière.

En fait, tout ce développement est un exemple très éloquent du dilemme des infrastructures que moi j'appelle l'oeuf et la poule. Les entreprises ne viennent pas s'installer sur la Côte-Nord parce que l'infrastructure de desserte n'est pas présente puis on ne met pas l'infrastructure de desserte parce qu'il n'y a pas d'entreprises consommatrices. Alors en temps opportun, quand les conditions seront propices, on sera appelé tous à briser ce cercle vicieux.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques tendances fortes qui exercent, dans la vie de tous les jours, des pressions sur les coûts en investissement et de nos coûts d'opération. Il y a

d'abord l'absolue nécessité d'assurer la sécurité du public et de nos infrastructures. Le réseau de Gaz Métro est un réseau qui est bien entretenu mais, comme tous les réseaux, et comme la soussignée, il prend de l'âge. Nous devons consentir des investissements qui seront importants en capitaux pour assurer une gestion optimale de nos actifs. Vous avez été saisis de notre programme quinquennal de gestion des actifs, vous êtes au fait de ses objectifs et des défis qu'il comporte.

Au-delà du maintien de nos infrastructures, il y a la croissance de nos activités, ce qui constitue une bonne nouvelle, et qui est en lien direct avec le développement de notre marché. Mais il y a aussi l'augmentation des activités de construction qui sont initiées par des tierces parties, par d'autre monde que Gaz Métro, notamment par le ministère des Transports du Québec et par plusieurs des grandes villes du Québec.

Ces dernières parties, comme vous le savez, ont entrepris il y a déjà quelques années de vastes programmes de mise à niveau de leurs propres infrastructures, des travaux qui vont se dérouler encore pendant de nombreuses années, des travaux à l'égard desquels nous n'avons rien à dire et pour

lesquels nous n'avons d'autre choix que de suivre la cadence. Cette réalité, hors de notre contrôle, pèsera sur nos investissements à terme et pèse déjà sur nos dépenses d'exploitation.

Dans ce contexte, on fait tout ce qu'on peut tout de même pour minimiser l'impact sur les tarifs de distribution. On a mis en place, notamment avec le MTQ et avec les différentes grandes villes du Québec, des programmes, des façons de faire pour tenter d'anticiper le plus possible le déroulement de ces travaux et l'ampleur des investissements qui vont être requis à travers le temps. À ces coûts qui sont hors de notre contrôle s'ajoutent de multiples nouvelles normes opérationnelles et environnementales, que ce soit en matière de santé aussi ou de sécurité. Ces normes sont certainement justifiées mais néanmoins elles accroissent les coûts.

Un exemple parmi une pléiade, nous devons maintenant travailler avec ce qu'on appelle un « bumper truck ». Un « bumper truck » c'est un camion de signalisation qui doit suivre systématiquement le camion qui héberge et qui accompagne nos équipes de travail. On avait un camion, ça prend deux camions. On avait un

chauffeur, ça prend deux chauffeurs. Alors c'est certainement justifié pour la sécurité des travailleurs, mais n'empêche, tout ça vient accroître la structure de nos coûts. Les exemples comme ça sont multiples.

(9 h 30)

Enfin, on ne saurait passer sous silence les défis reliés au fait de retenir et d'attirer les talents et la main-d'oeuvre qualifiée, car au-delà de la croissance de nos activités, on doit faire face, comme toutes les entreprises du Québec, à des vagues successives qui s'en viennent au cours des prochaines années pour les départs à la retraite. Et, comme vous le savez, la bataille est vive entre les entreprises pour attirer le talent.

On a beau se préparer, il n'y a rien, il n'y a rien qui peut vous préparer complètement à des départs de trente (30) ou quarante (40) années de service; quand nos vieilles mains quittent, elles laissent derrière elles des défis considérables pour les équipes qui les suivent, il faut donc les former.

Je vous donnerais un exemple, il y a quelques années, Gaz Métro a négocié la polyvalence avec ses cols bleus, qui fait en sorte que les gens

aujourd'hui sont capables de réaliser des travaux plus larges que des spécialités très précises. La polyvalence nous a permis d'enlever, de séparer, de découpler des équipes, de faire en sorte qu'un individu pouvait partir seul le matin plutôt que de partir à deux; mais aujourd'hui, il faut qu'il reparte à deux parce qu'il faut qu'il explique son métier à l'autre.

Alors, voilà un exemple qui met de la pression sur les coûts. Et je peux vous dire que la première fois qu'un homme ou une femme saute dans le trou pour aller pincer une conduite qui fuit, vous voulez qu'il ou qu'elle soit prête.

Je conclurai mon propos en vous faisant sourire et en vous parlant du caractère distinct de la société québécoise. Une société, comme vous le savez, qui s'est construite et qui s'est définie autour de l'énergie hydroélectrique. Sept millions (7 M) de Québécois interagissent à tous les jours avec l'électricité. Par ailleurs, une grande proportion de Québécois interagissent aussi quotidiennement avec les produits pétroliers, en mettant de l'essence dans leurs véhicules. Ce que les Québécois touchent, ils le comprennent; malheureusement, l'inverse est trop souvent vrai.

Il n'y a que deux cent mille (200 000) compteurs de gaz naturel au Québec, alors nombreux sont les Québécois qui pensent qu'on n'a pas vraiment besoin de gaz naturel. L'épisode du gaz de schiste a fait du tort à l'équité de marque du gaz naturel. Alors on a pris sur nous, chez Gaz Métro, de rétablir, auprès de la population en général, la notoriété de l'énergie gazière et de faire en sorte que tous les Québécois comprennent que quand le gaz naturel avance, l'économie du Québec se porte mieux et la planète respire mieux. Il n'y a que deux cent mille (200 000) compteurs de gaz naturel au Québec mais sept millions (7 M) de Québécois en tirent bel et bien des bénéfices.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci, Madame Brochu. Madame Brochu est disponible si des intervenants ou la Régie a des questions pour elle.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maître Sarault? Me

GUY SARAULT :

Pas de questions, merci. LE

PRÉSIDENT :

Maître Turmel, FCEI?

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour aux membres du banc. André Turmel, pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Bonjour, Madame Brochu.

R. Bonjour, Monsieur Turmel.

Q. [5] Alors, Madame Brochu, merci pour votre intéressante présentation et, qui donne une idée de la vision, et c'est sur cette question de la vision que je veux avoir quelques échanges avec vous ce matin. Deux, dans les faits deux lignes. La première, vous avez, dans votre, et je ne veux pas aller dans les détails précis, on le fera avec les panels successifs.

Mais vous avez une demande, dans le présent dossier, relative au coût de la dette, où, dans les faits, juste pour nous remettre en contexte, vous, la dette de cent cinquante millions (150 M\$) qui arrive à terme pour les activités de distribution au Québec cette année, vous souhaitez obtenir l'autorisation ou, en tout cas, si je comprends bien, de remplacer cette dette par une dette de deux cents millions (200 M\$), financée en conséquence, au titre des activités non réglementées. Est-ce que ça vous, ça...

R. Bien, je suis au fait, je suis au fait de la

demande, là.

Q. [6] Parfait, d'accord. Et ma question, c'est de voir avec vous comment vous voyez le partage des synergies, parce que manifestement, Gaz Métro, compagnie dynamique que vous dirigez depuis plusieurs années, a des activités réglementées et non réglementées, elle a du succès dans les activités réglementées, dans les activités non réglementées, je dirais même qu'elle a de plus en plus de succès dans les activités non réglementées, c'est tant mieux.

J'aimerais connaître un peu votre vision sur le partage des synergies, parce qu'il y a des synergies nécessairement par une, par ces activités-là qui peuvent s'entrecroiser parfois, on crée des synergies, comment doit-on partager le fruit de ces synergies-là, notamment quand on regarde les activités réglementées? Est-ce que ceux qui, les consommateurs qui font partie, qui s'intéressent aux activités réglementées devraient partager, le cas échéant, certains fruits des synergies qui peuvent exister entre les activités non réglementées et les activités réglementées?

R. Quand vous parlez de synergies, évidemment, c'est un concept qui est très large. D'abord, pour tout

ce qui s'appelle coût de la dette et tout ça, je vais vous dire franchement, moi, je ne suis pas une financière, je suis économiste, alors je vous encourage à poser vos questions au panel qui va être capable de répondre à vos questions précises avec, avec plus de compétence que je peux le faire.

Sur la nature des synergies entre entreprises réglementées et non réglementées, j'imagine que les choses s'appliquent, vous avez des cas précis en tête, il est certain qu'on a une ligne directrice chez Gaz Métro. Et la ligne directrice chez Gaz Métro d'abord, c'est de faire preuve de toute la transparence pour que les gens comprennent très bien ce qui est réglementé et ce qui est non réglementé. Cette transparence-là, elle est totale.

La deuxième des choses, c'est que ce qui appartient au réglementé appartient au réglementé. Ce qui appartient au non réglementé appartient au non réglementé. Et s'il y a des synergies qui peuvent se dégager - en fait il y a des coûts associés puis il y a des synergies - et il faut, il faut que le... il faut que la... la clientèle réglementée ne soit pas impactée par ce que l'on fait dans le non réglementé. Ça, je vous dirais,

c'est le jeu de base sur lequel on exerce un jugement au meilleur de notre connaissance.

Q. [7] Et je vous suis tout à fait là-dessus. Ne pas être impacté, je pense que c'est la réponse exacte. La question qui suit c'est : Peut-elle...

R. Merci.

Q. [8] La question qui suit c'est : Peut-elle en profiter? Et les... la clientèle réglementée peut-elle profiter de ces synergies-là? Suite... par exemple à l'égard du coût de la dette, vous n'êtes pas une spécialiste et moi non plus, mais s'il y a, si on transforme une dette de cent cinquante millions (150 M\$) qui était dévolue aux activités réglementées pour une dette plus large aux activités non réglementées, et qu'on fait un jeu de dette présumée, là - j'embarquerai pas dans le détail - est-ce que les consommateurs qui sont dans ce réglementé pourraient profiter? Ne pas être impactés d'accord, mais pourraient profiter d'une certaine manière des bénéfices globaux que Gaz Métro y voit ou recherche?

R. Je vais répondre de deux manières à votre question. La première, là, c'est qu'il n'y a pas de doute. Oubliez, oubliez la question financière deux instants, là. Il n'y a aucun doute dans mon esprit

que la clientèle de Gaz Métro, la clientèle réglementée de Gaz Métro bénéficie de l'expertise qui se développe chez les gestionnaires de Gaz Métro dans le monde non réglementé. De toutes sortes de manières. Parce qu'on agit dans un secteur plus large, parce qu'on comprend certaines réalités, parce qu'on va s'inspirer de d'autres secteurs d'activités. Je crois, pouvant dire humblement, que la gestion de Gaz Métro est plus holistique et que la clientèle gazière du distributeur réglementé en bénéficie.

Après ça la question de sous, d'abord il y a une question d'activités qui appartiennent au non réglementé ou pas. Puis après ça, il y a une question de prise de risques. Quand on fait un bénéfice, c'est parce que quelqu'un a pris un risque. Alors si le risque est pris par l'actionnaire dans l'activité non réglementée, il est assez normal que ce soit la même personne qui tire des bénéfices. J'arrêtera là. Je pense que ça dit ce que ça a à dire, là.

Q. [9] Oui. D'accord, merci. On reviendra avec, en détail, avec vos collègues par la suite. Deuxième question relativement où vous avez fait un peu allusion, c'est... vous parlez des coûts de

retraite. Des coûts du régime de retraite de Gaz Métro. Selon ma compréhension du dossier, ce coût est actu... le coût du régime de retraite de Gaz... des employés de Gaz Métro est actuellement sous-capitalisé entre... d'une ampleur d'entre cent et cent quatre-vingts millions (100-180 M\$), selon les derniers rapports et selon les dernières hypothèses qu'on peut prendre. Est-ce que vous êtes au courant de ce problème?

R. Oui.

Q. [10] D'accord.

R. Vous voulez que je sois au courant!

Q. [11] On vérifie toujours. Je suis heureux de l'entendre. La question c'est : vous avez commencé à faire des... certains... certains... certains gestes. Je veux comprendre un peu où, dans la foulée aussi où le rapport D'Amours a été rendu public il y a quelques jours, je veux vous entendre un peu sur : est-ce que vos gestes à l'égard de la... du fait que le coût du régime est sous-capitalisé, allez-vous poser d'autres gestes à venir ou tous vos gestes sont déjà posés pour s'assurer que les... de redresser, évidemment, de redonner un équilibre à ce coût de retraite. Bref, je veux comprendre un peu où vous vous en allez,

quelle est la vision de l'entreprise à cet égard?

R. Pour répondre à votre question, qu'est-ce que vous dites par gestes? Qu'est-ce que vous avez en tête quand vous dites « gestes »?

Q. [12] L'an passé... bien, par exemple, je sais que les cadres, je comprends que les cadres de Gaz Métro ont commencé à contribuer.

R. C'est ce dont vous parlez.

Q. [13] Notamment. Ça peut être... Un exemple.

R. O.K.

Q. [14] Alors, c'est parce qu'à chaque année il y a des coûts, il y a des coûts...

R. Oui.

Q. [15] ... relativement à... pour la cotisation, courants, mais on doit poser également des cotisations d'équilibre.

R. Oui.

Q. [16] Pour renflouer le système, il y a différentes méthodes, soit qu'on pourrait créer un compte de frais reportés, ou vous avez utilisé, choisi d'utiliser récemment les lettres de crédit. C'est un geste parmi d'autres. Alors donc, dans la globalité des gestes, là, où allez-vous?

R. D'abord, les considérations de fonds de pension sont des considérations qui sont... qui sont

sérieuses, qui sont importantes. Et c'est vrai pour la société, en fait, nord-américaine dans son ensemble. C'est vrai au Canada et c'est vrai au Québec. Gaz Métro est bien consciente que son cadre de régime de retraite, qu'on dit à prestations déterminées, est un cadre qui est favorable à ses employés. Maintenant, parce qu'il y a différentes façons de constituer un fonds de retraite. Cela dit, quand on compare le régime de prestations déterminées de Gaz Métro par rapport à l'ensemble des prestations des régimes similaires, on ne se retrouve pas dans le nec plus ultra de ce type de fonds là. On se retrouve à peu près dans le milieu du groupe.

Ça, pour nous, d'abord c'est important d'être là. On ne veut pas être parmi les plus meilleurs au Québec à cet égard-là. Mais par ailleurs, on croit que cette caractéristique-là est un facteur d'attraction et de rétention des talents dont je parlais tout à l'heure.

9 h 49

Le fait que ce soit un régime qui soit prisé par nos employés ne nous exclut pas de faire en sorte que ces employés-là mettent l'épaule à leur propre roue. Vous l'avez dit, on a commencé, l'année

dernière, à initier des contributions supplémentaires du côté des cadres. Mon collègue... nos collègues des Ressources humaines vont être sur le banc, ils pourront vous expliquer aussi quelles sont les façons de faire auxquelles on peut penser. Pour contribuer financièrement à un régime il y a différents paramètres sur lesquels on peut agir. La contribution en est une, l'âge de retraite en est une autre, les façons de travailler et de dimensionner la géométrie du régime peuvent aussi être interpellées. Évidemment, tout ça fait l'objet... doit faire l'objet de discussions, de négociations et d'accords avec les exécutifs syndicaux.

Q. [17] Dernière question. Bien, je voulais vous poser une question sur votre projet Côte-Nord mais je pense que vous avez quand même expliqué assez bien où vous vous logiez à cet égard; l'oeuf et la poule, la poule et l'oeuf. Et là vous avez présenté, récemment, un projet intéressant mais que la Régie n'a pas accueilli dans sa mouture, là, c'est les projets relatifs à la biométhanisation. C'est un projet pour lequel la FCEI trouvait... devant la Régie, a indiqué que c'était des projets intéressants mais, évidemment, ce qui était

présenté et les coûts attribués aux consommateurs posaient problème. La Régie pensait un peu... pensait la même chose. Par ailleurs, ces projets-là sont quand même intéressants. Est-ce que vous... et je ne vous demande pas... est-ce qu'il est dans les cartons, est-ce que la biométhanisation, pour Gaz Métro, vous mettez une croix dessus ou vous continuez à y croire et songez à revenir, peut-être, comme potentialité, devant la Régie?

R. En fait, on continue d'y croire et on comprend la teneur de la décision qui a été rendue par la Régie. Nous, on continue d'y croire, comme distributeur de gaz naturel au Québec. Le biométhane c'est une énergie intelligente au plan environnemental. C'est une énergie qui, aujourd'hui, est gaspillée. Et on pense que la société québécoise va gagner au fait que cette énergie-là soit développée et valorisée. Alors, on a pris acte, évidemment, de la décision de la Régie et, comme distributeur de gaz naturel, on demeure interpellés par tous ceux qui veulent que cette énergie-là voie le jour. Alors, on travaille à dimensionner ou à trouver une autre géométrie du modèle d'affaires qui rencontrerait les objectifs de la Régie et les objectifs de

l'émergence de cette filière-là. Bref, on cherche à faire en sorte que notre expertise et nos infrastructures soient mises au service du bien commun à l'intérieur de paramètres qui vont être acceptables aux parties.

Q. [18] Je vous remercie. Ça termine mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Pour le GRAME, Maître Paquet. Me

GENEVIÈVE PAQUET :

Bonjour, Monsieur le Président. Messieurs et Madame les Régisseurs.

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [19] Bonjour, Madame Brochu.

R. Bonjour, Madame.

Q. [20] Donc, mes questions, ça porte sur le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre, on sait que ce n'est pas un enjeu au présent dossier. Par contre, dans la correspondance de votre procureur, là, datée du vingt-neuf (29) janvier, il nous indiquait que le règlement et ses conséquences étaient présentement à l'étude et puis que ça ferait l'objet d'un dossier, là... d'un prochain dossier. Donc, on se demandait, est-ce que ça va faire l'objet de la prochaine demande tarifaire, dans le dossier 3837,

qui a été déposée ou cette question-là va faire l'objet d'un dossier distinct?

R. Je regarde mon procureur parce que là, la méthodologie... la méthodologie...

Me VINCENT REGNAULT :

En fait, j'ai l'impression qu'on... je comprends bien la question de maître Paquet, je pense qu'on tombe, à ce moment-ci, un peu dans les détails, ce qui va être inclus ou pas dans la prochaine cause tarifaire, de quelle façon? On en est encore à discuter, à l'interne, des éléments qui seront incorporés dans cette cause-là. Alors, je comprends que madame Brochu ait de la difficulté à répondre à cette question-là parce que j'aurais moi-même de la difficulté à y répondre, la décision n'étant toujours pas prise.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc, je comprends que la question est encore à l'étude, chez Gaz Métro. Donc, je vais me contenter de cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Maître Paquet. C'est à suivre. C'est un passage obligé, alors c'est à suivre. Merci. Maître David?

Me ÉRIC DAVID :

Je n'ai pas de question. LE

PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Je pense que j'ai vu sortir maître Gertler. Est-ce que, Maître Boucher-Meunier, vous avez des questions?

Me PASCALE??? BOUCHER-MEUNIER :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maître Neuman? Avec l'ordinateur ou sans... avec l'ordinateur, parfait. C'est plus corsé avec ordinateur que sans ordinateur. Je vous dis ça en passant, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Dominique Neuman pour Stratégie énergétique et l'AQLPA. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les régisseurs. Bonjour, Madame la Présidente.

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [21] J'ai simplement quelques questions. Vous avez mentionné que l'épisode, selon votre expression, du gaz de schiste avait affecté Gaz Métro. Est-ce que vous pourriez élaborer à ce sujet, de quelle manière cet épisode a pu affecter? Je sais que la réputation de l'entreprise est une des valeurs

fondamentales de l'entreprise, qui ont été exprimées par Gaz Métro, c'est mentionné dans le dossier. Donc, est-ce que vous pourriez élaborer un peu là-dessus?

9 h 50

R. J'élaborerais d'abord en corrigeant un peu le tir. Ce que je mentionnais c'est que le gaz de schiste avait touché l'équité de marque du gaz naturel. Et je crois que l'équité de marque de Gaz Métro, évidemment on distribue du gaz naturel mais au niveau de la marque de Gaz Métro, les Québécois ont fait la différence entre Gaz Métro, le distributeur de gaz naturel, et le métier des producteurs et les façons de faire que les Québécois ont perçues chez les producteurs. Alors je ne pense pas que l'équité de marque de Gaz Métro ait été atteinte. Maintenant, nous on distribue du gaz naturel, on ne distribue pas du chocolat et notre produit, lui, a été affecté. Il n'y a pas de doute que tout ça a créé une confusion dans la tête des Québécois. D'abord, est-ce que du gaz de schiste c'est du gaz naturel? Les gens voyaient là peut-être un gaz différent dans sa composition. On sait qu'il est différent dans sa méthode d'extraction mais pas dans sa composition. Et les façons de faire des

producteurs ont associé ce qui vient de l'extérieur du Québec avec une incapacité à interagir avec la culture puis la société québécoise. Nous on s'est présenté, puis je pense qu'on a été compris, comme un conciliateur puis on s'est retrouvé encore une fois à expliquer, parce que c'est notre vie ça, nous on est un pont, on est un pont entre des producteurs et des consommateurs, on est un distributeur de gaz naturel, alors on est toujours à expliquer le gaz naturel à nos clients. C'est nous qui expliquons quand il y a des hausses par exemple de prix du gaz naturel, c'est nous qui l'expliquons, ce n'est pas les producteurs. Alors là encore il a fallu déployer, que ce soit de manière publique ou de manière privée, des explications pour expliquer à la population québécoise ce qui était en train de se produire, ce qui s'est passé.

Alors il y a une connotation qui vient avec le gaz de schiste qui est très particulière au Québec, qu'on ne voit pas à l'extérieur du Québec mais qui est la réalité. C'est une réalité avec laquelle nous on doit composer comme distributeur mais c'est vraiment l'équité de marque du produit, pas l'équité de marque de Gaz Métro.

- Q. [22] D'accord. Ma prochaine question peut-être rejoint le même sujet mais d'une manière différente, je vais vous parler du biométhane. Est-ce que le... j'ai entendu vos propos il y a quelques instants et qui rejoignent beaucoup de choses que nous défendons. Oui, est-ce que le rôle que Gaz Métro entrevoit pour elle quant à l'essor du biogaz, du biométhane au Québec, est-ce qu'elle entrevoit que cela pourrait avoir un effet positif sur la réputation du produit ou la réputation de Gaz Métro?
- R. Bien, il ne fait aucun doute que le jour où on pourrait dire à notre clientèle « Dans le gaz naturel que vous consommez il y a un peu de gaz naturel québécois, vert, renouvelable, produit chez nous », nous on croit vraiment, outre les mérites intrinsèques de la filière, que ça aura, puis je prends « ça aura », parce qu'on y croit beaucoup, que ça aura un impact favorable sur l'appréciation du produit.
- Q. [23] O.K. Vous avez mentionné tout à l'heure la décision récente de la Régie de l'énergie quant au dossier de biogaz à Saint-Hyacinthe et je sais qu'il y a également un autre projet qui a été amorcé, qui n'est pas encore rendu devant la Régie

à Québec et également dans d'autres municipalités, quel est le statut de ces projets actuellement quant à Gaz Métro? Par exemple, pour ce qui est de Saint-Hyacinthe, est-ce que l'on considère que le dossier dans cette municipalité est toujours vivant, est toujours actif? Est-ce qu'il y a une possibilité qu'il soit...

R. Oui.

Q. [24] ... redémarré sous une autre forme?

R. Oui, bien en fait, comme je vous dis, nous on travaille présentement parce que cette filière-là veut prendre son essor, les intervenants veulent trouver des pistes de solution, alors nos équipes travaillent aujourd'hui à différentes pistes, puis je vais laisser ça à ce stade-ci pour l'instant parce qu'éventuellement la Régie sera saisie des idées que nous aurons trouvées. Mais non, ces dossiers-là ne sont pas morts, mais en même temps, le temps file et donc il faut qu'on s'active assez rapidement à trouver les pistes de solution pour permettre la valorisation de cette énergie-là.

Q. [25] Oui. Actuellement, pour ces projets, est-ce qu'il y a des dangers de pertes des subventions gouvernementales qui étaient offertes pour...

R. Bien, de là l'importance qu'on se bouscule un peu

sur le portillon. Mais on veut bien le faire et on veut le faire en étant très conscient de ce que la Régie nous a indiqué comme étant, disons, des paramètres d'acceptabilité pour elle.

Q. [26] D'accord. Et ma dernière question porte sur la stratégie tarifaire. Je sais que Gaz Métro évoque une révision prochaine de sa stratégie tarifaire. Est-ce que c'est toujours dans les cartons que cette stratégie sera déposée pour deux mille treize (2013)?

R. Deux mille treize (2013)...

Q. [27] Bien, pour cette année.

R. Cette année, deux mille treize (2013)...

Me VINCENT REGNAULT :

Est-ce que je peux... LE

PRÉSIDENT :

Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci, Monsieur le Président. Est-ce que je peux me permettre? Je pense qu'on commence à tomber, à quitter la vision sur laquelle madame Brochu témoignait un peu plus tôt. J'invite Maître Neuman à poser ces questions-là au panel qui va témoigner sur la question de la stratégie tarifaire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ah bon.

LE PRÉSIDENT :

Vous aurez une réponse mais possiblement un peu plus tard. Ça vous va, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Il n'y a pas de problème. LE

PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez terminé ou vous avez encore... Me

DOMINIQUE NEUMAN :

C'était ma dernière question donc je poserai cette question à l'autre panel plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie beaucoup.

R. Merci Monsieur.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Grenier?

Me PIERRE GRENIER :

Oui, bonjour. Nous n'aurons pas de questions. LE

PRÉSIDENT :

Merci, Maître Grenier. Maître Sicard pour l'Union

des consommateurs?

(9 h 56)

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour à tous. Hélène Sicard, pour l'Union des consommateurs. Bonjour, Madame Brochu.

R. Bonjour, Madame.

Q. [28] Juste parce que vous avez abordé le sujet dans votre présentation, mais c'est apprécié, le projet Côte-Nord, il est en ce moment en dormance, c'est ce que j'ai compris de votre témoignage?

R. En fait, comme je vous disais, il est reporté. Le projet est en dormance mais nous, on ne dort pas.

Q. [29] Est-ce que je dois comprendre que...

R. Nous, on est très très réveillés.

Q. [30] O.K. Alors je dois comprendre que, est-ce que vous continuez d'investir dans des études de faisabilité et... dont vous nous aviez parlé dans un dossier qui a eu lieu l'été dernier, où le gouvernement devait d'ailleurs contribuer à environ trente millions (30 M\$)?

R. En fait, comme je vous disais, il n'y a pas de coûts qui sont incorporés au dossier tarifaire de deux mille treize (2013). Ce qu'on avait, ce qu'on voulait faire jusqu'au printemps a été fait, ces coûts-là ont été encourus. Maintenant ce qu'on dit,

c'est que si on était passés à une autre phase, les coûts auraient été importants puis pour aller de l'avant avec cette phase-là, il nous aurait fallu avoir une visibilité et une matérialité sur des volumes qui ne se sont pas manifestés à ce stade-ci.

Alors on reporte le projet, on prend une pause, pour reprendre un thème, le thème de la journée, on prend une pause du point de vue du développement de projet mais je vous assure que l'éveil, l'éveil économique de Gaz Métro, l'interaction avec les gens de la communauté et l'interaction avec certains de ces clients-là qui demeurent très intéressés à recevoir le gaz naturel, nous sommes, nous sommes actifs à cet égard-là.

Et d'ailleurs, c'est notre responsabilité, hein, on a, on a le territoire de cette franchiselà donc on doit rester à l'affût.

Q. [31] Maintenant, juste, ma question touchait plus ce trente millions (30 M\$) dont vous nous avez parlé - j'essaie de me rapprocher du micro - dont vous nous aviez parlé dans le dernier dossier de la demande du projet Côte-Nord pour le compte de frais reportés, du gouvernement, est-ce qu'il y a eu des

discussions, est-ce que ce montant va vous  tre remis par le gouvernement?

R. Bien, c'est- -dire que l'argent nous serait remis par le gouvernement si on n'allait pas de l'avant avec le projet. Alors ce projet-l , aujourd'hui, il n'est pas abandonn .

Q. [32] O.K.

R. Alors il n'y a pas lieu pour le gouvernement de nous rembourser. Mais vous aurez peut- tre l'occasion de discuter de  a avec le panel financier sp cifique, l .

Me H EL ENE SICARD :

O.K. Je vous remercie. LE

PR SIDENT :

Merci, Ma tre Sicard. Ma tre Cadrin? Me

STEVE CADRIN :

Pas de questions, merci. LE

PR SIDENT :

Merci. Monsieur Viau, pour la Formation?

INTERROG E PAR M. JEAN-FRAN OIS VIAU :

Bonjour. Jean-Fran ois Viau, pour la Formation.

Bonjour, Madame Brochu.

R. Bonjour.

Q. [33] Si on fait suite   la ligne de questions de ma tre Turmel sur les activit s non r glement es et

les activités réglementées de Gaz Métro, je pense que ce qu'il y a, entre les filiales d'Hydro-Québec, il y a un code de conduite, est-ce que vous envisagez un jour, peut-être, l'étude d'un code de conduite, un genre de politique, un genre de cadre dans lequel la Régie et les intervenants puis Gaz Métro pourraient envisager les relations entre les activités réglementées et non réglementées? Est-ce que ça pourrait être quelque chose qu'on pourrait développer ensemble pour bien encadrer, si on veut, les relations entre les deux grandes activités de Gaz Métro?

R. Oui. Bien, écoutez, on n'est pas fermés aux idées qui peuvent... qui peuvent rencontrer les objectifs que vous pouvez avoir, alors on le regardera. Je vous dirais franchement que, aujourd'hui, on en a un code de conduite intrinsèque. Et moi, je suis très confortable, vraiment, là, je suis très confortable de vous dire que la clientèle de Gaz Métro, la clientèle réglementée, disons, de Gaz Métro, bénéficie encore une fois de ce que l'on fait dans le non réglementé, pour lequel évidemment on prend un risque qui est propre et auquel on aspire à avoir une rétribution puis une rémunération qui va être en ligne avec les risques

qui sont encourus.

Maintenant, sur la question d'un code de conduite spécifique, on va prendre cette idée-là en délibéré puis je vais en discuter avec mes collègues, essayer de comprendre quels sont les objectifs que vous visez. Je vous donne un exemple, si l'idée, c'était de dire : « Bien, quelqu'un qui fait du réglementé ne fait pas de dérèglementé », tout le monde perdrait, la clientèle gazière perdrait.

Alors... parce que, encore une fois, je regarde, par exemple, nos équipes financières, pour prendre cette chose-là, l'équipe financière qui participe au financement d'un projet éolien, un projet éolien de un milliard (1 G\$), qui gagne des prix à l'international sur le montage financier le plus innovatif, dans les circonstances les plus difficiles, c'est des financiers du Québec, ça, c'est des financiers de Gaz Métro puis de Boralex.

Quand ces gens-là reviennent puis renégocient des dettes pour Gaz Métro, renégocient des prix fermes pour des... peu importe, ce sont des gens qui ont pris une expérience qui va au-delà de ce que l'opportunité du distributeur gazier leur offrait. Pas parce que travailler pour le

distributeur gazier, c'est réducteur, pas du tout, mais l'ampleur de cette expertise-là qui se développe est très très riche et contribue au mieux-être de la clientèle gazière.

C'est vrai pour la compréhension du secteur de l'énergie, c'est vrai quand on s'implique en électricité au Vermont comme on le fait.

Aujourd'hui, Gaz Métro a plus de clients américains que de clients québécois, puis plus de clients en distribution électrique qu'en distribution gazière. J'aime à penser que l'expérience que l'on prend au Vermont, à une heure et demie de Montréal, qui s'approvisionne à cinquante pour cent (50 %) auprès d'Hydro-Québec, contribue à notre compréhension de l'industrie énergétique et à ce qu'on peut faire sur notre marché à nous pour mieux servir encore notre clientèle gazière québécoise.

Q. [34] Merci. Peut-être une autre question : Tout le nuage qui entoure le gaz de schiste, là, et la compréhension qu'en ont les gens, est-ce que vous pensez que ça pourrait devenir un enjeu à un moment donné pour Gaz Métro d'avoir à justifier ses approvisionnements, l'achat de la molécule dans un fournisseur particulier, notamment chez les gaz de schiste de la Pennsylvanie qui, théoriquement, ont

une mauvaise théorie à cause, une mauvaise impression à cause... qui ont laissé quelques reportages, là. Est-ce que vous pensez que ça peut devenir un enjeu? Comment Gaz Métro réagirait si ça devenait une vague de fond de dire : « On ne veut pas, nous, consommer du gaz qui vient, entre autres, disons, de la Pennsylvanie pour telle et telle raison », compte tenu du fait qu'on sait que c'est bien difficile de peindre une molécule de gaz?

R. Oui, bien en fait c'est que quand... si on exclut Gaz Métro deux instants, la... la... il y a des dizaines et des dizaines et des dizaines de milliers de puits de gaz de schiste aux États-Unis. L'essentiel de l'exploration qui se fait, se fait dans des structures de shale. Dans l'Ouest canadien, une grande partie de l'exploration se fait dans des réserves de shale. Si tant est que quelqu'un disait : il ne faut pas qu'on... il ne faut jamais... il ne faudra jamais consommer de gaz de shale au Québec, on aurait un grand problème. Parce que c'est certain, par définition, que le gaz de shale se répand de plus en plus. Et c'est cette manière d'extraction-là qui va faire en sorte qu'on va accéder à du gaz naturel dans le

temps. Quel va être le rythme exact? Aujourd'hui si vous me demandiez : il y a combien de pour cent de gaz de shale dans le réseau de Gaz Métro? Je suis incapable de vous répondre parce que vous, comme vous le dites, c'est impossible. Mais c'est certain qu'il y en a plus que deux pour cent (2 %). Il n'y en a pas cinquante pour cent (50 %), mais on est en train de migrer. Combien de temps ça va prendre? Franchement, bien malin celui qui pourrait répondre à cette question-là.

Alors il va falloir, il va falloir que les gens comprennent cette réalité-là. Et au fil du temps, moi j'ai... j'ai espoir puis je ne suis pas en train de défendre l'industrie du gaz, de la production du gaz de shale. Mais j'ai espoir que l'être humain est assez intelligent qu'on va être capable de développer ces ressources-là de manière intelligente. Puis qui va être respectueuse de l'environnement. Il y a eu des cas où les opérations ont erré. Mais il y a des milliers des cas où il n'y a pas de problème.

Et pour toutes les raisons médiatiques que vous connaissez, vous le savez, quand une vague part, bien c'est à peu près impossible de l'arrêter. Mais aujourd'hui il y a des études qui

se multiplient et qui démontrent que les Américains ont réussi à réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre, justement parce que le gaz naturel s'est développé, parce que le gaz naturel a repoussé du charbon. Alors il y a des équilibres comme ça qui vont se comprendre au fil du temps.

Nous, comme je le disais, on le voit. On interagit avec des gens. Au gouvernement, les gens nous posent la question. J'ai jamais tant expliqué le gaz naturel au gouvernement que je l'explique aujourd'hui. Jamais! Alors les décideurs publics doivent se faire une tête et les consommateurs, qui sont moins au fait, doivent se faire une tête. Mais c'est certain qu'il faut éviter de tomber dans une situation pareille. Mais à un moment donné la loi de la gravité est forte, puis les gens vont, j'espère, finir par comprendre que si on consomme du gaz naturel, à travers le temps, bien ça va être, ça va être du gaz de shale.

Puis les gens vont comprendre aussi que si ne consomme pas du gaz naturel qui pourrait être extrait des réserves de shale, on va consommer du mazout. Puis je ne suis pas certaine qu'on ferait là un grand coup environnemental, au contraire.

Q. [35] Dans cet esprit-là je vais vous demander de, encore là, de polir votre boule de cristal, comment voyez-vous l'avenir du gaz de schiste au Québec? C'est-à-dire la production, l'extraction, le traitement et la distribution sur le réseau de Gaz Métro au Québec. Comment vous voyez ça, vous? Est-ce que, on sait que c'est un petit peu en dormance là aussi là, parce qu'on fait toutes sortes d'études, mais si votre boule de cristal n'est pas trop embuée là, qu'est-ce que vous y voyez dans votre boule de cristal là?

10 h 07

R. Moi la boule que je vois, c'est celle qu'on vire à l'envers puis qu'il y a de la neige dedans! Mais écoutez, d'abord on est en attente du retour d'un groupe de Québécois qui doit déposer son rapport. Moi, je fonde beaucoup d'espoir sur ce que je ces gens-là vont avoir trouvé. Je ne sais pas... évidemment, il y a des rapports réguliers et... bien, on verra quelles vont être les réactions du gouvernement, quelle va être la réaction BAPE, quelle va être la réaction de la population. Il y a une chose qui est certaine c'est que, pour les raisons que j'expliquais tantôt, vous savez, quand on touche quelque chose, on le

comprend, on ouvre... on « flick » la lumière sur le mur puis on comprend aussi que c'est de l'électricité. Les gens qui n'interagissent pas avec le gaz naturel, qui ne l'ont pas chez eux, ils ne savent pas que, quand ils vont à l'hôpital, c'est chauffé au gaz naturel. Il y a plein de monde au gouvernement qui ne sait pas que le Parlement est chauffé avec du gaz naturel. Alors, on n'interagit pas de manière... puis ce n'est pas parce que les gens sont cancre, au contraire, les Québécois sont intelligents mais ils sont juste moins au fait de cette réalité-là.

Tout le monde comprend le pétrole, tout le monde se dit : « Bien, O.K., on a l'hydroélectricité, ça c'est propre, c'est à nous autres, on le développe. Puis, du pétrole, j'en mets dans mon auto, donc ça serait le " fun " si je le produisais chez nous, ça coûterait moins cher puis mon essence coûterait moins cher. » La... l'approche des Québécois à l'égard du fractionnement va se faire à travers le pétrole.

Les gens sont d'accord, en général, pour aller faire du « fracking » sur l'île d'Anticosti pour produire du pétrole. Mais quand on va faire du pétrole à l'île d'Anticosti, si on va de l'avant

comme société, il y a de sept (7) à dix pour cent (10 %) de gaz naturel qui va venir avec. Qu'est-ce qu'on va faire avec le gaz naturel si on ne s'est pas fait une tête sur le fait que c'est une bonne idée? Alors, fractionnement pour fractionnement. Alors, encore une fois, c'est une question de cristallisation de valeurs et c'est extraordinairement puissant.

Q. [36] Peut-être une dernière ligne de questions. On a, dans les phases précédentes, que je ne nommerai pas, là, parce que je ne me rappelle pas au juste, on a parlé surtout dans le plan d'approvisionnement et, bon, beaucoup d'optimisation des achats de Gaz Métro. Entre autres, pour le gaz de réseau et tout ça. Vos gens ont été très explicites, se sont quand même exprimés de façon extrêmement directe et tout ça, en disant, notamment : « On n'est pas des traders puis tout ça, mais ça reste quand même une préoccupation », celle pour Gaz Métro de trouver une façon d'améliorer ses achats... d'optimiser ses achats de gaz pour, entre autres, les clients de gaz de réseau et tout ça. Quelles sont vos réflexions là-dessus, sur l'avenir d'une optimisation potentielle des achats de... ou une politique d'optimisation des gaz... du gaz naturel

acheté par Gaz Métro?

R. Écoutez, c'est une question qui est extraordinairement importante et qui va au-delà de la question de coût. Moi, je vous dirais, si vous me demandez ce matin quelle est ma préoccupation principale pour le mieux-être de ma clientèle, c'est : Est-ce que le Québec va avoir accès à de la capacité ferme dans les deux prochaines années pour l'augmentation de ses besoins? Pour permettre à nos clients, qui sont interruptibles, de passer en continu. Est-ce qu'il va se construire la capacité dont on a besoin pour s'approvisionner à Dawn? Ça c'est ma principale préoccupation.

Viennent ensuite les considérations de fiabilité de nos approvisionnements, la sécurité des approvisionnements, ça, pour moi, c'est « stellar », c'est ce qu'il y a de plus important. Après ça il y a une considération de coût. À chaque fois qu'on prend une décision on la prend en fonction de l'information qu'on a. Cette information-là, elle n'est jamais complète. Et, par définition, le monde est dynamique et elle avance. Je pense que si vous demandez à Gaz Métro de tenter de battre le marché, on va collectivement faire fausse route et on va développer une myopie qui va

être nuisible à terme pour notre clientèle.

LE PRÉSIDENT :

Q. [37] Merci, Madame Brochu, on n'aura plus de question pour vous.

R. Merci à vous.

Q. [38] Merci. Vous êtes donc libérée du serment de ce matin.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS LE

PRÉSIDENT :

Maître Regnault, on est prêt à procéder avec le panel numéro 2 ou vous voulez avoir une pause maintenant?

Me VINCENT REGNAULT :

C'est votre décision, Monsieur le Président. Le panel est prêt, il y en a pour peut-être environ vingt-cinq (25) minutes, une demi-heure. Il est dix heures dix (10 h 10), on peut prendre la pause immédiatement puis reprendre ou...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on va procéder, on va entendre le panel puis après ça on va prendre la pause, si ça vous va. Donc, si le panel peut prendre place, s'il vous plaît.

Me VINCENT REGNAULT :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Regnault. Oui, Maître Regnault.

COÛT DE SERVICE, REVENU REQUIS ET MODE DE PARTAGE
(sujet 2)

10 h 12

Me VINCENT REGNAULT :

Monsieur le Président, peut-être avant de commencer avec l'assermentation des témoins par madame la greffière, dans ma correspondance du neuf (9) avril dernier, j'informais la Régie que le panel serait constitué de monsieur Audette, de mesdames Bessette, Marquier, Bisailon et Provencher. Vous constaterez probablement que madame Provencher est absente ce matin. Elle est malheureusement absente pour cause de maladie d'un membre proche dans sa famille. Normalement, après en avoir discuté, il ne devrait pas y avoir de problème pour que les membres du panel soient en mesure de répondre aux questions qui leur seront posées. Si toutefois, pour toutes sortes de raisons, ils étaient dans l'incapacité de le faire, à ce moment-là, il y a un engagement qui pourrait être pris sans aucun problème.

Cette remarque-là s'applique aussi, je vous

dirais, d'une façon un peu plus large. Vous allez entendre les positions que chacune des personnes du panel occupe. Ils ont une vaste connaissance de l'entreprise. Mais évidemment je vais vous demander de faire preuve d'indulgence à leur égard si jamais on devait rentrer dans le microdétail. Et encore une fois, il nous fera plaisir de prendre un engagement pour répondre à toute question qui pourrait être utile aux délibérations de la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Regnault, c'est noté. Alors on est prêt, je pense, à assermenter les témoins.

L'an deux mille treize (2013), ce vingt-quatrième (24e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

MARTINE BISAILLON, comptable, chef de service
Immobilisation et contrôle des coûts, Gaz Métro, ayant
une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
(Québec);

KATIA MARQUIER, comptable professionnel agréé,
directrice Comptabilité, budget et contrôle, Gaz
Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
Havre, Montréal (Québec);

NICOLE BESSETTE, directrice Relève et comptabilité réglementaire, Gaz Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

SYLVAIN AUDETTE, directeur Réglementation, Gaz Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

Merci, Madame la Greffière.

Q. [39] Donc, on va débiter avec les quelques questions introductives qui sont généralement courtes, mais qui vont être un peu plus longues considérant l'importance de la preuve qui a été préparée par ce panel ou sous sa supervision. Commençons tout d'abord avec les curriculum vitae. Les curriculum vitae des membres du panel ont été déposés sous la cote Gaz Métro-6, Document 4, la cote B-311 de la Régie. Le c.v. de madame Bisailon est à la page 6; celui de madame Marquier

à la page 14; celui de madame Bessette à la page 5; et celui de monsieur Audette à la page 3. Je présume que chacun d'entre vous avez pris connaissance de ces c.v.?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui.

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Oui.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Oui.

Q. [40] Est-ce que vous avez des corrections à y apporter?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Non.

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Non.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Non.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Non.

Q. [41] Donc, je vais produire formellement les c.v. au dossier de la Régie. Quant aux pièces, j'ai une vieille expression qui me revient à l'esprit « bare

with me ». Excusez-moi à l'avance! Il y en a une longue série. Donc, commençons immédiatement à la pièce Gaz Métro-7, Document 1 et 2, les cotes B-321, B-322; les pièces Gaz Métro-10, les Documents 1 à 8, soit les cotes Régie B-134, B-323, B-137 à 141 et B-324; les pièces Gaz Métro-11, Documents 1 à 5, ainsi que le Document 12, qui portent les Régie B-143, B-326, B-146 à 148 et B-269; la pièce Gaz Métro-12, les Documents 1 à 24, sauf la section sur le CASS et les MFR qui vont être, sur lesquels les membres du PGEÉ pourront témoigner, qui portent les cotes donc B-329 à B-332, B-164 à 167, B-333, B-169 à 170, B-271, 272, 273, B-174, B-274, B-176 à 180, ainsi que B-334, 335 et 183. Ça, c'est pour la preuve principale qui a été déposée au mois de décembre.

Pour ce qui est maintenant des réponses aux diverses demandes de renseignements qui ont été transmises par la Régie ou les intervenants, vous retrouvez la pièce Gaz Métro-18, le Document 1, la pièce B-254, les questions/réponses 2, 5.1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 22.1; ensuite les réponses de Gaz Métro à la DDR numéro 2 de la FCEI, la pièce Gaz Métro-18, Document 2, la B-256, les questions/réponses 2 à 4,

6 à 9, 10, 14, 17 et 18; enfin, les réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 1 du GRAME, la pièce Gaz Métro-18, Document 3, la question/réponse 6; la pièce Gaz Métro-18, Document 5 portant la cote B-61, réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 1 d'OC, les questions/réponses 1, 3 à 14 et 16.

10 h 20

Gaz Métro-18, Document 6, la pièce B-263, les réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ/AQLPA, la question/réponse D); la pièce Gaz Métro-18, Document 8, B-266, la réponse de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 1 d'UC, question/réponse 8; la pièce Gaz Métro-18, Document 9, B-267 la cote de la Régie, les réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 2 de l'UMQ, les questions/réponses 2.2 à 2.6.6; également la mise à jour, la réponse à la demande de renseignements numéro 2 d'OC, la pièce Gaz Métro-18, Document 10, B-360; la réponse de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 7 de la Régie qui porte la cote Gaz Métro-18, Document 11, B-315, les questions/réponses 1 à 8, 11 et 16; et enfin les réponses de Gaz Métro ou la réponse de

Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 8 de la Régie qui porte la cote Gaz Métro-18, Document 12, la question/réponse numéro 1.

Et je reprends mon souffle. Ceci étant dit, s'agit-il donc de pièces... vous souvenez-vous de l'ensemble des pièces que je viens d'énumérer dans les trois dernières minutes? Mais, pour les fins du dossier, s'agit-il de pièces qui ont été préparées par vous ou sous votre supervision?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Oui.

Q. [42] Madame Bisailon, pour les fins des notes sténographiques?

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Oui.

Q. [43] Avez-vous des corrections à y apporter?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Non.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Non.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Non.

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Non.

Q. [44] Ces documents-là donc constituent l'entièreté de votre témoignage dans le cadre de la présente instance?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Oui.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui.

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Oui.

Q. [45] Vous allez être en mesure de répondre aux questions des procureurs des intervenants, de la Régie ou des membres du panel?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Oui.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui.

Mme MARTINE BISAILLON :

R. Oui.

Q. [46] Parfait. Donc, je vais produire formellement les pièces au dossier de la Régie. Par ailleurs, vous utiliserez dans le cadre de votre présentation un document Power Point qui est affiché à l'écran. C'est un document qui porte la cote Gaz Métro-12, Document 25, qui, je comprends, aura une cote Régie un peu plus tard aujourd'hui. J'ai donné la cote, Gaz Métro-18, Document 25. Excusez-moi! Gaz Métro-12, Document 25.

GM-12, Doc.25 : Présentation Power Point - Coût de service, revenu requis et mode de partage

Et sans plus tarder, je vais laisser la parole aux membres du panel.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Messieurs, Madame les Régisseurs, bonjour. Tel que mentionné par madame Brochu tout à l'heure, au risque d'en surprendre quelques-uns, nous sommes heureux d'avoir l'opportunité, d'avoir eu

l'opportunité et d'avoir encore l'opportunité de vous présenter les détails du revenu requis deux mille treize (2013) de Gaz Métro. La méthode coût de service, plus spécialement après une longue période en mode de mécanisme incitatif, bien que plus fastidieuse, on en conviendra, contribue à résumer significativement la problématique d'asymétrie d'information sous-jacente à un exercice d'établissement des tarifs.

Avec plus de sept cents (700) réponses, on l'a mentionné aux diverses séries de demandes de renseignements dans le cadre de la Phase 2 de la cause tarifaire deux mille treize (2013), nous sommes ici pour vous expliquer que le revenu requis proposé est nécessaire à la prestation de service attendu de tous de la part de Gaz Métro.

Tel que mentionné, et tel que monsieur le président le souligne souvent, il l'a d'ailleurs mentionné tout à l'heure au début des audiences publiques orales, l'objectif de cette présentation, comme toutes celles des bancs qui nous suivront, n'est pas de revenir sur l'ensemble des enjeux du dossier de cette phase 2. Dieu sait qu'il y en a quelques-uns.

Par contre, ces audiences publiques orales

offrent l'occasion pour nous de revenir sur certains éléments de la preuve de certains intervenants au dossier suite aux réponses fournies, suite aux DDR aussi qu'on a envoyées et les réponses qu'ils nous ont fournies. C'est l'occasion pour nous ici en audiences de pouvoir parler un peu de ces preuves-là.

Voici donc le plan de présentation que nous proposons pour revenir sur les éléments qui semblent encore poser problème à certains intervenants à cette étape-ci du dossier.

Moi et mes collègues, Nicole et Katia, allons nous partager la parole au cours de cette présentation pour tenter d'expliquer certains éléments qui semblent encore soulever des enjeux, comme j'ai mentionné. Par la suite, le banc au complet, incluant madame Bisailon, va être disponible et en pensée, madame Provencher.

D'abord, entendons-nous tous ensemble pour bien camper la raison principale pour laquelle nous sommes ici devant vous. Dans le cadre de la cause tarifaire deux mille treize (2013), nous voulons faire approuver le niveau des tarifs qui nous offre l'opportunité de couvrir notre coût de service réel au trente (30) septembre deux mille treize (2013)

dans le cas qui nous occupe. Les volumes projetés qui sont déjà connus dans le cadre de la décision de la Phase 1. Ne manque plus qu'à établir le revenu requis projeté deux mille treize (2013). Ce revenu requis projeté cette année est basé sur le coût de service projeté de deux mille treize (2013) pour compléter l'équation qu'on tente de résoudre ensemble.

La tâche que nous avons est donc d'établir le coût de service projeté nécessaire à la prestation de service dans le contexte actuel, et surtout dans l'environnement d'affaires actuel, tâche simple en apparence, mais peut-être pas facile en réalité.

10 h 26

En mode coût de service, le plus gros débat est de savoir comment s'y prendre pour établir le revenu requis raisonnable, qui sera ensuite divisé par les volumes pour donner les tarifs nécessaires. Pour mieux comprendre les enjeux de la preuve, vous avez ici, dans le carré bleu, le coût de service réel deux mille douze (2012), parce qu'on s'est rendu compte que beaucoup d'intervenants partaient davantage du coût de service réel deux mille douze (2012) et le revenu projeté deux mille treize

(2013) donc soustraction faite des éléments hors du contrôle de Gaz Métro en gris pâle, donc on l'a appelé exogène, exclusion, ça se retrouve dans les comptes de frais reportés dans ce dossier-ci.

Donc on parle ici de quatre cent quarante-sept millions six cent trente-six (447 636 000 \$) versus la demande dans le revenu requis de la cause deux mille treize (2013), quatre cent soixante-quatre six cents quatre-vingt-treize (464 693 000 \$), ce sont les éléments qu'on peut considérer, pour les besoins de la discussion, comme étant sous le contrôle de Gaz Métro.

Pour tenter d'établir le revenu requis, certains intervenants utilisent l'inflation comme point de départ. Disons on va prendre le revenu requis, on va prendre le coût de service réel deux mille douze (2012) puis on va partir de l'inflation. Pour justifier notamment leur désaccord avec Gaz Métro sur le chiffre d'en bas. Souvent le désaccord porte sur la somme des deux. Gaz Métro soumet d'entrée de jeu qu'il faut aller au-delà de la simple application de l'inflation. Ce qui est certain c'est qu'il faut tenir compte de facteurs de croissance des activités. Par contre, il n'est jamais simple de trouver un facteur

infaillible de croissance de ces activités-là au-delà de l'inflation. On ne mélangera pas les dossiers mais on sait que ce n'est pas quelque chose de facile de trouver un facteur de croissance des activités.

Le facteur de croissance des coûts que peuvent être le nombre de clients, les kilomètres de conduite ou les volumes, n'intègre pas des réalités terrain comme les hausses des exigences, les travaux d'infrastructures municipales, les travaux du MTQ, un plan de gestion des actifs, les difficultés de recrutement qu'a mentionnées madame Brochu tout à l'heure, le « backlog » des projets TI, « TI », les technologies de l'information, les enjeux de sécurité et j'en passe, on va avoir l'occasion d'y revenir.

Ainsi même si nous présumions que le nombre de clients soit un bon prédicteur du revenu requis comme certains intervenants ont tenté de le faire, le problème, en deux mille treize (2013), c'est que Gaz Métro ne peut pas intégrer la productivité supplémentaire en raison du contexte de ses activités. Gaz Métro, comme vous le voyez ici, si on exclut les facteurs hors de son contrôle, c'est une augmentation de trois virgule huit pour cent

(3,8 %) qui est nécessaire par rapport au réel deux mille douze (2012), un chiffre raisonnable dans le contexte deux mille treize (2013). Malgré tout, à la lecture des preuves des intervenants, on remarque qu'ils questionnent plus directement la croissance des charges d'exploitation au-delà du revenu requis. Nicole va donc tenter de pousser encore plus loin certaines explications qui sont peut-être pas encore assez claires pour bien comprendre le contexte actuel.

Mme NICOLE BESSETTE :

Bonjour. Merci Sylvain. Alors donc comme vient de le mentionner Sylvain, Gaz Métro désire commenter plus avant notre demande à l'égard des dépenses d'exploitation compte tenu que dans leur preuve certains intervenants ne semblaient pas comprendre le bien fondé de nos demandes à ce chapitre. Donc afin de permettre à la Régie et aux intervenants d'apprécier l'évolution de nos activités, nous avons rassemblé un certain nombre d'informations qui sont ici à la page 5 de la présentation.

Donc nous avons présenté, nous présentons, pardon, l'évolution de, à partir de l'année deux mille huit (2008) jusqu'à l'année deux mille treize (2013), de certains indicateurs qu'on a jugés

pertinents. Donc nous avons le nombre moyen de clients qui au cours de cette période a progressé de l'ordre de dix point quatre pour cent (10,4 %), les kilomètres de conduite de l'ordre de cinq pour cent (5 %), activités d'exploitation qui reprend en grande partie les données qui vous ont été présentées dans les preuves donc l'entretien préventif, Régie, non-Régie, les correctifs, la localisation, plus tout ce qui touche les interventions associées au développement, inspections des installations, numérisation et j'en passe. Donc le total de ces activités progresse de l'ordre d'une trentaine de pour cent (30 %).

Les activités reliées aux nouvelles installations et les enquêtes de crédit qui s'ensuivent sont aussi en progression de l'ordre, en moyenne là, de dix pour cent (10 %). Toute cette progression, montée en puissance au cours des dernières années, a fait en sorte que oui, notre PMO a progressé, a progressé de l'ordre de huit pour cent (8 %), sept point huit (7,8 %), et qui pour nous reflète bien les exigences qui sont requises et les pressions qui s'exercent sur notre organisation.

Le constat que nous pouvons en faire c'est

que le niveau d'activité, oui, est en croissance. Je veux profiter de l'occasion pour réitérer que la croissance des activités s'inscrit dans un environnement donc comme je le disais plus complexe puis madame Brochu, je pense Sylvain aussi l'a mentionné, plusieurs pressions externes rendent la réalisation des activités soit de l'exploitation et d'autres services de l'organisation à ce chapitre, Sylvain l'a mentionné, les exigences encore très grandes des municipalités.

Madame Brochu faisait état de programmes et de façons de faire qui ont été entendues avec les municipalités, les exigences au niveau de la MTQ en regard de la signalisation, les normes de santé et sécurité, les normes environnementales, les travaux qui de par la présence de notre réseau a à se réaliser dans la région métropolitaine qui comporte son défi à l'égard de la circulation, l'étendue du territoire, les travaux d'infrastructures qui ont lieu, ça, ça entraîne plus de localisation, malheureusement quelque fois plus aussi de bris par les tiers qui doivent être gérés par les gens de l'exploitation.

10 h 31

Les exigences réglementaires, Régie du

bâtiment, le dossier d'aujourd'hui, l'ensemble des demandes, moi, ça fait quand même plusieurs années que je suis avec Gaz Métro et je pense que la dernière année a remporté la palme des défis à rencontrer, en tout cas pour nos équipes, on a, ce que j'entends, moi, dans notre unité, c'est : il n'y a pas de répit.

Avant, il y avait, oui, des zones intenses avec des répits, maintenant, ça n'existe plus. Puis il faut vraiment se requestionner sur nos façons de faire, on y travaille quotidiennement mais il reste qu'on doit vraiment faire face à des défis, là, auxquels on anticipait, là, mais peut-être à un niveau, à un niveau quand même élevé.

Donc je vais passer à la page 6. Ici, l'objectif poursuivi, c'est de répondre en partie au mémoire de la FCEI, à savoir que, si nous avons bien compris, qu'on n'a pas suffisamment expliqué, dans le moindre détail, l'évolution des services professionnels externes, matériaux, frais de représentations et développement.

J'avoue qu'on a été assez surpris de voir la teneur des propos qui a été tenue. Il faut comprendre que nous avons préparé, bon, un, je pense que Sylvain le mentionnait, nous n'avons pas

préparé de demande en coûts de service depuis de nombreuses années et nous avons dû répondre à un nombre assez impressionnant de questions, de demandes d'information dans un court laps de temps.

Notre approche a été d'aller à l'essentiel qui pouvait transposer les besoins le plus fidèlement, donc on n'est pas allés dans le moindre détail de chaque dollar de notre demande. Donc néanmoins, devant les commentaires de la FCEI, nous avons préparé, pour le bénéfice de la Régie et des intervenants, les explications requises pour compléter notre dossier.

Donc la page 6 résume sommairement les pages suivantes, donc de 7 à 10. Et essentiellement, les zones qui apparaissent en mauve, ou en lilas, sont les zones qui ont été bonifiées. Donc les services professionnels, donc nous avons, dans une demande d'information, détaillé jusqu'à un niveau de quatorze virgule deux (14,2).

Naturellement, à l'annexe 7... à l'annexe 3, pardon, de Gaz Métro-18, Doc. 1, nous avons une demande qui totalise dix-sept virgule quatre (17,4), donc il y avait un gap de trois virgule deux (3,2), donc vous allez avoir le détail, dont

je ne passerai pas à travers ce matin, les gens pourront en prendre connaissance puis si vous avez besoin d'éclaircissements, nous l'adresserons.

Par la suite, nous avons expliqué, dans les DDR, pour ce qui est de la variation par rapport à deux mille douze (2012) pour un équivalent de deux point sept millions (2,7 M\$), la FCEI nous notait qu'il manquait des explications pour point quatre (0,4), donc vous avez, la FCEI et la Régie auront le bénéfice des explications additionnelles.

Services externes, encore là, on nous disait qu'on n'avait pas, c'est le même topo, là, je ne le répéterai pas. Donc on donne des informations additionnelles pour notre deux point deux (2,2). Et finalement, bon, au niveau des matériaux, nous expliquons la croissance constatée par rapport au budget 2012.

Je réitère le fait que notre, nos demandes, nous sommes pleinement, je pense que Sylvain l'a aussi exprimé, c'est des demandes, en tout cas, justifiées et fondées à la lumière des activités qui sont requises par nous.

Donc on va passer, si vous le voulez bien, à la page 11. Donc, comme je le disais, de la page

7 à 10, vous avez donc le passage qu'on a essayé d'être le plus clairs possible. Dans certains cas, il y a des références directement aux demandes de renseignements; dans d'autres cas, comme ce n'était pas présent au dossier, bien on a, on est venus bonifier les explications.

Donc on va se rendre à la page 11, qui est des exemples d'améliorations de processus qu'on a faites au cours des dernières années, bon. Donc, encore là, je pense que le balisage et l'amélioration de processus a été au coeur d'un certain nombre de questions. Il est clair pour nous que les formes de balisages qui nous rapprochent des zones d'activités d'affaires sont très importantes pour nous.

Plusieurs de nos gestionnaires participent à de tels exercices, qui servent à améliorer la performance de leurs unités d'affaires. D'ailleurs, il y a une équipe de qualité corporative qui a été mise en place en deux mille neuf (2009) afin d'accompagner les gestionnaire dans leurs objectifs d'amélioration de manière à pouvoir les réaliser de façon la plus efficace, à bien cibler les bénéfices qui devront, qui sont envisagés, et de s'assurer que les bénéfices envisagés sont réalisés.

Nous avons sélectionné certains exemples, qui sont présentés au cours des deux, des pages 11 et 12. Je ne reviendrai pas sur la totalité, je voudrais juste souligner trois performances qui, je pense, sont intéressantes à souligner.

Dans le secteur croissance, au niveau du Service à la clientèle, cette dernière unité d'affaires a participé, dans le passé, plusieurs fois et de façon régulière, à des balisages.

10 h 39

C'est sûr que le défi qu'a comporté l'implantation du Projet Héritage au cours des deux dernières années a fait que nous n'avons pas participé au balisage durant cette période-là. C'est sûr que, pour avoir parlé à la responsable de cette unité, c'est au coeur de ses préoccupations et dès cette année va reprendre un tel balisage.

Mais ce que je tiens à souligner, c'est qu'au cours de la période - et c'est depuis deux mille six (2006) là qu'on participe à ce type de balisage-là - ça a amené à remettre en question certaines de nos pratiques, qui fait que cette unité d'affaires a entrepris des changements qui ont eu pour effet de réduire son PMO de douze personnes. Douze personnes, c'est quand même assez

significatif, tout en permettant de réduire son temps d'intervention.

Donc on « monitore » nos gens, on s'assure qu'ils sont efficaces, on organise leur travail, donc et c'est des résultats concrets là qui ont été... qui ont été livrés par cette unité d'affaires-là.

Dans le secteur exploitation là, bon il y en a un ensemble, j'en ai... je les ai portés à votre attention. La centralisation de la répartition à Montréal, donc ça se faisait dans tous les bureaux d'affaires. Nous avons, en deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010) là, pris la décision de centraliser le tout à Montréal. Et d'assurer aussi une meilleure répartition des tâches administratives au sein des équipes. Ce qui nous a conduit, oui, à générer des économies... des économies tangibles par la centralisation. Puis en équilibrant aussi les charges de travail au sein des équipes, ça a permis de restreindre la croissance aussi des coûts. Donc on a une meilleure, une meilleure répartition du travail qui a freiné la croissance dans certaines unités où on avait noté le caractère critique de la gestion des tâches administratives.

Enfin, finalement on va passer à la prochaine, à la page 12. Je vais commenter le secteur approvisionnement-réglementation. Plus précisément ici, bien on voit là par les exemples qui sont énoncés, mais c'est vraiment au niveau des technologies de l'information.

Deux balisages ont été effectués. Un en deux mille neuf (2009) et un tout récent là, en deux mille treize (2013). Le constat le plus évident qui ressort, qui ressortait en deux mille neuf (2009), qui ressort encore en deux mille douze (2012), c'est qu'il y a un manque de ressources par rapport à nos entités comparables. On parle minimalement de quelques dizaines de personnes là pour... qu'on constate. D'ailleurs, ce manque de ressources se fait sentir au quotidien par l'accumulation des demandes que nous ne pouvons réaliser. C'est sûr qu'il y a eu une trêve, je dirais. Durant le Projet Héritage, il y a eu beaucoup d'efforts de consacrés, mais il reste que la vie continue d'évoluer durant cette période-là et que les besoins de l'organisation sont exprimés et donc doivent être adressés.

Bien sûr, il ne s'agit pas de répondre à toutes les demandes émanant de l'organisation. On

ne prend pas première entrée, première sortie, il y a quand même une organisation. D'ailleurs on a demandé à une... à une firme-conseil de venir nous aider. Un mandat actuellement est en cours pour répertorier l'ensemble des demandes pour analyser la valeur ajoutée des projets en TI et de les prioriser sur un certain horizon. Là on parle de trois à cinq ans.

Comme on le mentionnait là dans la demande de renseignements numéro 7 à la question 8, la recherche d'améliorations est toujours présente chez nous. Et l'équipe de qualité corporative gère un portefeuille d'environ quinze... en plus, dans le fond - parce qu'il y en a aussi dans les unités d'affaires - mais en plus il y a quinze, environ quinze projets qui sont coordonnés par l'équipe de qualité corporative annuellement, pour des gains de productivité de l'ordre de cent mille à cinq cent mille (100 000 - 500 000). Ça c'est ce que nous disions à cette pièce-là. Ces gains nous permettent de réduire, de freiner aussi la croissance de nos coûts.

Donc nous espérons que ces quelques exemples vous permettent d'apprécier le travail qui est réalisé chez nous. En bref, l'amélioration est

au quotidien.

Enfin la FCEI questionnait le bien-fondé de planifier le budget en fonct... en incluant les postes vacants. Donc je vais donc passer la parole à madame, à Katia qui commentera cet aspect de noter planification budgétaire. Merci beaucoup.

Mme KATIA MARQUIER :

Merci. Bonjour à tous. La planification budgétaire de la main-d'oeuvre est au coeur des priorités de Gaz Métro, tant pour les types d'opération, pour tous les types en fait, que pour la fiabilité et la sécurité du réseau. Nous faisons une gestion rigoureuse de nos postes, à savoir chaque poste a sa raison d'être et sa pertinence.

Nous faisons une gestion de nos ressources, rigoureuse encore une fois. À titre d'exemple on en a parlé au niveau du Projet Héritage, nous avons prévu, post-implantation, environ quinze ressources temporaires pour une période de douze (12) à dix-huit (18) mois. Lorsqu'on a constaté la bonne mise en application du projet, on a été en mesure de se départir d'une partie de ces ressources avant la mise en application du projet. Et post-implantation, soit juste un mois plus tard, la presque totalité en fait de ces quinze ressources

temporaires.

Donc, et à titre d'exemple, nous avons un soin précieux de s'assurer que nous avons le bon personnel considérant les projets que nous avons. À la page que vous avez ici devant vous, au tableau est démontré que le dossier au niveau réel deux mille douze (2012), la moyenne d'employés était environ de mille trois cent douze (1312) personnes. Et planifions une moyenne pour le dossier tarifaire deux mille treize (2013) d'une... de mille trois cent quatre-vingts (1380) personnes, soit une hausse de soixante-huit (68) employés qui se compose de trente (30) additions nettes, des abolitions et de trente-huit (38) postes vacants.

10 h 45

Les additions nettes, il faut comprendre, comme l'ont exposé mes collègues ainsi que notre présidente, qui sont justifiées par le nombre d'activités de projets en croissance fulgurante, comme on a pu le démontrer, par les lois, les normes, les exigences réglementaires ainsi que la complexité des projets, tant à l'exploitation qu'aux projets TI.

Au niveau des postes vacants, il faut que lorsqu'on a des postes vacants de l'ordre de

trente-huit (38), par exemple, dans le cas qui apparaît présentement, ce n'est pas une économie, ce sont bel et bien des coûts. Des coûts pourquoi? Il y a des conséquences, en fait, latérales à avoir des postes vacants, indéniables, parce qu'il y a des vases communicants. Lorsqu'on a des postes vacants il faut absolument que nos gens, à l'interne, produisent, en fait, en temps supplémentaire les travaux qui sont à réaliser. Quand je pense au temps, ce n'est pas juste les personnes qui sont rémunérées pour leur temps supplémentaire mais également les cadres et les gestionnaires, qui ne sont pas rémunérés. Et nous en sommes la preuve juste par le dossier d'aujourd'hui.

UNE VOIX :

Preuve vivante.

Mme KATIA MARQUIER :

Nous avons également les honoraires professionnels, particulièrement au niveau TI; les honoraires en services externes, au point de vue de l'exploitation. Nous avons également des délais dans l'exécution des travaux. Dans les documents on vous a donné, à titre d'exemple, au niveau TI, il y en a également plusieurs au niveau de

l'exploitation, faisant en sorte qu'on reporte des travaux. Et, un report, on peut en faire une année, deux années, on ne peut malheureusement pas le faire toujours, vitam aeternam. Alors, c'est ce qu'on constate également année après année.

Il ne faut pas négliger non plus que les frais de déplacement, de représentations, oui, à priori, on peut penser qu'il y a une économie lorsqu'on a des postes vacants mais, encore une fois, par ces vases communicants avec le temps supplémentaire, les honoraires professionnels et les délais, ce n'est pas une économie systématique et directe au constat de postes vacants.

Ensuite j'aimerais apporter un complément d'information à ce qui a été mentionné dans les réponses au DDR, à la suite d'interprétations qu'on a pu constater dans les preuves des intervenants. Comme vous le constatez au tableau, à la Gaz Métro 18, doc 1, Annexe 3, les services professionnels qui apparaissent ici sont nets, des services professionnels qui ont été capitalisés. J'aimerais donc préciser qu'il y a des services professionnels capitalisés sous forme de développement informatique pour mieux apprécier l'évolution entre le réel deux mille douze (2012) et le budget deux

mille treize (2013) devraient être considérés. À ce titre, je vais rentrer un peu plus dans le détail du tableau qui est présenté. Au budget, donc à la Gaz Métro 18, doc 1, budget deux mille douze (2012), pardon, nous présentions un montant de quinze point trois millions (15.3 M) en services professionnels comparativement à un réel deux mille douze (2012) de quatorze point trois millions (14.3 M). Ce qui apparaît, à priori, comme une économie de un million de dollars (1 M\$). Lorsqu'on le compare au budget deux mille treize (2013), à priori encore une fois, il apparaît donc une hausse significative des services professionnels.

Lorsqu'on considère maintenant les services professionnels qui ont été capitalisés, et encore une fois particulièrement au niveau des projets TI, si ce n'est même la totalité, pardon. Alors, au réel deux mille douze (2012), un montant de quatre point un millions de dollars (4.1 M\$) et au budget deux mille treize (2013), un montant de un point six millions de dollars (1.6 M\$).

Nous avons sorti, en fait, quelques éléments spécifiques du dossier deux mille treize (2013), il y en a juste deux ici mais il aurait pu y en avoir beaucoup plus, naturellement. Mais si on

ne fait que sortir les éléments spécifiques donc, d'honoraires professionnels engagés au niveau du taux de rendement pour un million de dollars (1 M\$) et pour les énergies nouvelles, qui sont propres, en fait, au dossier tarifaire deux mille treize (2013) parce que nous n'avions pas ces réalités-là au dossier tarifaire deux mille douze (2012), alors, lorsqu'on retrace ce montant de un point trois million de dollars (1.3 M\$), nous constatons donc, au budget deux mille treize (2013), les services professionnels sont de l'ordre de dix-sept point sept millions de dollars (17.7 M\$), soit en baisse par rapport au réel ajusté de dix-huit point trois millions de dollars (18.3 M\$) au niveau du réel deux mille douze (2012). Alors, c'est à titre d'exemple, encore une fois, on en a sorti deux, on aurait pu en sortir une liste qui nous aurait amenés encore plus à un écart par rapport à la réalité deux mille douze (2012).

Ce que j'aimerais qu'on retienne, en fait, c'est qu'on fait une gestion rigoureuse de nos ressources, tant budgétaires qu'humaines, et c'est ce qu'on a voulu démontrer encore une fois aujourd'hui. Merci.

Mme NICOLE BESSETTE :

Je vais juste apporter peut-être un correctif que je viens de constater sur la page en question. La note 2, qui apparaît en bas de... la note, elle est correcte, mais on l'a mise à « Éléments spécifiques » en deux mille treize (2013) et elle devrait plutôt apparaître sous la ligne « Services professionnels capitalisés ». Alors, si vous voulez juste la noter, la déplacer de place, là, pour être sûr de bien... Donc, elle s'adresse aux services professionnels capitalisés. Merci.

M. SYLVAIN AUDETTE :

Revenons, finalement, sur la proposition du mode de partage pour compléter notre présentation. En fait, au début de la présentation, de façon globale, on soulignait que nous tentons, dans le cadre de la cause tarifaire deux mille treize (2013), de résoudre une équation simple, que je vais qualifier de simple. Le problème est que nous n'aurons pas une égalité au réel. S'il y a des gens qui veulent prendre des paris, là, je suis prêt à les prendre. Nous tentons plutôt de résoudre, à la fin, bien une inégalité. Plus ou moins grande, dans un sens ou dans l'autre. Au réel, par rapport au prévisionnel, l'équation qu'on avait vue au début, nous aurons soit un trop perçu soit un manque à gagner.

L'exercice de fixation des tarifs, on l'a répondu dans une DDR, n'est pas une science exacte, je pense qu'on va tous en convenir. Donc, les tarifs deux mille treize (2013) qui vont nous être octroyés vont soit être trop grands, à l'équation de droite, ou soit être trop petits. C'est pour cette raison qu'il est souhaitable, selon certains, et la Régie en est, de prévoir un mode de partage même avec un mode d'établissement du revenu requis, qui est basé sur le coût de service.

Notons au passage que nous sommes présentement dans un contexte très particulier en deux mille treize (2013). Nous avons déposé nos pièces budgétaires avant les Fêtes, l'année est déjà en cours, des dépenses sont déjà encourues, les volumes sont déjà établis en phase 1. Puis madame Brochu, tout à l'heure, vous signifiait, à cet égard, que nous sommes pas mal en ligne six mois dans l'année avec ça. Donc, on a un contexte un peu particulier où peut-être les risques d'inégalité sont peut-être moindres en fonction de l'information que madame Brochu vous a mentionnée tout à l'heure. Malgré tout, ça ne veut pas dire qu'ils sont inexistantes.

Dans le contexte deux mille treize (2013), quel mode de partage est approprié pour un mode d'établissement du revenu requis en mode coût de service? Le moins qu'on puisse dire, là, c'est que la réponse à cette question ne semble pas faire l'unanimité parmi les intervenants au dossier. Certains préconisent une certaine symétrie avec cent pour cent (100 %) du manque à gagner, trop perçu au client, soixante-quinze pour cent (75 %), cinquante pour cent (50 %). D'autres propositions n'offrent pas une réelle symétrie lorsqu'on les analyse.

La proposition de Gaz Métro nous semble offrir le meilleur compromis pour notamment contrôler la problématique d'asymétrie d'information qui pourrait en subsister. Elle est symétrique, elle offre un très fort incitatif surtout dans la plage du cinq ans. Si je vous explique un petit peu le tableau ici, ce qu'on a tenté de faire, c'est parce qu'on a vu à la lecture des preuves des intervenants qu'il y avait une certaine confusion sur la valeur réelle pour Gaz Métro du rendement versus plus ou moins de rendement. En réalité, ce qu'on a fait ici c'est qu'on dit « Regardez, dans le milieu, là, où est-ce

qu'il y a les petits tirets, ça c'est le rendement de Gaz Métro réalisé à la fin de l'année, cinquante huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille (58 285 000 \$) et selon la proposition qu'on vous fait, ça veut dire que le premier cinquante (50) points de base, chaque dollar a un impact direct sur le rendement de Gaz Métro. » Donc c'est un incitatif très fort, la plage en rouge donne un incitatif très fort à Gaz Métro pour contrôler ses dépenses à l'intérieur de cette plage-là. La plage en vert, là on va jusqu'à cent cinquante (150) points de base et là on commence à partager cinquante-cinquante (50-50), ça fait qu'au réel Gaz Métro peut aller chercher plus ou moins cent (100) points de plus, donc ça fait une autre variation de soixante-quatre millions huit cent trente-quatre (64 834 000 \$).

Donc, on considère qu'elle est symétrique, elle offre un très fort incitatif pour les premiers cinquante (50) points de base. J'insiste sur le « très fort ». Elle offre un bon incitatif jusqu'à des trop perçus, manques à gagner de cent cinquante (150) points de base et elle protège autant les clients que Gaz Métro contre d'éventuels écarts qu'on qualifie dans une des DDR de significatifs.

Dans le contexte où les budgets, les volumes sont en ligne avec les prévisions, offrir un fort incitatif avec une plage plus restreinte est une proposition qui semble faire beaucoup de sens au bénéfice de tous, selon nous. À la lecture de certaines preuves, certains intervenants ne semblaient pas avoir bien compris l'impact réel pour les actionnaires, comme je l'ai mentionné tantôt, mais ce qu'on peut facilement voir ici c'est que dans la plage rouge, l'accolade rouge, c'est chaque dollar impacte un dollar (1 \$) directement; à la plage verte c'est chaque dollar c'est cinquante sous (50 ¢) pour l'actionnaire. Le calcul qui a servi à préparer le tableau précédent c'est celui-ci : donc, pour mieux comprendre la méthode de calcul des impacts présentée à la page précédente, nous vous présentons ici comment nous avons calculé l'impact des écarts de trop perçu, manque à gagner. Donc, il faut d'abord prendre la donnée de la pièce révisée Gaz Métro-10, Doc. 2, page 2, ensuite établir l'avoir autorisé en fonction de la structure de capital qui est autorisée, l'avoir ordinaire, ça donne le montant de l'avoir ordinaire autorisé sur la base de tarification. Ensuite, on applique le bénéfice qui

nous est octroyé en fonction de la décision et ça donne le montant que vous aviez ici en plein centre. Et là, ici, on a fait les marges maximales et minimales, donc ça fait un écart de plus ou moins six virgule cinq millions (6,5 M\$) net d'impôt. Je sais que dès fois on a entendu souvent dire « Ah, c'est dix millions (10 M\$), dix millions (10 M\$). » Oui, mais là évidemment ici on présente les chiffres nets d'impôt. Parce que ce qui est important pour l'actionnaire, évidemment, c'est le chiffre net d'impôt. Excusez. C'est ça.

Donc, bien que peu probable dans le contexte actuel, et tel que mentionné au dossier, sans égard au pouvoir incitatif qui est sous-jacent à la proposition qu'on vous fait, là, au-delà d'un écart de cent (100) points de base, Gaz Métro considère qu'il s'agirait alors d'un impact trop significatif par rapport au taux autorisé et qui pourrait très simplement être occasionné par des erreurs de prévision pour l'établissement des tarifs au détriment des clients ou de Gaz Métro, le cas échéant, dépendamment, là, de quel côté de l'inégalité on tombe.

La proposition actuelle pourrait donner des écarts significatifs de l'ordre de six virgule cinq

millions (6,5 M\$) comme on le voit ici, nets d'impôt, à Gaz Métro par rapport à son taux autorisé. On considère qu'il s'agit d'un « safety net », c'est le terme qu'on a utilisé dans certaines DDR, raisonnable pour les clients et pour Gaz Métro, symétrique. Donc, peu importe le mode de fixation du revenu requis pour ensuite établir les tarifs qui permettent de récupérer son coût de service réel, le potentiel de trop perçu ou manque à gagner est toujours présent. Le mode coût de service est une méthode qui n'est pas une science exacte, comme tout autre mode par ailleurs. Puis la proposition actuelle, on juge que c'est un juste équilibre entre un incitatif, intéressant, fort, et un « safety net », je m'excuse de l'anglicisme, raisonnable, pour résoudre notre fameuse inégalité qu'on vous a présentée tout à l'heure.

Donc en conclusion, notre présentation qu'on a tenté de vous démontrer, suite à la lecture des preuves des intervenants, c'est que le revenu requis global est en hausse raisonnable, en tenant compte de la croissance des activités en cours, on parlait de trois virgule huit pour cent (3,8 %) donc, compte tenu de la hausse des activités, c'est quand même quelque chose de raisonnable.

(10 h 58)

Le mode de partage de trop perçu et de manque à gagner proposé offre un pouvoir incitatif très fort à Gaz Métro dans le premier cinquante (50) points de base. Donc l'année, on sait que l'année est déjà en cours, bien, les prochains six mois, chaque dollar va compter pour Gaz Métro; ça, je pense que c'est un incitatif très fort.

Le mode de partage proposé est symétrique et protège autant Gaz Métro que les clients contre des écarts, et je ne veux pas qualifier qu'est-ce qui est déraisonnable mais nous, on a signifié dans la preuve que cent (100) points de base, ça commençait à être significatif.

Donc, merci, puis on serait disponibles pour répondre aux questions dès que vous êtes prêts.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault, je pense que, à cette heure-ci, on va prendre une pause. Alors nous allons prendre une pause et là, maintenant, vous avez vu, il y a beaucoup de choses qui vieillissent, dont moi, on m'a installé une horloge plus près, alors il est, on va faire onze heures (11 h), alors nous revenons

à onze heures quinze (11 h 15). Merci.

PAUSE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Maître Sarault, pour l'ACIG, vous aviez parlé d'une quinzaine de minutes?

Me GUY SARAULT :

Ça ne dépassera pas ça. LE

PRÉSIDENT :

Ça ne dépassera pas ça? Et si ça le dépassait, je vous pardonnerais un petit peu, on n'est au tout début, dans les tout débuts, je pardonne plus que vers la fin des audiences. Alors cela étant dit, Maître Sarault, c'est à vous. Merci.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

Merci.

Q. [47] Alors ma question serait pour monsieur Sylvain Audette. Monsieur Audette, l'ACIG a produit, comme pièce C-ACIG-0031, un mémoire sur les frais qu'elle a engagés à l'ONE, et je vous demanderais, est-ce que vous avez eu la chance de prendre connaissance de ce mémoire?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui.

Q. [48] Alors à la page 7 du mémoire de l'ACIG, avant-dernier paragraphe, il est dit, et je cite :

L'ACIG produit au soutien des présentes, comme annexe B, la récapitulation finale des frais totalisant 1 133 593,72 \$ qu'elle a encourus pour sa participation au dossier RH-03-2011. L'ACIG a déjà fourni à Gaz Métro, comme prévu à l'entente du 11 septembre 2012, l'ensemble des factures et autres pièces justificatives requises au soutien de la totalité de ces frais.

Est-ce que vous avez bel et bien reçu ces factures et pièces justificatives chez Gaz Métro?

R. Oui.

Q. [49] Et en autant que Gaz Métro est concernée, est-ce que ces factures et pièces justificatives justifient les montants demandés par l'ACIG?

R. Oui.

Q. [50] Et, par ailleurs, évidemment, et sous réserve de la décision à être rendue par la Régie quant à cet aspect du dossier, en autant que Gaz Métro est concernée, est-ce que l'ACIG a honoré les

obligations qui lui incombait dans l'entente du onze (11) septembre deux mille douze (2012) pour permettre la libération des sommes qui y sont prévues?

R. Oui.

Me GUY SARAULT :

Je n'ai pas d'autres questions. Merci. LE

PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sarault. Maître Turmel, FCEI?

Pourriez-vous, Maître Turmel, me préciser une idée du temps que vous allez devoir prendre?

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, Monsieur le Président. D'entrée de jeu, une remarque préliminaire par rapport à la présentation de ce matin. Gaz Métro, bien sûr, et je remercie Gaz Métro d'avoir donné des indications additionnelles ce matin à l'égard de certains des coûts.

Et, bien sûr, ça vient modifier quand même, d'une certaine manière, le contre-interrogatoire que nous avons présenté. Alors je vous suggère, avec votre permission, de procéder, je dirais, à la moitié de ce que j'aurais fait aujourd'hui et de procéder à la fin, peut-être après que mes autres collègues auront avancé, peut-être en fin d'après-

midi ou probablement demain, parce qu'il y a, ce qu'on nous a donné aujourd'hui, avec les analystes, on doit revoir, tu sais, on avait demandé de justifier, on nous dit qu'on justifie, soit, il m'apparaîtrait correct, là, qu'on nous donne le temps requis pour, à l'intérieur de ce panel-là, poser une question. Donc, à l'intérieur de ce que je vous avais donné, une heure et demie, mais en deux séquences, si possible.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault, voulez-vous me faire une indication quelconque, un appel de phare? Me

VINCENT REGNAULT :

Très... non, en fait, simplement pour faire part de la position de Gaz Métro à ce sujet-là. Je pense que d'entrée de jeu, entre autres, madame Brochu vous a dit à quel point on s'est engagés dans un processus, dans ce processus-là en toute transparence et de façon consciencieuse. Je pense que la chose la plus importante pour Gaz Métro cette année, les années passées aussi mais c'est que vous ayez l'ensemble des éléments pour vous permettre de prendre votre décision.

On jugeait essentiel de vous fournir les informations qui vous ont été fournies ce matin, et

loin de moi l'idée de vouloir utiliser une quelconque, un quelconque argument juridique ou procédural pour empêcher maître Turmel de vouloir en prendre connaissance et poser des questions qu'il aura après qu'il aura pu faire l'analyse qu'il souhaite faire.

Alors dans ce contexte-là, moi, je n'ai absolument aucune objection à ce qu'il procède de la façon dont il a proposé.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, sans vouloir non plus faire de polémique, je pense qu'on est tous, une audience doit servir en fait à pouvoir, à nous donner l'ensemble, le plus de matière possible, le plus de vérité possible, le plus d'information possible pour essayer qu'on puisse rendre la meilleure décision possible.

Alors dans ce sens, Maître Turmel, vous avez commencé ce matin, on comprendra que nous, il est prévu, vous avez vu l'horaire, il est prévu que ça continue demain matin, alors ce que je ferai, c'est que vous aurez votre deuxième temps en tout début de journée demain matin, si ça peut convenir à tout le monde. De toute façon, nous, on a intérêt à savoir exactement ce que vous pensez de toutes

les précisions puis après ça, nous, on reprécisera ce que nous en penserons plus tard. Alors vous pouvez débiter, merci.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [51] Je vous remercie, Monsieur le Président. Alors rebonjour au banc et bonjour aux membres du panel. Alors donc nous allons y aller de premières question sur le coût du régime de retraite, si vous le voulez bien. Pour deux mille douze (2012), deux mille treize (2013). Et à ce titre, je vous demanderais d'aller à la pièce B-315, la pièce B-315 question 3.2, c'est les demandes de renseignements aux demandes de renseignements aux questions de la Régie de l'énergie. Sauf erreur, c'est la demande de renseignements numéro 6, pages 5 et 6 de 60. La cote B... bien ça... Pardon? Gaz Métro 18, doc. 11. Doc 11, pages 5 et 6. Dans les faits, nos questions donc... je vais vous laisser vous y rendre. Vous me dites quand vous y êtes, Madame Bessette. Alors donc, dans cet échange et par écrit entre la Régie et Gaz Métro, on vous questionnait notamment sur l'utilisation de lettres de crédit. Et mes prochaines questions visent à comprendre un peu comment ça fonctionne ce mécanisme d'utilisation

des lettres de crédit quand vient le temps...
utilisées à l'égard des cotisations d'équilibre.

Et à la référence que je viens de vous
mentionner, donc à la réponse à la question 3.2, la
question était :

La Régie comprend que l'utilisation
des lettres de crédit par Gaz Métro,
en deux mille douze (2012) présente -à
la référence ii)- le permis de
s'exempter d'une partie de ses
cotisations. La Régie comprend donc
qu'il s'agit d'un report compte tenu
qu'il est prévu qu'elle soit décaissée
sur une période d'environ cinq ans.
Question : Veuillez détailler de
quelle façon les lettres de crédit
sont prises en compte pour
l'établissement des cotisations
prévues pour deux mille treize (2013).

O.K. Et je ne veux pas vous relire la réponse, mais la
réponse qui est là en deux paragraphes indique, dans les
faits, et je veux que vous me confirmiez le tout, que Gaz
Métro ne prévoit pas rembourser les lettres de crédit
qu'à compter de deux mille quatorze (2014), c'est exact?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui, c'est exact.

Q. [52] Ah, excusez j'avais vu madame Bessette, mais c'est madame Bisailon.

R. Non. Marquier.

Q. [53] Madame Marquier, pardon.

R. Marquier.

Q. [54] O.K. Excusez. On va y arriver. Et donc aucun remboursement n'a été pris en compte pour l'exercice deux mille douze (2012), deux mille treize (2013).

R. C'est exact.

Q. [55] Exact. J'ai quelques questions donc. Quand vous... peut-être nous indiquer quelle est l'option que vous avez entre : si vous n'utilisez pas de lettres de crédit dans le présent dossier, que faites-vous? Vous payez carrément l'écart, peut-être juste donner une explication un peu là, sur pourquoi ces lettres de crédit interviennent-elles à ce moment-ci?

R. Comme vous l'avez mentionné en interrogeant notre présidente, en fait nous avons des cotisations obligatoires et des cotisations d'équilibre pour venir renflouer nos régimes de retraite. Ce faisant, lorsqu'on obtient nos rapports actuariels,

nous établissons notre dossier tarifaire en fonction de la dernière évaluation actuarielle la plus disponible. Et donc, le montant que l'on débourse et le montant que l'on prévoit dans le dossier tarifaire et qui correspond en fait à la dernière évaluation actuarielle disponible. Donc dans le cas, par exemple, d'un dossier tarifaire 2012 nous avons utilisé le dernier rapport disponible, trente-et-un (31) décembre deux mille dix (2010).

Lorsqu'on obtient le rapport le plus à jour du trente-et-un (31) décembre deux mille onze (2011), exemple, et qu'on l'obtient au mois de juin et qu'on arrive à clôturer - je vais prendre l'exemple du dossier tarifaire deux mille douze (2012) là parce qu'il est en processus d'approbation de fermeture - lorsqu'on arrive en fin de l'exercice deux mille douze (2012), nous avons à même un rapport plus à jour. Et lorsque ce rapport plus à jour nous est mis à notre disposition en fait, on est en mesure de voir quelles sont les cotisations réellement à déboursier en fait.

Sauf que sur la base de ce que la Régie nous avait donné en fait comme lumière en deux

mille huit (2008), à l'effet qu'on devait en fait... nous on s'en est tenu en fait à toujours déboursier le montant qui était prévu au dossier tarifaire. Et l'excédant qui s'est créé en fait, nous le prenions en lettres de crédit, qui est une option qui nous est permise par les lois sur le régime des retraites.

Donc votre question était : quelles sont options? Nous pouvons utiliser lettres de crédit ou déboursier le montant, mais sur la base de ce qui... sur la base de l'exercice deux mille huit (2008) où nous avons demandé à la Régie de faire cet exercice et à ce moment nous l'avait refusé. Depuis ce temps, nous nous en tenons en fait à déboursier le montant qui est prévu au dossier tarifaire. Et l'excédant, si excédant il y a, parce que naturellement il faut comprendre que l'excédant à travers les années, depuis deux mille huit (2008) en fait en dû aux crises financières de marché, particulièrement en deux mille huit (2008) et on pensait que c'était une mesure temporaire. Donc c'est pourquoi on a utilisé des lettres de crédit.

Q. [56] O.K. Donc deux façons d'agir. Le déboursier directement, donc c'est un coût dans l'année qui... tarifaire ou on utilise une lettre de crédit. Une

lettre de crédit c'est : on obtient une garantie de la banque, peut-être nous expliquer ce que c'est là, au bénéfice de tout le monde. Vous, la banque vous dit : bien écoutez, je vous... c'est comme un prêt finalement, mais que la banque ne débourse pas, mais que vous pouvez appeler quand vous voulez, est-ce que c'est ça?

11 h 31

R. Oui, tout à fait.

Q. [57] Y a-t-il des frais associés à l'utilisation de cette lettre... de ces lettres de crédit là?

R. Oui, comme on l'a répondu à Gaz Métro 18, doc 1, question 3.3, nous avons des lettres de crédit, en deux mille onze (2011), de quinze mille dollars (15 000 \$), quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) pour deux mille douze (2012) et on prévoit des frais de deux cent trente mille (230 000 \$) pour deux mille treize (2013).

Q. [58] Donc, il y a une progression année après année de ces montants-là, de ces frais associés aux lettres de crédit. Cette progression-là, elle provient généralement de quoi? Évidemment, les montants concernés, comme ils augmentent, les intérêts et les frais associés à ça augmentent, c'est correct de comprendre ça comme ça?

R. Oui, et tout dépendamment du moment également où on utilise les lettres de crédit dans une année donnée.

Q. [59] O.K. Est-ce que des lettres de crédit... est-ce que ça prévoit un rendement pour les régimes de pension? Est-ce qu'il y a un rendement associé à ça? Je vois madame Bessette qui fait un non, mais peut-être...

NICOLE BESSETTE :

R. La réponse, étant donné que ça n'a pas été versé au régime c'est sûr que ce n'est pas des sommes qui sont investies, donc elles ne rapportent pas de rendement dans le régime.

Q. [60] Par exemple, donc... il y a une lettre de crédit de onze point sept millions (11.7 M), de septembre deux mille onze (2011), c'est exact?

KATIA MARQUIER :

R. Septembre deux mille onze (2011), attendez. Onze point sept millions (11.7 M) pour l'exercice deux mille douze (2012)... qui est d'octobre à décembre et de janvier à septembre. Octobre à décembre deux mille onze (2011) et janvier à septembre deux mille douze (2012).

Q. [61] Donc, juste pour comprendre la mécanique seulement. Pour la lettre de crédit de onze point

sept millions (11.7 M), de septembre deux mille onze (2011), combien sera remboursé au régime de retraite, mettons, en deux mille quatorze (2014)? Si on est capable de donner un ordre de grandeur? Mme NICOLE BESSETTE :

R. Écoutez, on n'a pas pris position sur cette question-là pour le dossier tarifaire deux mille quatorze (2014). Honnêtement, on n'a pas regardé, comme nous étions concentrés sur le dossier tarifaire deux mille treize (2013). Honnêtement, je ne serais pas en mesure de vous le dire. D'ailleurs, naturellement, les sommes qui sont là totalisent vingt-trois point huit millions (23.8 M), hein, naturellement. Donc, il va falloir voir comment on va faire face à ces... éventuellement, là, à ces déboursés-là à travers le temps.

Q. [62] O.K. Juste pour qu'on s'entende donc, l'utilisation de lettres de crédit, on s'entend que ça affecte le calcul des cotisations d'équilibre, ça a un impact, il y a un coût. Est-ce que c'est correct de dire ça comme ça? Bien, c'est inclus dans le...

Mme KATIA MARQUIER :

R. En fait, qu'est-ce que vous considérez par

« affecte », juste pour être bien certaine de comprendre la question?

Q. [63] Bien, tout à l'heure on a dit qu'il n'y avait pas de rendement qui était associé, là, à l'utilisation de lettres de crédit comme telles. Mais, malgré cela, le fait de les utiliser, ces lettres de crédit là, donc il y a... il y a un coût associé à ces lettres de crédit là et, en conséquence, ça impacte le calcul des cotisations d'équilibre?

R. Ça impacte, sauf que c'est pris en considération, en fait, par nos actuaires lorsqu'ils viennent à calculer les cotisations de l'année suivante, à l'effet qu'il y a une somme d'argent qui a été réservée par l'entreprise déjà pour contribuer. Donc, ça vient, si je peux dire, ainsi, à réduire les cotisations ultérieures.

Q. [64] Mais ce que je veux dire c'est que si, dans l'option... on a l'option d'utiliser les lettres de crédit ou l'option de déboursier, on est d'accord, on a dit ça tout à l'heure.

R. Hum hum.

Q. [65] Si en lieu et place d'avoir utilisé les lettres de crédit on avait déboursé, est-ce qu'on s'entend que donc, ces fonds-là auraient généré,

eux, un rendement?

R. Oui, c'est ce qu'on a dit, effectivement.

Q. [66] Et est-ce que, généré un rendement, est-ce que le taux aurait diminué le déficit de solvabilité?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Moi, à cet égard-là, je ne suis pas une spécialiste, là. Est-ce que ça aurait réduit les cotisations régulières ou d'équilibre, là? Honnêtement, je ne suis pas en mesure de faire la distinction. Ma compréhension, étant donné qu'on a un actif qui a rendement, je pense que, oui, ça a une incidence sur les cotisations futures mais du côté équilibre ou régulières, moi, personnellement, je ne le sais pas.

Q. [67] On me suggère qu'il y aurait un impact à la fois sur le déficit de solvabilité et le déficit actuariel mais je ne suis pas actuaire moi non plus. Mais c'est ce que je vous suggère. Et ce que je veux comprendre avec vous c'est êtes-vous en mesure d'indiquer quel serait l'impact sur le coût de retraite si les fonds avaient été injectés plutôt que d'utiliser les lettres de crédit?

R. Sous réserve peut-être d'informations additionnelles, je ne crois pas qu'aucune simulation a été faite, qui... puis ça devrait être

un actuaire qui devrait administrer cette demande-là. Si, au lieu d'utiliser des lettres de crédit, ça avait été investi dans le régime de retraite, quel serait l'impact sur les cotisations d'équilibre et régulières? Honnêtement... mais je ne crois pas que cet exercice-là a été fait.

Q. [68] Ici, nous, ce qu'on souhaite... Merci pour la réponse. Ce qu'on souhaite c'est de bien comprendre... là je pense qu'on comprend ce qu'est l'utilisation des lettres de crédit dans le contexte. Ce qu'on recherche c'est la justification de ces lettres de crédit.

R. Bien, peut-être...

Q. [69] Donc, depuis deux mille dix (2010)... Juste attendre ma question, si vous permettez. Depuis deux mille dix (2010) vous utilisez ces lettres de crédit et on est d'accord que ça entraîne des frais facturés aux clients, ultimement? Oui?

11 h 40

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui, ça entraîne des frais. C'est ça la question?

Q. [70] Oui.

R. Oui.

Q. [71] Et par exemple, et dans la réponse à la question 3.3 toujours à Gaz Métro 18, Document 11,

on comprend que ces frais d'utilisation, vous y avez référé tout à l'heure, étaient nuls en deux mille dix (2010), quinze mille dollars (15 000 \$) en deux mille onze (2011), quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) en deux mille douze (2012) et Gaz Métro prévoit les frais de deux cent trente mille dollars (230 000 \$) en deux mille treize (2013), c'est exact?

R. C'est ce qu'on a écrit effectivement.

Q. [72] Tout à fait. Est-ce que ça n'a pas changé depuis ce que vous avez écrit?

R. Non.

Q. [73] O.K.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. J'aimerais peut-être amener une précision. C'est sûr que si les sommes avaient été déboursées par les clients, eux-mêmes ont à supporter, il y a un coût intrinsèque pour les clients de ce côté-là alors ici ils n'ont pas eu à déboursier. Oui, il y a un coût qui doit être supporté mais d'un autre côté si les clients l'avaient déboursé, il y aurait, à travers entre autres, les comptes de frais reportés, il y a de la capitalisation qui, à mon sens, est à tout le moins égale ou même peut-être supérieure au coût des régimes de retraite.

Naturellement, ça dépend de la performance des régimes.

- Q. [74] Et nous y venons, vous mentionnez comptes de frais reportés, est-ce que compte tenu des coûts que ça occasionne, on est rendu à deux cent trente mille dollars (230 000 \$) par année en deux mille treize (2013), est-ce que le choix d'utiliser l'outil du compte de frais reportés n'aurait pas été, ou ça ne serait pas plus judicieux?
- R. À mon point de vue, je ne crois pas qu'il soit évident que compte tenu du coût associé aux lettres de crédit qu'il soit nettement avantageux de procéder avec des comptes de frais reportés.
- Q. [75] Est-ce que vous avez fait, oui, pardon, vous vouliez parler à votre collègue? Est-ce que vous avez fait une analyse au-delà de ce que vous pensez, vous? Est-ce que vous avez procédé à une analyse comparative?
- R. On a fait certaines, effectivement, certaines analyses qui nous permettent d'apprécier la différence entre les deux et ce que nous constatons c'est qu'il y avait un léger avantage, mais naturellement c'est basé sur une série d'hypothèses ces éléments-là, puis c'est sûr que nous, l'orientation qu'on a prise, c'est à la suite

de la décision qui nous a été rendue en deux mille huit (2008) où on nous a souligné que le montant qui avait été déboursé, naturellement, bon, il était déboursé à ce moment-là, n'aurait pas dû être encouru compte tenu du budget qui nous avait été octroyé à l'égard de l'ensemble des coûts du régime. Alors fort de cette, en tout cas, de cette orientation-là, quand on a été devant le fait que les montants exigibles étaient en croissance, bien on a utilisé les outils qui sont disponibles, qui sont disponibles à tous les citoyens, les organisations, qui leur permettent de faire face à ce type d'obligation de manière à pouvoir manger le morceau un à la fois.

Q. [76] Je ne suis pas sûr... donc dans les faits, je ne suis pas sûr d'avoir compris, vous avez, vous dites avoir analysé les deux options, mais quelle était la moins coûteuse pour les clients, est-ce que vous avez analysé les deux options, l'option du déboursé puis l'option de lettre de crédit, c'est exact?

R. Oui.

Q. [77] D'accord. Et donc quelle est, suite à cette analyse que vous avez faite, quelle était la moins coûteuse pour les clients?

R. C'est d'ailleurs ce que madame, ce que Katia m'a souligné, que je n'avais pas donné la conclusion, le...

Q. [78] Oui, le punch.

R. Les lettres de crédit étaient légèrement avantageées par rapport aux comptes de frais reportés.

Q. [79] O.K. Êtes-vous capable de nous déposer dans le dossier cette analyse-là?

R. Bien, je peux prendre un engagement, je vais...

Me ANDRÉ TURMEL :

Si c'est possible, oui, comme engagement numéro 1, Madame la greffière, déposer l'analyse des deux options (de déboursés versus lettres de crédit) relativement aux coûts de retraite. C'est exact? Me VINCENT REGNAULT :

Juste préciser peut-être, on me souffle à l'oreille que ce n'est pas tant une question de déboursés qu'une question d'envoyer dans les comptes de frais reportés. Alors il va y avoir, on va fournir la réponse qu'on est capables de fournir avec les explications nécessaires puis il y aura, si maître Turmel souhaite poser des questions, libre à lui.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel, vous êtes d'accord que c'est, ce qu'on nous a dit, c'est que ce n'était pas tant un

déboursé qu'effectivement un CFR ou, alors c'est ça l'étude que j'ai compris qui va être déposée.

Me ANDRÉ TURMEL :

Et... oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on s'entend là-dessus. Parfait, merci.

E-1 (GM) : Déposer l'analyse des deux options (de CFR versus lettres de crédit) relativement aux coûts de retraite (demandé par la FCEI)

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [80] On s'entend là-dessus. Mais j'ai une deuxième question, peut-être que la réponse, la question se trouvera dans la réponse, mais je voulais vous demander de ventiler les frais d'utilisation du deux cent trente mille (230 000 \$) que vous projetez pour deux mille treize (2013) entre les différentes lettres de crédit.

Vous avez plusieurs lettres de crédit, vous nous dites que deux cent trente mille (230 000 \$) est le coût pour deux mille treize (2013), êtes-vous capable de nous dire, bien : « Lettre de crédit 1, voici le coût... Lettre de crédit 2,

voici le coût... » ?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Honnêtement, non, on n'est pas en mesure de vous répondre sur la ventilation du deux cent trente mille dollars (230 000 \$), d'autant plus que c'est le frais pour la somme des lettres de crédit qui ont été prises à travers les années, donc il y a un poids à chacune des lettres, en fait, qui est associé à ce deux cent trente mille dollars (230 000 \$), je n'ai pas le détail avec moi.

Q. [81] O.K. mais donc le poids associé... le poids associé... le coût résultant du poids associé à chacune de ces lettres de crédit, ça, vous pouvez nous le donner?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Un, la ventilation, c'est sûr qu'on ne l'a pas. Peut-être, ce que je pense qui serait utile de préciser, c'est que, année après année, en fait, les lettres de crédit sont prises pour une année, hein?

Q. [82] O.K.

R. Alors à la fin de l'année, on fait le constat puis on dit : « Bien, oui, il faut reconduire celles de l'année précédente, plus en émettre des

nouvelles. » Et ça fait partie d'un tout, donc il y a le renouvellement, plus la nouvelle, ce n'est pas quelque chose qu'on a depuis trois ans, avec des termes spécifiques à celui de la troisième année, je ne crois pas, là, à ma connaissance. Donc les termes applicables à l'ensemble des lettres de crédit doivent être les mêmes, répartis uniformément.

Q. [83] Je comprends ce que vous me dites, donc il y aurait, pour deux mille treize (2013), deux cent trente mille dollars (230 000 \$), l'équivalent d'une lettre de crédit, sur lequel on a remis à zéro, je veux dire, il y a une seule lettre de crédit, qui donne des coûts, qui donne un coût de deux cent trente mille dollars (230 000 \$)?

R. Il y a peut-être des lettres de crédit pour le régime Régie puis le régime cadre, là, distincts, mais j'ai l'impression, sous réserve, là, que les caractéristiques de coûts doivent être les mêmes.

Q. [84] O.K. Et le coût de deux cent trente mille dollars (230 000 \$) en deux mille treize (2013), ça, c'est pour l'année qui se terminait en deux mille douze (2012)... ou deux mille onze (2011), là, ce que je veux savoir, c'est, en deux mille treize (2013), allez-vous, dans l'année actuelle,

prendre une nouvelle lettre de crédit, revue et augmentée?

R. So far, so good, excusez l'anglicisme, on ne croit pas devoir augmenter le niveau des lettres de crédit, là, que... même, en tout cas, on espérerait même pouvoir le réduire, mais je ne veux pas, surtout pas prendre d'engagement là-dessus. Et donc le deux cent trente mille (230 000 \$) est basé sur le vingt-trois point sept millions (23,7 M\$) qui... point huit (23,8 M\$), pardon, qui apparaît à la pièce.

Q. [85] D'accord. Alors juste maintenant, je vous enverrais à la DDR, aux DDR numéro 7 de la Régie; c'est le même document finalement, effectivement, alors, tout à fait, donc aux question/réponse 4.1. Là, cette fois-ci, on va plus parler sur le, et j'espère que vous êtes les bons témoins, là, sur les actions, là, on a évoqué le tout ce matin avec madame, j'allais dire madame D'Amours en parlant du rapport de monsieur Brochu, mais c'est madame Brochu en parlant du rapport D'Amours, voilà.

11 h 50

À la question 4.1, vous décrivez donc les, ce que Gaz Métro fait en termes de ses efforts déployés dans les dernières années pour optimiser

la performance de son régime de retraite... Et donc, toujours en réponse à la question 4.1 de la Régie vous dites notamment :

La cotisation versée par les employés a été de un pour cent (1 %) au premier (1^e) janvier deux mille treize (2013)^r et tous les nouveaux cadres doivent cotiser au régime. De plus, une analyse des actions possibles afin d'apporter des modifications au régime actuel a été réalisée, ce qui a permis d'identifier des mesures permettant éventuellement d'en limiter les coûts dans le futur.

Alors de cette lecture j'ai quelques questions.

Donc je comprends que les cadres, jusqu'à ce qu'on vienne modifier le tout, n'avaient, ne cotisaient pas au régime. Est-ce que c'est exact?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Écoutez, évidemment dans la multitude de DDR qu'on a reçus, dans les sept cents (700), on a eu de l'aide dans certaines de ces réponses-là. Et ça, c'en est une où on a eu de l'aide du groupe des ressources humaines. Contrairement à ce que madame Brochu disait ce matin, on n'avait pas prévu mettre

un spécialiste de cette question-là sur le banc.
Mais on n'est pas en mesure de répondre à cette question-là. En fait, les réponses qu'on vous donnerait seraient tellement nuancées que je pense que... Donc je ne sais pas. Vincent, j'ai besoin de ton aide!

Me VINCENT REGNAULT :

R. Il y a plusieurs possibilités, je peux répondre à la question parce que je pense que je connais la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Mais je ne voudrais pas vous assermenter là-dessus. Me

VINCENT REGNAULT :

Je vais témoigner sur mon serment d'office. Mais ceci étant dit, je crois, en fait la réponse à la DDR qu'a lue maître Turmel si je ne me trompe là, parce que j'ai manqué le début. Mais on indique, on indique clairement que ce sont les nouveaux employés. J'essaie juste de retrouver l'endroit là.

La cotisation versée par les employés est augmentée de un pour cent (1 %) au premier (1^e) janvier deux mille treize^r (2013) et tous les nouveaux cadres doivent cotiser au régime.

Donc il n'y a pas une question... on n'indique pas

que les anciens cadres ne cotisaient pas au régime. Et je pense que si des anciens cadres avaient également cotisé, n'avaient pas cotisé au régime, également ça aurait été indiqué ou ça aurait écrit différemment.

Ceci étant dit, comme j'ai dit, on ne pouvait PAS mettre... en fait je ne voulais pas avoir un panel de douze personnes. Je pense que ça aurait été pas productif et efficace, mais si maître Turmel veut avoir une réponse à cette question-là bien précise, il va me faire plaisir de la lui obtenir par l'intermédiaire d'un engagement.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel.

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est pour cela que l'on posait la question. J'ai vu la nuance que dans mon... dans ce que mon confrère a lu, mais ça sert à ça justement parfois là. Nouveau cadre, parfois il y a des nuances dans le langage. Je vais vous poser les questions que j'ai. J'en n'ai pas tant que ça. Et si vous pouvez répondre, tant mieux. Sinon, au pire, demain matin peut-être que quelqu'un qui vous a aidé qui est disponible, je comprends, pourrait nous aider à faire le point. Alors moi j'annonce mes questions à

l'avance. Ça ne sera pas...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il serait possible, Maître Turmel, aussi de procéder par engagement?

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [86] Oui, si on... Tout à fait. Pour pas allonger le tout. Alors donc, bien donc confirmer que les cadres à l'emploi avant cette modification-là n'avaient, ne contribuaient pas, d'une part, engagement numéro 2.

E-2 (GM) : Confirmer si les cadres à l'emploi avant la modification contribuaient ou non au régime de retraite.

La question suivante c'est : quel est le pourcentage de cotisation de l'employeur et des employés pour chacun des régimes? Quel est le pourcentage de cotisation de l'employeur et des employés pour chacun des régimes? C'est basique, je pense que vous devriez être capable de l'obtenir, ce sera l'engagement numéro 3.

E-3 (GM) : Fournir le pourcentage de cotisation

de l'employeur et des employés pour
chacun des régimes.

Et là c'est une question peut-être un peu plus
corporative là peut-être. Parce que vous analysez
différentes actions, c'est ce que vous nous dites.
Est-ce que Gaz Métro a considéré la possibilité de
modifier son régime de retraite pour un régime à
cotisations déterminées pour les nouveaux employés?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. On va le prendre en engagement.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [87] J'ai pas osé la poser ce matin à madame
Brochu. Mais en même temps, bon là on ne sait pas.
Alors Gaz Métro a-t-elle... engagement numéro 4,
Gaz Métro a-t-elle considéré la possibilité de
modifier son régime de retraite pour un régime à
cotisations déterminées pour les nouveaux employés?

E-4 (GM) : Préciser si Gaz Métro a considéré la
possibilité de modifier son régime de
retraite pour un régime à cotisations
déterminées pour les nouveaux
employés.

Et enfin, dernière question. Dans le paragraphe que j'ai lu tout à l'heure, on parlait que Gaz Métro avait identifié des mesures permettant éventuellement d'en limiter les coûts dans le futur. Quelles sont ces mesures identifiées, si vous êtes capable de nous les donner? Je suppose que vous l'avez viva voce.

R. Non. Ça va être la même chose.

Q. [88] O.K. Alors quelles sont les mesures identifiées dans la réponse à la question 4.1 de la Régie de la DDR numéro 7?

E-5 (GM) : Spécifier quelles sont les mesures identifiées dans la réponse à la question 4.1 de la Régie de la DDR numéro 7.

LE PRÉSIDENT :

L'engagement 5. Donc pour ce panel-ci on a donc l'engagement 2 sur la question de savoir si les cadres payaient avant, si j'ai bien compris, Maître Turmel. Engagement numéro 3 c'est de savoir la ventilation, qui paie pour tarif employé, employeur. L'engagement numéro 4 c'est de savoir si les trucs modifiant à la référence à la question

4.1, si on peut nous donner des indications. Puis à 5, c'est les mesures identifiées. Donc ça pour demain matin? Est-ce que ça va être possible selon vous pour demain matin? Donc vous les aurez demain matin ou... C'est possible, vous pen... Là je vais vous en demander beaucoup. Est-ce que vous pensez que c'est parce que... Maître Turmel va me revenir demain à neuf heures (9 h 00) pour continuer, puis peut-être que ces questions-là pourront peut-être lui servir. Alors s'il les avait dans la fin de journée, Maître Regnault, ça pourrait peut-être nous simplifier le travail de demain matin.

11 h 56

En fait, je vais prendre immédiatement la pause pour le lunch, je vais prendre le temps de discuter de ces questions-là avec les gens concernés puis je vais pouvoir vous revenir sans aucun problème avec, à tout le moins, un moment auquel je vais pouvoir fournir les réponses, au retour de la pause du lunch.

LE PRÉSIDENT :

J'apprécie. Merci. Pour ce matin, Maître Turmel, vous continuez?

Me ANDRÉ TURMEL :

J'allais suggérer la pause lunch, si votre estomac

vous le dit. Parce que là je passerais à un autre... je dois discuter avec mes collègues ce midi, peut-être que j'ai terminé, point, et qu'on continue demain, ou j'ai peut-être quelques questions additionnelles mais pas vraiment bien plus loin. Ça fait que ça me permettrait de faire le point durant l'heure du lunch.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Si vous...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on ne prendra pas le lunch tout de suite. Nous, on a planifié, parce que je dois jouer avec certains intrants qui ne sont pas devant vous mais qui sont en arrière, dans la logistique, j'en suis désolé. Il y a aussi l'informatique, qui est un autre intrant que j'aime beaucoup ce matin.

Cela étant dit, c'est parce que... je vous dirais que je vais donc, Maître Turmel, vous remercier pour maintenant. Vous parlerez avec vos collègues sur l'heure du midi pour voir si vous avez des choses à ajouter ce matin. Par contre, pour l'heure qui suit, là, pour le moment, je continuerais avec le GRAME, je passerais le GRAME

pour essayer d'utiliser le temps que j'ai le plus possible avant un dîner que, moi, je n'attends pas dans ma salle de réunion avant midi et demi (12 h 30). Alors, vous comprenez mon problème. Alors, je vous ai tout dit de mon problème. Au moins pour celui-là. Alors, Maître Paquet, c'est possible? Merci. Merci, Maître Turmel.

J'ai bien aussi compris le message de transparence de madame Brochu, alors je redeviens de plus en plus transparent. Maître Paquet, vous allez en avoir pour combien de temps avec ce panel? Me GENEVIÈVE PAQUET

:

Environ dix (10) à quinze (15) minutes. LE

PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [89] Alors, bonjour aux membres du panel. Mes premières questions vont porter sur la proposition concernant le mode de partage des trop-perçus et manques à gagner. Donc, est-ce que c'est exact d'affirmer que le résultat des trop-perçus ou des manques à gagner qui va dépasser, là... par exemple, pour les trop-perçus, qui va dépasser le revenu requis, et il pourrait atteindre, là, les cinquante (50) premiers points, le premier palier.

Est-ce que c'est exact que le résultat de ces tropperçus-là ou manques à gagner dépend des activités courantes de Gaz Métro?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui, c'est... dans l'équation que j'ai présentée, je pense qu'il y a du revenu requis il y a des volumes. Il y a des volumes et puis revenus requis, les budgets.

Q. [90] Donc, pour éviter un manque à gagner, Gaz Métro aurait le loisir de reporter ou de réduire peut-être certaines dépenses qui sont liées aux activités courantes, est-ce que c'est exact?

R. Le loisir, non, je ne pense pas que j'utiliserais ce terme-là. Donc, est-ce que Gaz Métro va tenter de reposer certains projets ou de faire des choses ou d'accumuler encore peut-être du « back log », comme on a mentionné tout à l'heure, dans le dossier TI? C'est sûr que c'est ce genre d'incitatifs là que ça donne. Mais, le loisir, non. Je veux dire, il y a des situations... et vous avez vu, là, où... on ne peut pas. Donc, je n'utiliserais pas le mot « loisir », c'est que ça donne un incitatif, oui. D'ailleurs, je l'ai mentionné dans la présentation, l'incitatif est très fort dans la proposition qu'on vous fait pour

les cinquante (50) premiers points de base. Il est bon pour les cinquante (50) autres points de base. Mais de là à dire qu'on a le loisir, je pense que ce n'est pas le terme que j'utiliserais.

Q. [91] Est-ce que vous utiliseriez plutôt le terme, une opportunité de le faire, est-ce que c'est exact?

R. Je vais répéter que je préfère le mot « incitatif » à l'intérieur de la plage. Et puis qu'on doit rendre le service, on doit tenir compte de tout l'environnement externe qu'on a mentionné ce matin, on doit tenir compte de ce que madame Brochu a mentionné. Et puis on ne peut pas, on n'a pas le loisir de reporter certaines choses à l'exploitation, au TI, ce n'est pas possible. Donc, c'est un incitatif à tenter de maximiser la gestion de nos budgets mais... c'est ce que... je pense que je vais maintenir ma réponse.

Q. [92] Donc, ça serait plus un incitatif?

R. Oui.

Q. [93] Merci. Donc, si on s'entend pour dire que les cinquante (50) premiers points ou le premier palier c'est ce palier-là sur lequel Gaz Métro a le plus de contrôle, est-ce qu'on peut dire que, pour les autres paliers, Gaz Métro aurait moins de contrôle

sur ces dépenses-là?

R. Votre prémisse de base, vous dites qu'on s'entend sur le fait que les premiers paliers, le premier cinquante (50) points de base, on a plus de contrôle. Ça, je ne vous suis pas là-dessus.

Q. [94] D'accord. Bien, écoutez, je pourrais vous référer à la réponse de Gaz Métro à la demande de renseignement du GRAME. C'est à la pièce Gaz Métro 18, document 2, à la réponse 3.16. Non, excusez-moi. C'est Gaz Métro 18, document 3, la réponse 6.3. C'est la page 30.

12 h 03

Donc à la réponse 6.3 Gaz Métro nous indique « Gaz Métro considère que la plage supportée à cent pour cent (100 %) par Gaz Métro pour les cinquante (50) premiers points de base augmente le caractère incitatif. En supposant que le coût de service ou le mécanisme incitatif à venir sont bien calibrés, les premiers points de base sont ceux sur lesquels Gaz Métro a le plus de contrôle puisque le résultat des parts d'activités courantes du Distributeur... » Donc, selon la réponse que vous aviez donnée, pour le premier palier, Gaz Métro a le plus de contrôle sur ce palier-là. Est-ce que vous êtes d'accord avec...

M. SYLVAIN AUDETTE :

- R. Bien, je nuancerais cette réponse-là. C'est pour ça qu'on a des audiences publiques quelques fois, pour préciser certaines choses. Je veux dire, on ne peut pas affirmer qu'on a toujours le contrôle. Donc, je nuancerais cette réponse-là ici en audience pour dire qu'on n'a pas nécessairement plus de contrôle. On a du contrôle sur chaque dollar mais, je veux dire, ce qui est clair c'est que la proposition qu'on vous fait c'est qu'il y a une plage d'incitatifs très forte lorsque chaque dollar compte, après ça c'est chaque dollar c'est cinquante sous (50 ¢) d'impact et là l'incitatif tranquillement diminue. Mais on peut difficilement reporter certaines choses, certaines autres on peut le faire mais on ne peut pas le faire tout le temps. Et c'est important aussi de mentionner qu'ici on est en mode coût de service cette année, donc cette année ce qu'on cherche à faire c'est vraiment d'arriver à résoudre l'équation qu'on vous a montrée tout à l'heure, c'est-à-dire d'avoir un revenu requis qui, divisé par les volumes, va donner les tarifs qu'on a besoin.
- Q. [95] Maintenant, même avec la nuance que vous avez apportée, est-ce qu'on peut quand même affirmer que

Gaz Métro aurait de moins en moins de contrôle sur les paliers, plus on augmente les trop perçus ou les manques à gagner? Est-ce qu'on pourrait quand même s'entendre sur cette affirmation-là?

R. C'est une question difficile. Est-ce qu'on aurait plus de contrôle? Ça dépend de l'ampleur de la problématique, de l'erreur, par contre. Tu sais, on peut faire une erreur sur les volumes ou on peut faire une erreur sur les budgets. Donc, faire l'erreur sur les volumes par exemple, donc une erreur, un très grand client ou quelques grands clients qui quittent, on n'a aucun contrôle. Et puis ça pourrait avoir un gros impact. Mais un petit client qui quitte dans le premier palier, même chose. Donc, au niveau des volumes on n'a pas de contrôle sur les volumes tant que ça. On n'a pas de contrôle sur l'économie, on n'a pas de contrôle sur certains paramètres des volumes. Oui, il y a certains paramètres qu'on a du contrôle. Au niveau des budgets, c'est ce que je viens de mentionner tout à l'heure. On peut reporter certaines choses mais il y a des limites à reporter des choses. Et je ne pense pas que reporter des projets qui sont nécessaires, et là je fais le lien un peu avec votre question sur, tu sais, comparé à des

mécanismes incitatifs, on ne peut certainement pas dire que ce sont des gains de productivité. Quand tu reportes, tu attends, tu reportes puis éventuellement on va être obligé de le faire, ce n'est pas nécessairement des gains de productivité.

Q. [96] Par contre, au niveau des activités courantes, j'imagine que c'est plus facile de reporter les dépenses qui sont en lien avec ça?

R. Ce n'est pas facile. Ce n'est vraiment pas facile, surtout pas dans le contexte de l'année deux mille treize (2013). On vous l'a mentionné tout à l'heure, on est en ligne pour le moment, on a, oui, on a pris certains retards dans certaines activités pour diverses raisons qu'on vous a expliquées tout à l'heure, les postes vacants, difficulté de recruter, aller chercher des gens, mais ce n'est pas vrai que c'est facile. Je ne serais pas prêt à vous suivre au niveau que c'est facile, c'est quand même difficile et c'est de plus en plus difficile comme madame Bessette le mentionnait ce matin, elle a parlé de sa vaste expérience chez Gaz Métro puis elle mentionnait qu'il y a de plus en plus de pression, oui, à la réglementation en raison des dossiers, mais aussi ailleurs dans l'entreprise. Donc, c'est très difficile de le faire et

d'ailleurs c'est pour ça qu'on aime bien l'opportunité de venir ici puis d'avoir une analyse complète du coût de service pour s'assurer qu'on part sur des bonnes bases avec l'année deux mille treize (2013).

Q. [97] Donc, sans que ce soit nécessairement...

R. On va peut-être, pour nous assurer, on va peut-être compléter votre réponse avec des détails.

Mme KATIA MARQUIER :

R. Peut-être juste pour, en complément d'information, quand on regarde la nature de nos dépenses, bien entendu notre principale dépense ce sont les salaires. Alors lorsqu'on prend juste les salaires sur les dépenses d'exploitation de cent quatre-vingt-sept point sept millions de dollars (187,7 M\$), ça représente plus de soixante et un pour cent (61 %) et si à ça en plus on ajoute le régime de retraite, il faudrait... juste une petite seconde, on va le refaire, le calcul. Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %). Donc c'est peut-être juste en proportion de prendre conscience, en fait, que la masse salariale est très importante par rapport aux dépenses d'exploitation, ce faisant, on n'a pas la marge de manoeuvre nécessaire comme vous l'indiquez dans votre question.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. J'amènerais juste une nuance, là, parce que c'est moi qui t'ai transmis le quatre-vingt-treize (93 %), je pense que j'ai exagéré un petit brin parce que les frais corporatifs capitalisation viennent en réduction des salaires en grande partie. Alors quand j'apporte cette correction-là mais c'est tout de même de l'ordre de soixante-dix pour cent (70 %) donc c'est une masse qui est en mouvement, qui est là, qui est présente et qui sont là pour réaliser des activités.

(12 h 10)

Q. [98] Bien, c'est intéressant d'avoir ces précisions-là parce qu'en fait, nous, on se basait sur la réponse de Gaz Métro à notre demande de renseignements. Et puis vous avez apporté une petite nuance mais, quand même, Gaz Métro énonçait qu'ils avaient plus de contrôle, là, sur le premier palier puisque ça dépendait d'activités courantes de l'entreprise.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Parfait, j'espère que ça a contribué à l'exploration de toute la pièce et la preuve.

Q. [99] Oui. Donc, mes prochaines questions vont porter sur une précision à une réponse à la demande

de renseignements de la FCEI, c'est la réponse 3.16, qu'on retrouve à la pièce Gaz Métro-18, Document 2, à la page 21, où la FCEI vous demandait de justifier la croissance de huit cent sept mille dollars (807 000 \$), quarante-cinq pour cent (45 %) des autres dépenses liées à la Direction employés et culture. Et en réponse, Gaz Métro nous indiquait :

La hausse des autres dépenses liées à la Direction employés et culture s'explique principalement par...

donc au premier point, on indique :

La hausse des frais liés aux jetons des administrateurs ainsi que des honoraires de base de 200 000 \$. Les prévisions au budget 2013 sont fonction de 219 présences lors de 31 réunions tandis qu'en 2012, il y a eu 191 présences lors de 28 réunions.

Maintenant, le point qui m'intéresse, c'est :

L'augmentation des présences et du nombre de réunions par rapport à 2012 est due notamment à la création du nouveau comité sur l'environnement. Ce nouveau comité nécessitera de 3 à 5

administrateurs et environ 4 réunions.

Donc, est-ce que vous pourriez élaborer sur le rôle de ce nouveau comité?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. La réponse précise, c'est non, on ne pourrait pas élaborer là-dessus.

Q. [100] Bon, écoutez, moi, j'avais des questions peut-être un peu plus précises, là, j'imagine que... je vais essayer de poser la question, sinon je vais vous demander un engagement. Donc, savez-vous si ce comité-là va produire des rapports ou des recommandations à Gaz Métro et, si oui, à quelle fréquence? Est-ce qu'on prend l'engagement? Mme NICOLE BESSETTE :

R. La seule chose que je pourrais dire, c'est qu'ici, on souligne bien que c'est pour se conformer à la Loi 89 par l'Assemblée, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale. Moi, je ne connais pas du tout les obligations, je pense que c'est un comité conseil aux membres du conseil d'administration, alors... mais ça se limite à ça, là, mon intervention.

Q. [101] D'accord. Par contre, il y a quand même une grosse hausse, là, au niveau des dépenses pour se, pour tomber un peu...

R. Mais c'est une nouvelle obligation qui implique beaucoup, je pense, pour la responsabilité des administrateurs; du moins, c'est ce que j'en comprends. Donc, c'est sûr que c'est ce qui a guidé, là, la création de ce comité-là.

Q. [102] Effectivement. Mais je serais quand même intéressée à savoir si le comité va produire des recommandations ou des rapports, et puis à quelle fréquence.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault, est-ce que vous pensez que un des panels serait plus adéquat pour répondre aux interrogations du GRAME sur ce point, parce que je comprends que les interrogations du GRAME sont mixtes, là, il y a la question des coûts mais il y a la question aussi du mandat et comment le mandat va s'exprimer. Sinon, on va procéder par, on pourra procéder par un engagement général mais, en même temps, je ne pense pas que c'est le bon panel pour répondre à ça.

Me VINCENT REGNAULT :

Non, effectivement. Mais regardez, ce que je vous propose, c'est, j'ai pris en note l'engagement, je vais en discuter avec mes gens aussi sur l'heure du lunch puis je vais vous revenir avec une

proposition. Peut-être que j'aurai carrément la réponse à vous, à donner à maître Paquet et comme ça, elle sera, elle aura eu réponse à sa question et sera satisfaite.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord. À ce moment-là, est-ce que je peux ajouter une autre question à...

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'allais voir avec vous, Maître Paquet, je suis certain que vous aviez plus de questions.

LA GREFFIÈRE :

Excusez, est-ce que c'était un engagement qu'on a pris, c'est ça, est-ce qu'on le note?

LE PRÉSIDENT :

Non, on ne le notera pas pour l'instant, maître Regnault va nous revenir possiblement avec une réponse qui va un petit peu alléger le procès-verbal. Pouvez-vous juste préciser l'autre information de plus que vous voudrez que maître Regnault sonde?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

L'autre information qui est plus précise, là, c'était : Est-ce que le comité aura des recommandations à faire ou est impliqué dans la

mise en place du Programme d'inspection des installations intérieures, qui est dans le cadre de la stratégie des actifs?

Bon, cette question-là pourrait peut-être être posée à un autre panel aussi.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement.

UNE VOIX:

Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît? Me

GENEVIÈVE PAQUET :

Donc, si le comité va avoir des recommandations à faire ou va être impliqué dans la mise en place du nouveau Programme d'inspection des installations intérieures.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement, cette question-là pourrait être, Maître Regnault, en respect, posée aux gens des Actifs. Regarder la possibilité, ça allégerait la, et votre heure de dîner et la suite.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je vous remercie. Pour le GRAME, ça complète mes questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous remercie. Maître Paquet, on fera le point au retour du dîner avec maître Regnault sur

les suivis à faire puis s'il y a un engagement, on le notera à ce moment-là au procès-verbal. Maître David, vous en auriez pour combien de temps?

Me ÉRIC DAVID :

Une quinzaine de minutes, maximum. LE

PRÉSIDENT :

On va procéder. Si vous allez à 32, vous savez, je vais être encore généreux. Si vous allez jusqu'à 32 je vais être encore généreux. On va lui demander quand il va arriver, je pense. Merci beaucoup de vous en informer, Maître Regnault. Alors on vous écoute, Maître David. Et pour la petite histoire, il est arrivé!

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

Q. [103] Éric David pour Option consommateurs.

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Régisseuse, Monsieur le Régisseur. Donc, j'ai seulement quelques brèves questions honnêtement. C'est pour clarifier la preuve qui est au dossier.

Donc, la première question que j'ai concerne le Power Point de ce matin. Et plus spécifiquement à la page 13. Donc, on y voit, là, que dans l'année tarifaire, donc il y aura une augmentation de soixante-huit (68) postes. Puis là si vous n'êtes pas d'accord avec mon vocabulaire

vous allez me corriger, je compte sur ça. Une augmentation de soixante-huit (68) postes, on veut juste bien comprendre : est-ce qu'il s'agit du total à la fin de l'année ou est-ce que c'est la moyenne pour l'année?

Mme KATIA MARQUIER :

R. C'est la moyenne pour l'année.

Q. [104] C'est la moyenne pour l'année, O.K. La deuxième question de clarification concerne la pièce B-161. Je vais vous donner le temps de le trouver, là, il s'agit de Gaz Métro 12, doc. 12. On voulait juste savoir si le fait que le projet de la Côte-Nord est reporté, est-ce que ça affecte le tableau qu'on voit ici à la page 2? Donc, le neuf cent mille dollars (900 000 \$) qui est budgété.

R. En fait, la réponse c'est non. Parce que de la façon qu'il est présenté ici, c'est que, d'une part, les frais en salaires et autres liés au projet Côte-Nord étaient incorporés au montant et on vient qu'enlever ces montants-là parce qu'ils sont comptabilisés dans un compte de frais reportés. Autrement dit, ils ne rentrent pas en dépenses d'exploitation qui vous sont présentées. Donc, ça ne change pas cette pièce.

Q. [105] O.K. Merci. Je reviens maintenant aussi au

Power Point, excusez-moi j'aurais dû rester sur ça avant. On a, on voit toujours à la page 13 de votre première note que ça inclut les activités non réglementées. C'est exact?

R. Oui.

Q. [106] Donc, pouvez-vous confirmer que les coûts associés aux PMO des activités non réglementées ne sont pas inclus dans les tarifs de distribution?

R. Je confirme.

Q. [107] D'accord. Donc, ce n'est pas inclus dans l'augmentation de quatre point cinq pour cent (4,5 %) des coûts de salaire.

R. Quatre point cinq pour cent (4,5 %), attendez, je veux juste être sûre.

Q. [108] Bien ça, j'ai tiré ça de votre pièce B-274, là. Ça c'est le calcul qu'on a fait.

R. B-274 qui est? Pouvez-vous me donner l'équivalent, s'il vous plaît, de...?

Mme NICOLE BESSETTE :

Gaz Métro-12, doc. 12?

Q. [109] Non. Doc. 16. C'est la ligne 14, donc l'augmentation de cent neuf millions (109 M) à cent quatorze millions (114 M), selon nos calculs c'est quatre point cinq pour cent (4,5 %) d'augmentation. Écoutez, ma question ce n'est pas le calcul du

pourcentage comme tel, là. Si jamais notre calcul n'est pas bon, vous nous le direz.

Mme KATIA MARQUIER :

R. En fait, peut-être pour clarifier, vous avez à Gaz Métro-18, doc.1, annexe 3, on retrouve le montant de cent quatorze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille (114 884 000 \$) de salaires au dossier tarifaire deux mille treize (2013). Je vais peut-être vous laisser le temps, par contre, de...

Q. [110] Avez-vous la cote B?

LE PRÉSIDENT :

Ça fait chaud au coeur, Maître David! Me

ÉRIC DAVID :

Vous voyez, je me suis finalement conformé à votre système, qui fonctionne presque aussi bien que votre site Internet! Tout le monde le pense, personne ne voulait le dire.

LE PRÉSIDENT :

Et je note. Je pense que ça m'amène plus de poids encore quand je vais en parler, merci.

Mme KATIA MARQUIER

En fait, c'est la pièce B-254 qu'on m'a dit, annexe 3.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [111] O.K. Mais de toute façon, ma question c'est simplement, je voulais m'assurer que les coûts des PMO des activités non réglementées ne sont pas inclus dans les tarifs de distribution. Vous avez déjà répondu.

R. Ils ne sont pas inclus. Moi c'était, ma question à vous c'est parce que vous aviez parlé de quatre point cinq pour cent (4,5 %). Je veux juste être certaine de comprendre comment vous le calculez. Mais on répond à votre question qu'ils ne sont pas inclus.

Q. [112] C'est ça. C'était pas... le quatre point cinq (4,5) ce n'était pas l'objet de ma question.

R. D'accord.

12 h 22

Q. [113] Finalement, toujours concernant cette page 13 on lit donc dans la note 1 que ça inclut les ANR. Est-ce que ça serait possible par voie d'engagement de nous fournir le même tableau, mais en excluant les ANR?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Le tableau du haut, vous voulez dire?

Q. [114] Le tableau complet.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. En fait, on viendrait ajuster seulement la ligne

d'en haut. C'est seulement la première ligne.

Q. [115] Oui, effectivement. Donc, les chiffres du haut, est-ce que ce serait possible de nous donner ces chiffres-là en excluant les ANR?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Oui, il n'y a pas de problème, on pourrait vous le fournir. Oui.

Q. [116] Donc, c'est l'engagement numéro 2, je crois?

LA GREFFIÈRE :

Engagement 6.

Me ÉRIC DAVID :

Oh boy, j'en ai manqué des bouts. Donc, ce serait l'engagement numéro 6, ce serait de fournir le tableau qui apparaît à la page 13 de la présentation PowerPoint dont je ne connais pas la cote.

LE PRÉSIDENT :

La cote, on va vous la redonner plus tard. Elle va apparaître.

Me ÉRIC DAVID :

Donc, ce serait de nous fournir ça sans les activités ANR.

E-6 (GM) Fournir le tableau, sans les activités ANR, qui apparaît à la page 13 de la

présentation PowerPoint (demandé par
OC)

Q. [117] Ensuite, j'en suis à la pièce B-261. Ma question porte sur les méthodes comptables qui ont été utilisées pour traiter les coûts de pension pour l'année tarifaire deux mille treize (2013). On lit à la page 19, donc le dernier paragraphe de la réponse 10.2 :

Pour la préparation du dossier tarifaire deux mille treize (2013), Gaz Métro a déposé une demande de sursis en octobre deux mille douze (2012) afin de maintenir la méthode en fonction des déboursés réels. La Régie a accueilli la demande de sursis dans sa décision D-2012-141. Ainsi, Gaz Métro a maintenu l'utilisation des méthodes antérieures pour l'établissement de la charge liée aux avantages postérieurs à l'emploi pour la préparation du dossier tarifaire deux mille treize (2013).

Donc, ces coûts de pension là, si je comprends bien, vous les avez traités sur la base de méthodes

antérieures et non pas selon la norme du PCGR des États-Unis, le US GAAP?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Tout à fait. Nous avons utilisé la méthode des déboursés, comme nous l'avions fait les années antérieures.

Q. [118] O.K. Savez-vous quand vous allez harmoniser le traitement des coûts des pensions avec le US GAAP?

R. En fait, le dossier est présentement -je ne sais pas si c'est le bon terme- en délibéré, en révision auprès de la Régie. Donc, je ne peux pas vous donner une estimation à cet égard.

Q. [119] C'est-à-dire, je crois que, dans la décision D-2012-77, c'est ce que la Régie vous demandait de faire. Je sais que vous avez eu un sursis, je parle pour le futur, quand est-ce que ça va se faire.

Me VINCENT REGNAULT :

Parce que, malheureusement, le futur, on ne peut pas le prédire, puis on n'est pas capable de répondre à cette question-là dans la mesure où on attend la décision de la Régie sur la demande de révision. Puis de cette décision-là va découler probablement la position que prendra Gaz Métro puis

les décisions que prendra Gaz Métro. Il y a eu toute une série de questions là-dessus dans le cadre des...

Me ÉRIC DAVID :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, Maître David?

Me ÉRIC DAVID :

Oui, oui, ça va.

Q. [120] Étant donné l'ampleur de l'augmentation des coûts de pensions, est-ce que, en demandant le sursis, donc en utilisant les méthodes antérieures, avez-vous considéré l'impact d'utilisation de cette méthode sur les tarifs deux mille treize (2013)?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Non, nous ne l'avons pas fait, parce que nous étions sur la méthode des déboursés. Donc, on n'a pas fait la méthode actuarielle.

Q. [121] O.K. Bien, merci, ce sont mes seules questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Alors, durant l'heure du dîner qui va commencer dans les prochaines minutes, vous savez qu'en bas, c'est une zone Wi-Fi, vous pouvez vous brancher, il n'y a pas de problème. Alors,

vous pourriez en profiter. Cela étant dit, bon appétit! On revient donc dans une heure, c'est-à-dire faisons ça correctement, à une heure trente (1 h 30). Et à une heure trente (1 h 30), quand on reviendra, on va SÉ, UC. Puis après ça, on va clore. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE 13

h 37

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault. Avec un grand sourire. Me

VINCENT REGNAULT :

Oui, oui, écoutez...

LE PRÉSIDENT :

Partagé par votre collègue. Me

VINCENT REGNAULT :

C'est des heures de lunch bien occupées. Les engagements qui ont été souscrits, les engagements 2 à 5 qui ont été... auxquels Gaz Métro a souscrit, en lien avec le fonds de retraite, la caisse de retraite, je vous propose d'avoir un témoin demain matin disponible pour répondre aux questions de maître Turmel.

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que maître Turmel est d'accord avec cette proposition, qui est une excellente proposition.

Me VINCENT REGNAULT :

Et ensuite les questions de maître Paquet pour le GRAME, le témoin de demain matin sera en mesure... vous vous souvenez peut-être, le comité environnement va-t-il faire des rapports...

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Qui et comment? Me

VINCENT REGNAULT :

Exact. De mémoire c'était : « Va-t-il faire des rapports et à quelle fréquence? » Donc, le témoin en question sera en mesure également d'y répondre. Et pour ce qui est du lien entre ce comité-là et le programme d'entretien... l'inspection des installations, merci... des installations intérieures, effectivement, la question pourra être posée au panel sur la stratégie des actifs, qui témoignera vendredi. De gestion des actifs, merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien noté. Merci.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci. Dernière chose, également... LE

PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

Me VINCENT REGNAULT :

... les intervenants, en fait, au sujet des experts en lien avec le PGEÉ, monsieur Kayal et monsieur Harvey, le seul intervenant qui s'est manifesté c'est S.É./AQLPA, pour nous informer que monsieur... pour monsieur Kayal, il nous transmettrait une question écrite, à laquelle nous pourrions répondre. Et là il semble être indécis à savoir s'il va requérir la présence physique de monsieur Harvey...

LE PRÉSIDENT :

Qui se déplace présentement. Mais sans ordinateur, alors c'est léger. Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Disons que c'est...

LE PRÉSIDENT :

Sur ce point spécifique. Me

DOMINIQUE NEUMAN :

Sur ce point spécifique. LE

PRÉSIDENT :

Ce n'est pas que je ne fais pas confiance, je paramètre mon temps.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Effectivement, Gaz Métro m'a suggéré de voir à

la possibilité de poser les questions à monsieur Harvey également par écrit. Donc, je suis en train d'examiner ça, avec votre permission, je pourrais revenir pendant la prochaine pause pour voir si nous continuons de souhaiter sa présence ou si l'on peut lui transmettre par écrit. Mais pour ce qui est de monsieur Kayal, ça, effectivement, je confirme que j'ai convenu tout à l'heure que nous allons lui poser une... enfin, deux questions très brèves, là, par écrit.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Juste nous rappeler tous que... à moins que je ne me trompe, ce sujet-là est à l'ordre du jour de demain, hein. Et on arrive de dîner, on parle de pause, je n'aime pas ça, Maître Neuman, parce qu'il n'y aura possiblement pas de pause. Alors, ce qu'on va faire c'est qu'on va procéder et, en tout dernier, je demanderai un dernier appel et on fera, vous et moi, le compte, si effectivement les gens doivent se déplacer ou pas, parce qu'il faut que ces gens-là soient avisés.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça, c'est simplement accommoder Gaz Métro puisque, apparemment, je suis la seule personne qui

souhaitait lui poser des questions. Donc, je suis en train de voir s'il y a moyen de s'arranger par écrit.

LE PRÉSIDENT :

Et de même, j'indique à tous les autres procureurs, qu'il faudrait qu'ils nous confirment, effectivement, qu'ils n'auront pas de question. Parce que s'ils nous arrivent à rien aujourd'hui puis ils ont des questions demain, je vais vous dire que ça n'ira pas très bien. Cela étant dit, nous allons poursuivre le panel numéro 2 avec nos amis... bien, en fait, je pense que, Maître Neuman, allez chercher votre ordinateur. Vous n'en avez pas? Pas de question. Bon, bien, ni ordinateur, ni maître Neuman. Alors, Maître Sicard.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Si on peut se permettre, on n'a pas eu le temps de parler à notre procureur, mais on aurait peut-être une réponse...

Mme NICOLE BESSETTE :

R. En fait, au sixième engagement, qui nous demandait de fournir le PMO excluant les ANR, à la page 13.

LE PRÉSIDENT :

Q. [122] Oui?

R. Alors, nous sommes en mesure de vous fournir

l'information. Alors, pour deux mille douze (2012), nous parlons de mille deux cent quatre-vingt-cinq (1 285).

Q. [123] Juste un instant.

Est-ce que, Maître David, vous prenez des notes?

Parce que je pense que c'est votre engagement qu'on est en train de répondre.

R. Oui, tout à fait.

Q. [124] Donnez-nous peut-être une minute...

R. Ah! prenez votre temps.

Q. [125] Merci, vous êtes gentille avec moi.

Moi, je vais maintenant être gentil avec maître

David, qui va prendre des notes. Parce que je pense que la réponse va se faire par... oralement. Si

vous êtes prêt, vous nous le dites, Maître David. Me ÉRIC

DAVID :

Je suis prêt.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes prêt.

Q. [126] On peut y aller.

R. Alors, pour deux mille douze (2012), vous voyez que

le PMO incluant ANR est mille trois cent douze

(1 312), donc excluant ANR c'est mille deux cent

quatre-vingt-cinq (1 285). Et, pour deux mille

treize (2013), c'est mille trois cent quarante-neuf

(1 349). Donc, pour une variation de soixantequatre (64).

LE PRÉSIDENT :

Maître David, est-ce que ça répond? 13

h 43

R. L'écart naturellement de quatre que vous voyez se répercute au niveau des additions nettes donc le trente (30) deviendrait vingt-six (26) dans la colonne additions nettes.

LE PRÉSIDENT :

Au micro Maître David. Me

ÉRIC DAVID :

Je voulais juste savoir le trente-huit (38) devenait quoi?

Me VINCENT REGNAULT :

Vous vouliez savoir quoi vous dites? LE

PRÉSIDENT :

Le trente-huit (38) devient quoi au poste... C'est beau? Parfait.

Me ÉRIC DAVID :

Avec votre permission... LE

PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [127] J'ai une dernière question suite à mon

contre-interrogatoire de ce matin mais je ne sais pas si encore une fois ça fait partie de la cause qui est en délibéré dans laquelle on n'est pas intervenant et que je n'ai clairement pas suivie de façon si étroite mais j'aimerais référer le panel au rapport de Option consommateurs donc c'est la pièce C-OC-47, c'est aux pages 11 et 12. En bas de la page 11. On lit essentiellement que, ma question concerne les différences entre les prévisions et les coûts actuels en matière de pension, puis on lit ici dans le rapport d'Option consommateurs que dans le cas de Enbridge en Ontario ils ont établi un compte de frais reportés pour comptabiliser la différence entre la charge relative aux pensions et la charge projetée pour chaque année. Puis c'est le « Pension cost true-up variance account » pour Enbridge. Donc au fond la question c'est seulement de savoir si Gaz Métro a l'intention d'établir un tel compte de frais reportés également.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

On revient à ce que je disais ce matin, cet extrait-là du rapport d'OC il suit tout un débat à savoir si Gaz Métro devrait utiliser les PCGR

américains ou pas dans le cadre du fond de retraite. Cette question-là fait l'objet d'une demande de révision qui est en délibéré à l'heure actuelle. Alors l'utilité de la question pour moi, je m'objecte à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Maître David.

Me ÉRIC DAVID :

Oui, bien écoutez, comme j'ai dit, je ne suis pas dans cette cause-là, je ne peux pas dire que je l'ai suivie si attentivement, je m'en remets au banc sur la permissibilité ou non de cette question-là mais si c'est effectivement quelque chose qui est en délibéré bien évidemment...

LE PRÉSIDENT :

C'est effectivement en délibéré. Me

ÉRIC DAVID :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Et je vais être très prudent dans ce délibéré-là. Je vais accepter la...

Me ÉRIC DAVID :

D'accord.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais donc accueillir Maître Regnault.

Est-ce que ça clôt pour vous?

Me ÉRIC DAVID :

Ça fait le tour, oui. LE

PRÉSIDENT :

Avec ce panel-ci?

Me ÉRIC DAVID :

Oui, c'est tout, merci. LE

PRÉSIDENT :

Puis donc on comprend que l'engagement numéro 6 a été
maintenant répondu.

Me ÉRIC DAVID :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Merci Maître David.

Me ÉRIC DAVID :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant on va poursuivre, si vous voulez bien, avec
Maître Sicard. Maître Sicard vous aviez
annoncé du temps, juste me donner un aperçu du
temps que vous allez prendre cet après-midi.

Me HÉLÈNE SICARD :

Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

L'aperçu sera de quinze (15) minutes à une demiheure.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Si vous me donnez trente (30) secondes... Me

HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... je vais prendre de votre temps que je vais vous redonner. Ce qui signifie Maître Cadrin que nous allons passer l'UMQ après. J'aime autant déjà vous dire si vous aviez prévu, parce que dans l'horaire vous étiez demain, j'avais juste parlé de deux, mais là avec le temps que j'ai, et je vais vous dire tout de suite qu'après vous on va arrêter parce que la Régie va poser ses questions, quant à elle, demain matin. Alors si vous êtes prêt, j'apprécierais qu'on puisse procéder après Maître Sicard. Alors Maître Sicard... Oui, ça va aller?

Me STEVE CADRIN :

Oui, oui, pas de problèmes. LE

PRÉSIDENT :

Merci. Maître Sicard je vous redonne donc le micro.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [128] Merci. Bonjour aux membres du panel. Question

générale : depuis ce matin, vous nous dites que vos dépenses pour les six premiers mois de l'année, parce que nous avons cet avantage, entre guillemets, cette année on est très avancé dans l'année tarifaire déjà, alors on l'a entendu de madame Brochu, il me semble l'avoir entendu de d'autres témoins, vous avancez, vous êtes vraiment en ligne avec vos prévisions pour ces six premiers mois.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. C'est ce qu'effectivement madame Brochu et monsieur Audette...

Q. [129] Maintenant, j'aimerais savoir si la proportion des sommes dépensées dans les six premiers mois, par rapport au budget total, est comparable cette année aux dépenses que vous effectuez ou la proportion des dépenses que vous avez effectuées historiquement pour les six premiers mois dans les années tarifaires précédentes?

R. Honnêtement, je n'ai pas fait d'analyse comparative par rapport aux années antérieures.

Q. [130] Est-ce que le gros du budget de Gaz Métro, est-ce qu'il est dépensé dans ces six premiers mois, dans les six derniers mois, ou si ça se

répartit de façon à peu près équivalente à travers l'année?

Mme KATIA MARQUIER :

R. Si on reprend la proportion des salaires, qu'on a vue tout à l'heure dans la proportion des dépenses d'exploitation, les salaires sont engagés tout au long de l'année, donc pour cet élément-là. Pour ce qui est des autres éléments, il faudrait y aller item par item, je vous avoue qu'on n'a pas fait l'exercice pour... pour les audiences d'aujourd'hui.

Q. [131] Avez-vous fait une prévision de respect de ces budgets-là pour les six prochains mois ou si vous...

R. C'est ce que madame Brochu et monsieur Audette vous ont répondu tout à l'heure, plus tôt, ce qui est en ligne avec ce qu'on a déposé au dossier tarifaire.

Q. [132] O.K. Je m'excuse, j'ai un analyste qui s'avance... Est-ce que c'est un exercice difficile que de nous donner une idée des proportions, six premiers mois, respect des budgets par rapport aux années antérieures?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Pour répondre directement à votre question, mes

collègues m'informent que c'est... ce n'est pas facile. Donc ce n'est peut-être pas impossible mais ce n'est pas facile, et ça va prendre un certain... un certain temps pour le faire. Mais peut-être si vous pouviez préciser davantage le besoin, peut-être que là, on serait en mesure de répondre puis...

Q. [133] Bien, en fait, c'est parce que vous nous avez dit, et vous avez ouvert la porte, là, avec madame Brochu, que pour le moment, en tout cas l'exercice pour les six premiers mois, vous étiez vraiment en ligne avec vos budgets. Alors la question est : finalement, est-ce que vous continuez d'être en ligne pour toute l'année, c'est ce que j'ai un peu compris du... de votre témoignage et de celui de madame Brochu, ou est-ce qu'il risque d'y avoir des surprises relativement à des trop-perçus et des manques-à-gagner, et c'est de voir dans quelle mesure les budgets sont appropriés six mois/six mois pour voir le risque de surprise au niveau des trop-perçus et manques-à-gagner puisqu'une formule est proposée, là, et l'incitatif que cette formule va amener, de quelle façon.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Tel que vous le formulez, c'est sûr qu'on essaie

toujours de voir, d'avoir une vision annuelle. À ce jour, le réel qu'on a pu constater et l'expectative qu'on voit poindre, là, ne nous indique pas qu'il y aura un trop-perçu significatif, non plus qu'un manque-à-gagner, là, je dirais, on s'enligne, je pense, l'idée, c'est qu'on s'enligne pas mal sur l'expectative qu'on a proposée dans le dossier tarifaire.

Q. [134] O.K. Je vous remercie. Je vous amène maintenant, et je... à la pièce B-254, qui est Gaz Métro-18, Document 1, les réponses à la demande de renseignements de la Régie, à la page 68. En fait, vous pouvez commencer avec la page 67, qui contient la question; la réponse est à la page 68. Alors la Régie vous demandait de :

Fournir la liste complète des comptes de frais reportés dont l'écart sera remis ou récupéré des clients.

Vous répondez :

Tel que mentionné dans la preuve, il est bien de rappeler que le mode de partage proposé...

on parle trop-perçus/manques-à-gagner,

... s'appliquera uniquement au service de distribution.

Et là, vous nous donnez une liste. Ma première question, je veux m'assurer que cette liste, dans cette liste, on ne retrouve que des compte de frais reportés dont l'écart est remis ou récupéré des clients.

Mme NICOLE BESSETTE :

- R. J'hésite parce que je, ce que je... en tout cas, je, c'est ça, je... O.K., je vais le dire comme ça : c'est des comptes de frais reportés qui vont venir capter des écarts, selon leur nature, donc qui vont venir être alimentés, qui vont venir alimenter ces comptes de frais reportés-là. Ces comptes de frais reportés-là sont disposés soit un an ou deux ans plus tard, là, dépendamment de la nature. Donc, oui, je serais portée à dire que tous ces comptes de frais reportés-là éventuellement vont être, vont entrer dans le coût de service par le biais de l'amortissement.
- Q. [135] O.K. Alors si je vais plus bas dans la liste, là, on a un, par exemple, « Côte-Nord - Hors base », qui est dans « Dépenses sous ou sur non budgétées », « Projet d'immobilisation : 1,5 M\$ hors base non approuvé par la Régie », c'est entre autres pour ces deux-là que je me posais la question pourquoi vous les avez mis comme étant des

comptes où l'écart est récupéré ou remis aux clients, m'expliquer le fonctionnement, là.

R. La Côte-Nord et les projets aussi de plus de un point cinq (1,5 M\$)...

Q. [136] Non approuvés...

R. ... tous les effets monétaires associés donc à la Côte-Nord et aux immobilisations, les projets qui n'ont pas été intégrés au dossier, donc en voie d'être approuvés, tous les effets monétaires sont mis dans un compte de frais reportés, qui va être intégré ultérieurement dans les Tarifs.

Q. [137] Ultérieurement?

R. C'est ça.

Q. [138] O.K. Maintenant je voudrais aller à l'item PGEÉ. Vous avez nivellement des revenus et dépenses du PGEÉ. J'aimerais comprendre puis que vous m'expliquiez qu'est-ce qui arrive dans le cas du... dans le cas du PGEÉ, vous êtes d'accord avec moi, la Régie attribue des budgets à chaque année. Elle étudie les programmes et elle vous attribue un budget.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. C'est bien ça.

Q. [139] Si vous ne dépensez pas ce budget-là, ma compréhension est : ça va dans un compte de frais

reportés, ça peut être dépensé ultérieurement.

R. Ça va être remis via l'amortissement des frais reportés, si c'est en... dépendamment là du sens qui se dégage.

Q. [140] Maintenant si, malgré un budget autorisé par la Régie, vous dépassez, vous dépensez plus pendant une année.

R. Oui.

Q. [141] Qu'est-ce que vous faites?

R. On met l'écart entre le budget et le montant dépensé dans un compte de frais reportés, qui ultérieurement est versé dans une autre cause tarifaire. Ça va dans les deux sens. C'est soit une sous ou sur...

Q. [142] Alors je dois donc comprendre que lorsque la Régie vous autorise un budget, vous vous autorisez à dépasser ces budgets-là pour envoyer ça dans des comptes de frais reportés.

R. Nous nous « autorisons » est un bien grand mot! On s'entend!

Q. [143] O.K.

R. Il peut arriver qu'il y ait dépassement. Là je n'ai pas en mémoire si c'est arrivé, puis si c'est arrivé souvent là, honnêtement. De toute façon, c'est toujours versé au dossier du rapport annuel.

Donc on peut faire le constat là à cette pièce-là.

Q. [144] O.K. Suite à ça, je vais vous amener à la page 93 de la même pièce. Le tableau 5. Vous avez, au tableau 5, je m'excuse, une liste de programmes, une liste de budgets autorisés dans le cadre du dossier 3780... du dernier dossier tarifaire.

R. Pardon?

Q. [145] Vous avez des budgets autorisé.

R. Oui.

Q. [146] C'est tiré de où ces budgets autorisés?

R. Là vous parlez donc de la pièce, attendez un peu...

Me VINCENT REGNAULT :

Juste une seconde, Madame Bessette. LE

PRÉSIDENT :

Un instant, Maître Regnault. Me

VINCENT REGNAULT :

Je me permets simplement, juste un instant, Madame Bessette.

R. Oui, oui.

Me VINCENT REGNAULT :

Je me permets simplement de préciser qu'il ne s'agit pas de pièces qui ont été préparées par les témoins. Donc d'y aller, si madame Bessette n'est pas en mesure de répondre, la question pourra être posée aux gens qui ont préparé la pièce, qui sont

sur le banc du PGEÉ, qui seront entendus demain. Me

HÉLÈNE SICARD :

O.K. Alors le détail... ce que... Écoutez,
n'hésitez pas...

LE PRÉSIDENT :

Maître Sicard, je pense que c'est de bonne guerre. Me

HÉLÈNE SICARD :

Q. [147] Non, non, c'est de bonne guerre et j'aurais dû dire en commençant si un autre... parce qu'on a eu les avis des panels un peu à la dernière minute. On n'a pas eu le temps de tout répartir. PGEÉ, FEÉ, il y a des questions de répartition de sous, mais il y a aussi des questions de programme. On ne sait plus exactement où poser les questions. Mais si vous jugez que quelqu'un d'autre devrait répondre à une question en particulier, ne vous gênez pas pour me dire toute de suite : Maître Sicard, demandez à quelqu'un d'autre. On ne perdra de...

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Je pense que je vais profiter de votre invitation. Il y aura un panel qui va présenter là les besoins en termes de PGEÉ et FEÉ et ils seront à même de pouvoir vous éclairer sur...

Q. [148] Le traitement des dépassements. Est-ce qu'ils seront en mesure de m'éclairer sur le traitement

des dépassements?

R. Bien, si le traitement habituel s'applique, normalement ils devraient aller dans un compte de frais reportés, donc le dépassement qui serait constaté en fin d'année, pourrait être ensuite versé. Ça je peux vous confirmer que c'est la pratique historique.

Q. [149] Et c'est ce que vous demandez dans le présent dossier?

R. Pardon?

Q. [150] Est-ce que c'est ce que vous demandez? Parce que si on regarde là ce tableau, on voit : dépassement, trois millions trois cent quatre-vingt mille et quelque là (3 380 000 \$).

R. On voit que c'est une prévision. Je... en fait, la pratique habituelle, on ne demandait rien de spécial. Donc oui, ça serait appliqué de cette façon-là.

Q. [151] O.K. Je vais maintenant.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Maître Sicard, je vais juste ajouter que je pense que vous avez le bon témoin pour répondre au traitement des écarts du PGEÉ. D'ailleurs, vous avez bien référé à la bonne question sur le bon banc là-dessus. Par contre, ce tableau 5 là

évidemment, ça on ne peut pas le commenter. On vous invite au PGEÉ. Mais je pense que la réponse de madame Bessette c'est qu'on ne demande pas de traitement différent que le traitement qui a toujours été accordé à Gaz Métro pour le PGEÉ. Donc on ne demande rien d'autre que de continuer, de poursuivre le traitement du PGEÉ comme il l'a toujours été.

14 h 3

Q. [152] Maintenant, est-ce que c'est... Qui peut me répondre sur les clauses qui seraient contenues avec les participants de différents programmes dans les ententes qui sont faites avec eux, ce sera le prochain panel?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. C'est certainement un prochain panel, celui qui va traiter, je crois, du PGEÉ.

Me VINCENT REGNAULT :

Je vais juste me permettre un petit commentaire à ce stade-ci, parce que je comprends qu'elle souhaite poser des questions, que maître Sicard souhaite poser des questions quant au contenu d'ententes qui pourraient avoir été conclues avec des clients. Vous vous souviendrez peut-être de l'échange épistolaire que nous avons eu à ce sujet-

là, notamment eu égard à la disponibilité de monsieur Sylvain Clermont, nous avons informé maître Sicard à ce moment-là que Vincent Pouliot serait disponible pour répondre à un bon nombre de questions. Cependant, des questions qui se rapportaient à la gestion quotidienne du FEÉ, malheureusement monsieur Clermont n'a pas intégré les rangs de Gaz Métro suite à la dissolution du FEÉ. Donc, Gaz Métro ne pouvait pas rendre monsieur Clermont disponible. Donc, monsieur Pouliot répondra aux questions demain, évidemment dans les limites de sa connaissance personnelle des faits.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Maître Sicard. Me

HÉLÈNE SICARD :

Je veux juste dire que, peut-être que monsieur Pouliot pourra prendre connaissance des ententes types ou des contrats, entre autres, qui ont pu être convenus entre les participants aux projets PC-410 et PC-440 -alors c'était « projets » au pluriel - pour voir quelles étaient les modalités de paiement prévues au contrat lui-même, c'est-à-dire que, est-ce qu'il y avait une indication que s'il y avait trop de participants, il n'y aurait pas de sommes disponibles, est-ce qu'il y avait une

limite dans le temps, est-ce qu'il y avait... de quelle façon... Alors, s'il peut avoir avec lui quelques modèles. Et j'annonce mes couleurs.

Et également dans sa preuve, dans le dossier 3801, il y avait une référence au fait que, entre autres, pour le programme 440, il y a eu beaucoup de demandes suite à de la publicité qui a été faite par un participant en particulier ou par un contracteur qui allait... J'aimerais savoir, est-ce que c'est possible d'avoir le nom de cette personne qui a fait cette publicité et aurait suscité toute ces demandes-là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

On élargit un peu le débat ici. Premièrement, l'intervention que j'ai faite, je l'ai faite parce que je ne voudrais pas que, demain, des questions soient posées à monsieur Pouliot, que monsieur Pouliot vous dise « je ne suis pas en mesure de répondre », puis qu'on nous reproche de ne pas avoir permis que des questions soient posées à ce panel-ci. Donc, je pense que maître Sicard est bien informée quant à la façon dont nous entendons fonctionner. Elle en est d'ailleurs bien informée

depuis le neuf (9) avril, date à laquelle j'ai transmis une lettre à la Régie indiquant mes panels et les sujets dont chacun des panels traiterait.

Quant aux questions qui seront posées à monsieur Pouliot demain, évidemment je vais laisser maître Sicard lui poser les questions qu'elle souhaite. Nous verrons à nous y objecter en temps utile au besoin. Et monsieur Pouliot pourra être interrogé sur les documents qui sont au dossier actuellement. Si maître Sicard souhaite que des documents additionnels soient apportés par le témoin, le premier réflexe que j'aurais, ce serait de vous dire qu'il commence à être un petit peu tard pour évidemment faire ce genre de demande-là.

Ceci étant dit, je répète ce qui a été dit par plusieurs témoins et par moi-même, Gaz Métro est heureuse d'être ici dans le cadre de cette année en coût de service là. On va tenter d'être le plus transparent possible. En fait, on sera le plus transparent possible assurément. Mais si on nous demande des choses, qu'on ne nous demande pas ça alors que les gens sont sur le banc et qu'on n'est évidemment pas en mesure de les donner.

Donc, si jamais il y a des demandes particulières, ce que j'inviterais maître Sicard à

faire, c'est à me les faire parvenir par écrit pour me permettre d'en prendre connaissance et de lui faire part de la position de ma cliente.

LE PRÉSIDENT :

Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

En fait, au-delà de ce que je viens d'annoncer, je pense que tout le reste est déjà au dossier comme question. Donc, mon confrère pourra en disposer. Tout ce que je peux ajouter, c'est qu'il y a un dépassement important des budgets autorisés du FEÉ qui se retrouve véhiculé dans le PGEÉ, qui sera donc assumé par les clients à travers leurs tarifs. Ce n'est pas moi qui ai à faire la preuve de la justification de tout ça suite aux décisions de la Régie. Gaz Métro fera la preuve qu'elle entend faire. Moi, j'ai des questions de précision et de clarification.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on ne fera pas le... je ne veux pas faire le débat du panel numéro 5, et sur ma feuille, c'est à dix heures quarante-cinq (10 h 45) demain, aujourd'hui. Mais, Maître Sicard, je veux juste clarifier une question. Vous avez aussi bien entendu que moi la précision de maître Regnault sur

la question à savoir ce que monsieur Pouliot peut répondre ou peut ne pas répondre. Et ça a été très clair aussi avec le groupe que vous représentez. Si vous aviez voulu assigner des témoins, nous aurions fait les citations à comparaître en bonne et due forme, et vous auriez pu avoir tous les témoins que vous vouliez selon les règlements de la Régie.

Alors, vous comprendrez que, demain, je vous fais une préannonce, Maître Sicard, et je le fais aussi à maître Regnault, que, demain, bien, là-dessus, je n'aurai pas d'autres... je n'aurai pas une autre façon de voir que la position qui est celle que nous avons exprimée. On peut vous rendre qui vous voulez disponible par des citations à comparaître, mais on ne peut pas obliger quelqu'un qui n'était pas le premier témoin au dossier ou qui n'était peut-être pas là de répondre ce qu'il ne peut pas répondre. On s'entend là-dessus vous et moi?

Me HÉLÈNE SICARD :

On s'entend là-dessus très bien. LE

PRÉSIDENT :

Parfait. Là maintenant, on continue avec le panel qui est devant nous.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

14 h 10

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors, je vous invite maintenant prendre...
malheureusement, avec le site qui ne fonctionnait pas,
je n'ai pas le B. Alors, il s'agit de la
pièce... parce que je me suis dépêchée de
l'imprimer quand je l'ai reçue puis de la mettre dans
le dossier.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez bien fait.

Me HÉLÈNE SICARD :

Hier, quand j'ai voulu aller chercher, et avanthier,
des numéros pour... et compléter les
chiffres. Alors, c'est la vie.

Q. [153] Gaz Métro 18, Document 10. Alors, il
s'agit... je vais vous dire ce que c'est. UC avait
demandé une mise à jour d'une demande... réponse à
une demande de renseignement que Gaz Métro avait
fournie à Option consommateur, c'était la demande
de renseignement numéro 2. Et c'était Gaz Métro 18,
Document 10, déposé... original, deux mille treize,

zéro deux, treize (2013-02-13), révisé quatorze (14) février deux mille treize (2013)... une révision avait été déposée à la veille de l'audience sur le têt de rendement. Et une nouvelle pièce a été déposée et c'est toujours GM-18, Document 10, mais révisée au dix-neuf (19) du quatre (4), deux mille treize (2013). Je vais vous demander de prendre la révision du quatorze (14) février, à la page 4, avec la mise à jour du dixneuf (19) avril, à la page 4.

Alors, vous vous souviendrez sans doute, parce que je veux tout mettre en contexte, que dans ce dossier, en date du quatorze (14) janvier deux mille treize (2013), la Régie, dans une décision procédurale, alors on est toujours dans le dossier 3809, c'est la décision D-2013-003, à la page 15. La Régie concluait, au paragraphe 26 :

À cette fin, la Régie établit un budget de participation de cinq mille dollars (5 000 \$) par intervenant qui participeront à cette audience.

Alors, il s'agissait d'une audience, en fait d'une rencontre où la Régie avait mis sur la table une possibilité de taux de rendement et il s'agissait donc... c'était prévu pour le quatorze (14) février

que tout le monde discute de cette possibilité.

Il y a eu audience, qui a duré à peu près trois heures et demie. Et je vous ai demandé, moi, la mise à jour pour inclure cette journée du quatorze (14) février dans ma demande.

Alors, je regarde les montants, « frais juridiques », parce que je constate que les frais de « Concentric » n'ont pas changé, « services externes » n'ont pas changé, « juridique ». Nous passons, au matin du quatorze (14) février, de cinquante-quatre mille neuf cent quarante et un (54 941), à la fin de la journée, je présume, à quatre-vingt-un mille huit cent dix-huit et soixante-huit (81 818,68), ce qui fait une différence de vingt-sept mille dollars (27 000 \$).

Pourriez-vous me préciser si ce vingt-sept mille dollars (27 000 \$) est bien pour la journée du quatorze (14) février ou si ça couvre d'autres périodes?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. La première réponse qu'on avait donnée à la Régie, le quatorze (14) février, vous l'avez là, c'était quels sont les frais déjà encourus et vous avez la réponse ici. Ici, on a la réponse suite au quatorze (14) février. Donc, la mise à jour qu'on a faite

ici c'est justement pour couvrir les frais juridiques, et c'est mentionné dans la réponse, c'est ceux de Norton Rose.

Q. [154] Oui, pour le quatorze (14) février?

R. Oui, parce qu'il fallait... il n'y a pas eu de dépenses, on l'a mentionné, il n'y a aucuns frais qui ont été engagés à Gaz Métro après le quatorze (14) février. Donc, ici, ce qu'on a fait c'est qu'on a « closé » le dossier au quatorze (14) février, avec tout respect de la décision de la Régie.

Q. [155] O.K. Maintenant entre le... est-ce que c'est possible, à travers les factures de vos fournisseurs, de nous dire quels sont les services qui sont facturés ici pour ce qui est fait entre le quatorze (14) janvier deux mille treize (2013), date de la décision procédurale de la Régie, et le quatorze (14) février?

Me VINCENT REGNAULT :

À ce stade-ci, je vais m'objecter à la question et à l'éventuelle demande d'engagement. Je pense qu'on commence à entrer dangereusement ou à s'approcher dangereusement du secret professionnel qui existe entre le procureur et son client. Ce que je proposerais à la Régie c'est qu'il y ait un engagement qui soit pris sous réserve, pour me

permettre de vérifier le contenu de ces factures-là. Je m'objecterais à ce que les factures soient produites, ça je peux vous le dire immédiatement, dans leur intégralité, sous, justement, le... sous la question du secret professionnel. Et on pourrait, probablement, expliquer à maître Sicard, dans ses grandes lignes, les services qui ont été rendus par Norton Rose, qui, de toute évidence, sont constitués de la préparation de l'audition du quatorze (14) février et de l'audition du quatorze (14) février.

14 h 15

Me HÉLÈNE SICARD :

Ma question n'était pas d'avoir la facture, bien que le commentaire à ce sujet-là, les intervenants ont produit nos factures devant la Régie, qui est un organisme de réglementation, de façon semi-confidentielle avec le site pour justifier nos frais devant la Régie. Je ne vois pas pourquoi un organisme, une compagnie comme Gaz Métro qui est réglementée, n'aurait pas à rendre compte de ce que les clients au bout du compte doivent payer, à moins qu'ils me disent qu'ils vont retirer partie de ces factures-là de la base de tarification, à ce moment-là je n'ai pas de problème. Mais à partir du

moment o u  a fait partie de la base de tarification et que les clients doivent l'assumer, je pense qu'il serait justifi e de le demander.

Ceci  tant dit, ce que j'avais demand  c'est la proportion des honoraires. Je n'ai pas demand  de d tails, j'ai demand  qu'on me donne une id e de la proportion des honoraires et Concentric, Services externes et Juridique, encourus entre le quatorze (14) f vrier, date de la d cision, et quatorze (14) janvier, je m'excuse, et le quatorze (14) f vrier.

LE PR SIDENT :

Ma tre Regnault. Au micro. Me

VINCENT REGNAULT :

La proportion des honoraires? Me

H L ENE SICARD :

C'est parce que...

Me VINCENT REGNAULT :

Je ne suis pas s r de bien saisir qu'est-ce que Ma tre Sicard veut obtenir comme information. Me H L ENE SICARD :

En date du quatorze (14) f vrier, puis je vais montrer le document   mon confr re ici.

Me VINCENT REGNAULT :

Hum, hum.

Me HÉLÈNE SICARD :

Nous avons des frais de trois cent soixante-douze (372) pour Concentric.

Me VINCENT REGNAULT :

Hum, hum.

Me HÉLÈNE SICARD :

Trente-quatre mille trois cent soixante-douze mille (34 372 \$) évidemment. Trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (34 895 \$) pour Services externes, cinquante-quatre mille neuf cent quarante et un (54 941 \$) pour Norton Rose. Maintenant, une décision avait été rendue le quatorze (14) janvier qui donnait ouverture à une rencontre préparatoire à une discussion à une autre possibilité d'un autre mode de traitement du dossier. Vous vous souviendrez que UC a appuyé le 8.9 sous réserve que justement les frais engagés soient mis de côté en grande partie. Alors je veux savoir, entre le quatorze (14) janvier, date de votre décision, et le quatorze (14) février, quelle proportion pendant ce mois-là, ces sommes-là, je sais, là, qu'en date du quatorze (14) février j'ai vingt-sept mille (27 000 \$) de dépensé, ça je le sais, je viens de l'apprendre, c'est ça. Mais je veux savoir, pendant le mois qui a précédé le quatorze (14) février,

qu'est-ce qui a été dépensé? Me

VINCENT REGNAULT :

Je n'ai pas de problème avec le montant d'honoraires qui a été facturé à Gaz Métro pour la période allant du quatorze (14) janvier au quatorze (14) février.

Me HÉLÈNE SICARD :

Pour les gestes posés pendant cette période-là. Me

VINCENT REGNAULT :

Ça, je n'ai pas de problème avec ça. Me

HÉLÈNE SICARD :

Pour chacun des éléments, alors ça serait l'engagement numéro...

Me VINCENT REGNAULT :

Bien, on s'entend que c'est pour le juridique uniquement puisque les Concentric et les Services externes n'ont pas changé.

Me HÉLÈNE SICARD :

Non, non, je veux savoir entre le quatorze (14) février si vous avez fait travailler les experts de Concentric entre le quatorze (14) janvier et le quatorze (14) février, et les services externes aussi, parce que ça vous me l'avez produit le quatorze (14) février.

LE PRÉSIDENT :

Ça ne devrait pas être un problème, Maître
Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

On va vous donner également cette information-là sans
problème.

Me HÉLÈNE SICARD :

Il devrait y avoir... LE

PRÉSIDENT :

Un nouveau tableau.

Me VINCENT REGNAULT :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Donc un engagement numéro... LA

GREFFIÈRE :

7.

LE PRÉSIDENT :

7. Merci.

Me HÉLÈNE SICARD :

Maintenant ma...

LE PRÉSIDENT :

Pour les notes...

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors, l'engagement c'est d'indiquer quelle
proportion des sommes apparaissant à Gaz Métro-18,

Document 10, page 4, mis à jour le quatorze (14) février deux mille treize (2013) ont été dépensées ou ont été facturées pour des gestes posés entre le quatorze (14) février et le quatorze (14) janvier, je donne les dates à l'envers, là, mais... Deux mille treize (2013), évidemment. Et j'ai...

E-7 (GM) : Indiquer quelle proportion des sommes apparaissant à Gaz Métro-18, Document 10, page 4, mis à jour le quatorze (14) février deux mille treize (2013) ont été dépensées ou ont été facturées pour des gestes posés entre le quatorze (14) janvier et le quatorze (14) février deux mille treize (2013).

LE PRÉSIDENT :

Ça va aller pour les notes? Oui. Me

HÉLÈNE SICARD :

Q. [156] J'ai une dernière question pour le panel. Est-ce qu'à l'interne Gaz Métro a eu des discussions ou a fait des propositions à ses actionnaires pour qu'une partie de ces sommes-là, qui ont été dépensées pour le taux de rendement, soit absorbée par l'actionnaire et non pas par les clients?

Me VINCENT REGNAULT :

Je vais m'objecter à cette question-là, Monsieur le Président. Je pense que c'est une question qui n'est pas pertinente dans le cadre du présent débat. La position de Gaz Métro est claire sur de quelle façon ce coût-là devrait être récupéré.

LE PRÉSIDENT :

Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je n'ai pas de commentaires sur l'objection. J'ai posé la question, il y a une objection. Je n'insiste pas.

LE PRÉSIDENT :

Et je vais accueillir cette objection. Alors merci. Me

HÉLÈNE SICARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça termine pour vous? Me

HÉLÈNE SICARD :

Je pense que oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous aviez annoncé une dernière mais, vous savez, on peut aller à une de plus, là, ce n'est pas moi qui réponde d'ailleurs alors... Me HÉLÈNE SICARD

:

C'est les petits papiers verts, là... Non, ça complète mes questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sicard. Maître Cadrin, qui est déjà debout.

14 h 22

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Maître Cadrin. Me

STEVE CADRIN :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez bien?

Me STEVE CADRIN :

Oui. Steve Cadrin pour l'Union des municipalités du Québec. Alors, bonjour à vous.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

Q. [157] Bonjour, également, à nos panelistes.

Combien de temps?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous savez, moi, je suis très répétitif.

J'apprends lentement, là, on me fait répéter. Me

STEVE CADRIN :

J'ai trouvé que vous aviez une belle souplesse quand... maître Sicard, sa dernière question. Dans mon temps à moi, vous étiez prêt à lui donner

d'autres minutes, il n'y a pas de problème, je vais me rendre... je vais avoir fini, c'est clair, avant trois heures (3 h). Laissez ça comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me STEVE CADRIN :

Q. [158] Alors, bonjour... rebonjour. En fait, première question, je vous demanderais de reprendre la présentation de ce matin. J'irai à la page 4 ou à la diapositive 4, je devrais dire. Alors, je réalise que vous étiez à nous expliquer, dans cette diapositive, qu'est-ce qui fait augmenter le revenu requis en deux mille treize (2013). Nous avons un certain débat ou certaines discussions, si je peux dire, dans notre mémoire sur cette question-là, d'ailleurs. Et je vous réfère également, peut-être si vous voulez le prendre, ce sera une question... il y aura des questions aussi avec ça, alors peut-être sortir les documents en même temps, notre mémoire donc, à la page 9. Et là j'ai un affreux blanc sur la cote Régie, là.

LE PRÉSIDENT :

Mémoire de l'UMQ, page 9. C'est ça. Me

STEVE CADRIN :

Oui. Ça fait le travail. Je m'excuse.

Q. [159] Ce que vous allez voir, à la page 9, essentiellement ce qui aura à être discuté, évidemment, c'est un peu notre analyse que nous avons faite dans le tableau du bas de la page, mais nous y viendrons. Simplement, vous avez les documents devant vous, on sera prêt à se poser les questions une après l'autre. Donc, vous mentionnez donc, on doit tenir compte de l'IPC. Nous avons fait, d'ailleurs, un peu cet exercice, voir un peu l'écart qui existait entre... et là on avait l'évolution des dépenses d'exploitation par client, qui apparaît au graphique 1 de la page 9, en bas de page. Alors, nous avons fait cet exercice-là. Ce que j'en comprenais, de ce tableau et de l'exercice qui a été fait, c'est qu'il y avait un écart, si on excluait la question des charges de retraite, parce que vous nous avez dit : « Les charges de retraite, c'est quelque chose, on n'attaque pas cet aspect-là dans le dossier. » Donc, on enlève ça, ce qui nous laissait, et vous le voyez à la dernière ligne de texte, juste avant le tableau, quatre point six pour cent (4.6 %) d'écart donc, entre l'année deux mille douze (2012) et l'année deux mille treize (2013), en termes d'augmentation.

Alors, nous avons également discuté d'une

question d'IPC qui se situerait à un ou à deux pour cent (2 %), ce qui nous laisse, au bas mot, deux point six pour cent (2.6 %) à gérer. À gérer ou à expliquer ou à comprendre, je devrais plutôt dire. Ça va jusqu'ici, est-ce que tout le monde me suit?

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Oui, on vous suit.

Q. [160] D'accord. Maintenant que ce préambule est fait. Vous avez compris que notre tableau n'a pas besoin de tenir compte de la croissance des activités, là, quand on vous pose la question à ce stade-ci. La croissance des activités est comme éliminée de la question parce qu'on est par client, à ce moment-là. Ça va aussi?

R. Bien, je préciserais que vous avez utilisé un facteur de croissance d'activités que pourrait être le nombre de clients mais on peut dire que c'est un des facteurs de croissance d'activités.

Q. [161] D'accord. Ce que vous voulez dire c'est qu'en faisant l'évolution des dépenses d'exploitation par client, on capte ici une partie de la croissance des activités mais pas la totalité, si je comprends bien votre réponse?

R. J'ai mentionné dans la présentation ce matin qu'une des grandes difficultés pour essayer de résoudre...

bon, on part, mettons, du coût de service réel en deux mille douze (2012), quatre cent quarante-sept (447), on ajoute l'IPC, on ajoute une croissance d'activités. J'ai dit, bien, la grosse problématique c'est quel est le bon indicateur de la croissance des activités? Est-ce que c'est le nombre de clients, les kilomètres de conduites? Est-ce que c'est les volumes? Et on a ajouté, ce matin, qu'en plus, cette année, il y a quelque chose d'autre qui s'ajoute, c'est la complexité. Par-dessus le facteur de croissance des activités il y a toute la complexité des nouvelles exigences. Donc, le nombre de clients que vous avez utilisé ici est comme une partie de la croissance des activités mais certainement pas en totalité.

Q. [162] Quelle serait l'autre partie ou les autres parties de croissance des activités qu'on n'a pas captées dans le tableau ou dans le graphique 1 de la page 9? Conceptuellement, là, pas en chiffres.

14 h 27

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Madame Bessette vous a présenté à la page 5.

Q. [163] Oui.

R. De la même présentation.

Q. [164] Bien là ça me prend mes lunettes, là mais...

- R. Des exemples autres, le nombre de clients est là, évidemment, autres que le nombre de clients : kilomètres de conduite, activités, différentes activités qui pourraient s'ajouter à mettre des explications pour essayer de se fabriquer un facteur de croissance des activités sans tenir compte, encore une fois, de la complexité et des exigences qui est comme un autre facteur qu'il faudrait ajouter par-dessus tout ça.
- Q. [165] Donc, ça serait d'autres éléments donc qui ne seraient pas éliminés, entre guillemets, dans l'analyse qui est l'évolution des dépenses d'exploitation par client. Comme j'essaie d'éliminer la question croissance des activités pour identifier, il en reste combien dans le fond qui nous vient de la complexité et exigences, c'est un peu le but de l'exercice, de ma question à ce stade-ci. Je ne peux pas faire l'exercice en partant d'un tableau 1, il nous manque des choses. Je n'ai pas réussi à éliminer, dans le fond, la croissance des activités dans le graphique 1 et l'exercice que je suis en train de faire avec vous.
- R. Évidemment, l'exercice de chercher à trouver un bon prédicteur de croissance d'activité qui s'ajoute par dessus l'IPC, c'est un exercice qui est très

fastidieux. Il y a des experts qui font ça, qui essaient de calculer une formule, par exemple, d'ajustement automatique d'un revenu requis, pour faire des mécanismes d'ajustement automatique et dire « Bien regardez, au lieu de se faire un coût de service à chaque année, on va se prendre une base, on va augmenter de l'inflation, on va forcer une productivité, mais ça prend un multiplicateur », il faut multiplier par quelque chose, hein.

Q. [166] Oui.

R. Le nombre de clients, kilomètres de conduite, ou quelque chose d'autre. Bon, évidemment, on tente de ne pas mélanger les dossiers ici, mais trouver le bon indicateur pour mettre le doigt juste sur la composante croissance d'activité, je mets de côté complexité et exigences pour le moment qui devrait être un, ça serait peut-être un débat pour un expert, de dire « Oui, c'est vrai, maintenant à l'avenir il faudrait peut-être considérer ça », c'est très, très complexe. Très, très complexe. Et d'ailleurs, c'est ce que je vous disais, c'est ça la grosse problématique.

Q. [167] O.K.

R. Donc le nombre de clients, écoutez, semblait faire

la job pour les dépenses, les charges d'exploitation dans un autre dossier, mais il ne faisait certainement pas la job pour tous les revenus requis. Et ça, on l'a vu dans certains cas, c'était plus compliqué. Par contre, on a fait l'exercice pour faire le revenu requis projeté qu'on aurait dû avoir si on avait tenu compte du nombre de clients avec une méthode donnée, et puis on ne l'a pas présenté ici, mais le chiffre, Nicole, c'était... au lieu de quatre cent soixante-quatre six cent quatre-vingt-treize (464 693) ça serait quatre cent soixante-cinq (465 693), là. Donc, si on prenait une bonne méthode, ça donnerait quatre cent soixante-cinq (465 693), ça donnerait pratiquement le chiffre qu'on a là. Donc, évidemment c'est pour ça que je suis assez à l'aise, et nous sommes assez à l'aise, pour dire que le trois point huit pour cent (3,8 %), compte tenu qu'il y a un IPC, croissance d'activité qu'on ne capte pas tout mais le nombre de clients en est un, mais y-a-tu d'autre chose? Parce qu'ici on parle du revenu total, on ne parle pas juste des charges d'exploitation, et en plus il y a complexité et exigence qui n'est pas du tout factorisé là-dedans. Ça fait que je ne suis pas

capable de mettre le doigt dessus, peut-être un expert pourrait le faire, mais trois point huit pour cent (3,8 %), IPC, croissance d'activité, complexité et exigences, on juge que c'est raisonnable. Mais je ne suis pas capable de vous l'isoler comme vous avez tenté de le faire ici. C'est une grande problématique avec beaucoup d'experts et puis je sais qu'il y a beaucoup de débats là-dessus lorsqu'on tente de le faire.

Q. [168] D'accord. Mais si nous tassons donc notre débat sur le point suivant, la complexité et exigences, maintenant, ce que vous avez expliqué, peut-être juste reprendre qu'est-ce que vous mettez dans la complexité et exigences? Surtout en faisant la distinction par rapport à deux mille douze (2012) versus deux mille treize (2013).

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Un, peut-être... oui, c'est ça, si tu veux revenir à ce...

Q. [169] Le tableau où j'ai besoin de mes lunettes, là?

R. Oui, c'est ça.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. C'est ça, oui.

Q. [170] Merci. Vous me faites travailler.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Ce que j'aurais, peut-être avant de répondre à la deuxième question... à la présente question, peut-être juste revenir que, c'est sûr que ce qui affecte aussi le niveau d'activité c'est, ce matin madame Brochu le disait, l'âge de notre réseau, hein, notre réseau il n'est pas jeune, on doit l'entretenir, donc toutes les activités associées aux entretiens préventifs régis, non régis, en tout cas, on a tout un programme qui, au fil du temps, le réseau s'étendant, demandent une intervention. C'est d'ailleurs pour cette raison, à la page 5 que vous voyez à l'écran, qu'on a voulu donner une image quant aux niveaux d'activités qui sont requis par le secteur exploitation, alors qui doivent donc intervenir pour l'entretien et la saine gestion de notre réseau, et aussi pour assurer les activités associées au développement, donc brancher les nouveaux clients, mettre les nouveaux compteurs, et cetera; ça, ici, il y a un petit lien avec les clients.

Alors je voulais, un, compléter ça. La deuxième, en fait, la présente question que vous me posiez eu égard donc à la complexité, ce matin, je l'ai énoncé, en termes de complexité, bon, on a des

relations avec les municipalités qui requièrent une coordination et qui, ce que j'en comprends, requièrent des exigences sans cesse accrues lorsqu'on doit intervenir dans les municipalités.

Donc il y a les exigences municipales, les exigences qui nous sont amenées par le ministère du Transport, le ministère des Transports, les Normes de santé/sécurité aussi qui, sans cesse, se raffinent et exigent des ajustements, l'environnement aussi. Ce matin, au niveau de la complexité, on doit agir, notre réseau est très concentré dans la région métropolitaine donc on doit interagir dans une zone où il y a beaucoup de travaux, qui a des enjeux de circulation donc qui affectent aussi le déplacement de nos équipes sur le terrain.

Il y a aussi l'étendue de notre réseau, bon, qui ne cesse aussi, on a ajouté, là, je ne me souviens plus combien de kilomètres, je pense près de soixante-dix kilomètres (70 km), là, à Thetford l'an dernier, donc il faut assurer la surveillance, l'entretien, et cetera, il faut l'intégrer dans nos opérations.

Tantôt, je parlais des travaux d'infrastructure, ça a son lot de mandats de

localisation de nos conduites de manière à pouvoir bien gérer l'exécution de ces travaux-là. Il y a aussi, malheureusement, là, des bris par les tiers, qui sont occasionnés; plus il y a de travaux, bien, malheureusement, il y a des interventions qui doivent être faites dans ce cas-là lorsqu'il y a bris par les tiers.

Il y a des exigences, ce matin, dans la question que nous adressait madame Sicard, je crois... là, je ne suis pas sûre, non, je pense que c'est le procureur d'OC, où il nous demandait le Programme d'inspection des installations intérieures; ça, c'en est un exemple, la Régie du bâtiment nous, je n'en connais rien, là, on s'entend, là, mais je sais qu'il y a des exigences qui nous arrivent et qui doivent être administrées par nos équipes, coordonnées, réalisées.

Et c'est l'ensemble de ces... de ces... puis moi, je suis un peu loin, mais pas si loin que ça, là, je ne suis pas à l'Exploitation, on s'entend, mais ce que j'entends beaucoup, c'est le rehaussement de ces exigences-là à travers le temps. Tout le Programme de gestion des actifs dont monsieur Garneau va venir vous entretenir, il va pouvoir certainement beaucoup plus élaborer encore

que moi, mais c'est les activités de cette nature qui rajoutent un défi quant à la réalisation de nos activités.

Q. [171] Je vous remercie de votre réponse, j'ai pris quelques notes pendant que vous me répondiez longuement sur ma question, qui était effectivement très ouverte. Par contre, ce que je demandais plus spécifiquement, puis peut-être, peut-être que c'est ça que ça répond, votre question, vous me le confirmerez, la différence entre deux mille douze (2012) puis deux mille treize (2013).

Quand vous me parlez, par exemple, je vais prendre mes gens, là, les municipalités, là, vous dites que les interventions avec les municipalités, c'est quelque chose de plus complexe, et cetera, et cetera, bon, est-ce que c'est une réalité de deux mille treize (2013) par rapport à celle de deux mille douze (2012)?

Parce que là, ce qu'on parle, évidemment, c'est l'augmentation entre deux mille douze (2012) puis deux mille treize (2013), quand je vous réfère à la page 9 de notre mémoire, pour essayer de comprendre pourquoi ça a ce mouvement-là dans le graphique, disons-le tout simplement comme ça, avec tous les défauts que ça peut avoir, ce graphique-

là, toutes choses étant égales par ailleurs, là, donc essayer de comprendre.

Alors entre deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013), tout ce que vous venez d'énumérer, c'est du nouveau?

R. Loin de...

Q. [172] Ahhh! Non mais...

R. ... loin de ma pensée d'avoir voulu vous...

Q. [173] ... je savais que ça serait non.

R. C'est... c'est depuis, en tout cas, on montre la progression depuis deux mille huit (2008). Je vous avoue que j'ai posé moi-même cette question-là aux gens de l'Exploitation et...

Q. [174] Qu'est-ce qu'ils vous ont dit?

R. ... et ce qu'ils me disent, c'est, l'accumulation à travers le temps, à un moment donné, les Opérations, on est capable d'absorber une partie de ces activités-là en améliorant la productivité des équipes, en gérant différemment, en optimisant les processus. Mais il y a un moment donné où il y a comme un palier d'atteint puis il y a comme besoin d'un petit... d'un petit « oumff » de plus, là, qui nécessite donc des ajustements.

Est-ce qu'il y a une croissance qui se dissocie entre deux mille douze (2012) et deux

mille treize (2013), ce n'est pas ce que j'ai compris, c'est l'accumulation à travers le temps qui fait que, à un moment donné, on doit réajuster les forces de nos équipes de manière à pouvoir réaliser nos mandats.

14 h 38

Q. [175] D'accord. Mais est-ce que je dois comprendre de votre réponse que pour le « oumff » dont on vient de parler il y a quelques instants, il y aurait donc un élément où vous dites : « Bon, on doit ajuster nos pratiques parce que ça se cumule puis l'effet cumulatif de ces exigences-là doit faire en sorte qu'on doit donner un coup de barre », peut-être pour utiliser un mot différent que le « oumff »? Mais c'est correct là. Dites-moi, est-ce que c'est quelque chose qui a... parce que là, on voit la différence là. Vous le voyez dans le graphique, vous voyez une augmentation, donc la question que je vous pose : bien est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau vraiment ou? Puis si jamais c'était la question juste de donner des coups de barre, je comprends que la personne à qui je devrais poser la question serait plus au niveau des opérations qu'à votre niveau à vous.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Bien, je vais... peut-être qu'on a dévié de votre question. Vous nous demandez de regarder la page 9 de votre mémoire, puis de commenter ce graphique-là.

Q. [176] Non, je ne demande pas de commenter la page 9. Je fais juste vous dire : la page 9 est là. Il y a une augmentation, elle apparaît. C'est juste qu'il y a un visuel qui est là, qui nous aide à comprendre qu'il y a une augmentation entre deux mille douze (2012) puis deux mille treize (2013). Là s'arrête l'utilité de la page 9.

R. O.K.

Q. [177] Juste avant que vous répondiez, mais allez-y.

R. O.K. Bien juste pour m'assurer qu'on comprend bien, il faudrait prendre la réponse à la... Gaz Métro-18, document 1, page 67 de 127. Pour faire l'exercice comme il faut. Je veux juste m'assurer qu'on est au même point avant même d'ajouter les autres éléments là. Et puis on fait la liste des comptes de frais reportés, ce qu'ici on appelle exogène, exclusion et coûts de régime de retraite là. Donc vous aviez... d'abord pour faire l'exercice, il faut enlever pas seulement le régime de retraite, il faut aussi enlever les autres éléments.

Q. [178] Absolument.

R. Ça c'est juste pour m'assurer qu'on est sur... au même niveau.

Q. [179] Oui, ça va.

R. Et puis je vous ai dit que nous lorsqu'on fait ça, c'est les chiffres qu'on obtient. Puis lorsqu'on utilise le nombre de clients, ce qu'on obtient c'est ça ici. Donc si on utilise le nombre... le coût moyen par client avec... bien on obtient quatre cent soixante-cinq (465) là. On n'a presque pas de variation.

Mais je vous dis malgré ça, et j'ai dit dans ma présentation ce matin aussi : ainsi même si nous présumons que le nombre de clients soit un prédicteur du revenu requis, le problème en deux mille treize (2013) c'est que Gaz Métro ne peut pas intégrer la productivité supplémentaire en raison du contexte et ses activités. En deux mille treize (2013), en raison du contexte, et ses activités. Puis c'est ce qu'on tente d'illustrer ici.

Il y a eu une croissance d'activités difficile d'isoler. Mais il y a surtout complexité, exigence que madame... madame Bessette vient de vous mentionner. Puis on a donné beaucoup d'exemples là. On peut peut-être en donner des

spécifiques, c'est deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013), peut-être Nicole?

Q. [180] Bien c'était peut-être ça. Juste avant que... je comprends que la réponse a été relativement longue puis je ne veux pas restreindre dans la réponse, vous donnerez la réponse que vous voudrez tout de suite après, mais juste pour pas que vous répondiez à une mauvaise question là, moi ce que j'essaie de comprendre c'est ce qui s'est passé entre deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013). Maintenant répondez aussi longuement que vous le voulez.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Bien à titre d'exemple, parce que cette mention-là... puis peut-être que vous pourrez aussi adresser à monsieur Garneau là, lorsqu'il sera présent, plus... Mais ce que je comprends c'est que le niveau de... l'exigence au niveau de la signalisation, qu'il va y avoir quand même des incidences sur nos coûts. C'est relativement nouveau qu'il nous a été imposé par le MTQ. Ça j'en comprends que c'en est une récente. On parlait de la Loi 89 là ce matin, sur... pour les comités. C'est relativement récent.

Il y en a à chaque année. Il y en a... là

on... il y a l'autre qui me vient là qui est au niveau des crédits de carbone, la gestion des crédits carbone, bon ça s'en vient. C'est sûr qu'il faut commencer à se préparer, à analyser la situation, à se préparer pour être en place. C'est pas demain matin. Mais c'est des choses nouvelles. Il y en a toujours des choses... des choses nouvelles. Alors je ne sais pas si ça vous donne une petite saveur, mais comme je vous dis peut-être monsieur Garneau pourra vous en ajouter.

Q. [181] Mais peut-être dernière question chiffrée. Puis je reprends là où vous avez laissé là. Pas chiffrée, mais dans le fond estimée, ou enfin exprimée en proportions. Dans le fond, deux mille treize (2013) n'est pas différente de deux mille douze (2012) ou de deux mille onze (2011) ou de deux mille neuf (2009) ou de deux mille dix (2010). À chaque année, il y a son lot d'exigences et de complexité. Chaque année a son nouveau lot. Et à chaque année vous les traitez et vous en tenez compte dans... Quand on dit : qu'est-ce qui fait augmenter le revenu requis en deux mille treize (2013)? C'est entre autres à chaque année ces éléments-là.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Non. Ce qu'on a dit ce matin, et puis je peux peut-être le redire là, c'est qu'en deux mille treize (2013), donc les facteurs de croissance des coûts que peuvent être le nombre de clients ou les kilomètres de conduite, les volumes là justement, c'est pas ça notre propos, n'intègrent pas la réalité de terrain comme la hausse des exigences, les infrastructures, les besoins de travaux d'infrastructure, le MTQ, un plan de gestion des actifs que là vous allez pouvoir avoir monsieur Garneau. Les difficultés de recrutement, le « back log » au niveau des technologies de l'information aussi. Un « back log » au niveau des technologies de l'information. On a exploitation, mais on a technologies de l'information. Ça, c'est pour deux mille treize (2013). Ce sont des coûts qui n'étaient pas là en deux mille douze (2012) et ils sont présents maintenant en deux mille treize (2013).

Q. [182] O.K. Je vais aller maintenant à...

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Puis peut-être juste un complément. Bien je vais me répéter là. Fait que je vais faire ça court. Il y a l'accumulation. Ce que je vous ai dit précédemment, c'est qu'il y a eu une montée en puissance

d'activités, puis à un moment donné bien il faut se réajuster. Je voulais juste le répéter.

Q. [183] Non, il n'y a pas de problème, si vous avez à rajouter des choses, ne vous gênez pas pour les ajouter, là, il n'y a pas de problème. Alors donc... En fait, tant que monsieur le président ne vous dit pas le contraire. Ou votre avocat, qu'on m'a dit ici à l'oreille. Alors, à la page 11 maintenant, toujours de votre document de présentation, s'il vous plaît. Donc, on y trouve, à cette page 11, en termes... si je peux faire l'introduction de mes questions, « les charges d'exploitation », « amélioration de processus », « exemple, des années récentes ». Vous avez donné un certain nombre d'exemples. Peut-être une question que je me posais, qui me vient en regardant les exemples que vous avez donnés. Je comprends que ce n'est pas la totalité, dans un premier temps, évidemment?

R. Vous avez bien compris.

Q. [184] Et, surtout, je constate... ou peut-être que vous avez mis des années, là, dans certains cas mais je ne vois qu'une activité de deux mille douze (2012). Est-ce qu'il y a d'autres activités...

R. Bien, vous avez la migration, la migration des

clients du tarif M, là, qui apparaît en premier, là, qui sont de deux mille douze (2012). Puis, naturellement, bien, ces économies-là perdurent à travers le temps.

Q. [185] Oui, ma question, que j'allais vous poser, c'était de vous dire, dans celles que vous avez identifiées ici, les activités, là, les exemples, dans le fond, d'amélioration de processus, il y en a qui sont datés, il y en a qui ne sont pas datés. La question que je me posais, par exemple, prenez le deuxième juste en dessous, « projet d'amélioration du processus de localisation des conduites », il n'est pas daté celui-là. Est-ce que c'est quelque chose qui est spécifique à une année, qui s'est commencé une année X puis qui continue tout le temps? Comment...

R. Bien, je vais profiter de l'occasion pour dire que c'est très récent. Dans le fond, il y a eu une première phase qui s'est réalisée en deux mille douze (2012). Une première phase qui... et qui avait pour objectif de mieux s'organiser ou planifier les demandes que l'on reçoit des entrepreneurs lors de demandes de localisation. Et ce que j'en comprends c'est qu'on l'a fait... on a réuni un certain nombre d'entrepreneurs ou de

personnes qui interviennent dans des travaux pour bien comprendre leur réalité et de voir comment on peut améliorer tout ce processus de localisation.

Et je comprends qu'il y a une deuxième phase qui va se poursuivre en deux mille treize (2013).

Q. [186] D'accord. Évidemment... puis, encore une fois, vous pouvez répondre aussi longuement que vous voulez. Ce qui m'intéressait c'est un peu les phases ou les années où ça a commencé. Je vois, effectivement, la localisation de conduites ce que c'est, mais si vous jugez opportun de nous ajouter des choses, il n'y a pas de problème. Mais je continue un peu plus loin, quelques « bullets » plus loin ou picots plus loin, « centralisation, réorganisation des tâches administratives au bureau de contrôle corporatif », ça aussi il n'y a pas d'année. C'est quand?

R. Notre mémoire collective nous dit deux mille douze (2012).

Q. [187] Parfait. C'est difficile de contre-interroger les collectifs, là, comme ça, plusieurs personnes qui ont des réponses. Mais ce n'est pas grave, je continue. Je blague, en passant. Alors, « transfert de connaissances, plan de relève », ça, est-ce que c'est quelque chose de nouveau?

R. Ça c'est toujours actif. Vous savez que les retraites annoncées sont nombreuses, je pense que, d'ailleurs... je pense que madame Brochu l'a évoqué ce matin, là, que c'est un défi important puis qui va s'accentuer au cours des prochaines années. Il y a de plus en plus de gens qui vont être au bord de la retraite prochainement et le transfert d'expertise, justement, des gens... Donc, oui, c'est très actif et c'est même en croissance.

Q. [188] Mais je comprends que ça c'est quelque chose de constant, ça a toujours été là à chaque... vous avez des préoccupations de retraites, là, c'est peut-être accentué maintenant, à cause de l'âge global de votre effectif?

R. C'est ça, la population employée, là, éligible à la retraite est importante.

Q. [189] C'est bien dit ça. Vous aviez quelque chose à ajouter, je m'excuse.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Bien, oui, on a une croissance qu'on pourrait qualifier de quasi exponentielle, des gens qui sont éligibles à la retraite. Ça fait que c'est sûr que c'est une problématique qui augmente d'année en année. Ce n'est pas une croissance stable, c'est une croissance exponentielle. Et nous il faut se

préparer parce que c'est... c'est comme ça, là.
Puis je vous invite à poser la question peut-être
aux gens demain matin ou à un banc sur les RH, qui
va pouvoir vous confirmer que c'est une croissance
exponentielle. Et c'est de plus en plus difficile
de recruter des gens. Donc, notamment dans un
secteur... dans le secteur technique. Le secteur
technique, ce n'est pas facile de trouver des gens
techniques. Dans le secteur TI ce n'est pas facile
de trouver des gens. Donc, on a un problème de
mises à la retraite exponentielles, il faut doubler
les postes, bien souvent, dans le secteur technique
puis il faut former, il faut que les gens
apprennent les systèmes au niveau TI. Donc, oui, en
deux mille treize (2013), on voit une croissance
exponentielle plus grande.

14 h 48

Q. [190] Je n'en doute pas, si on parle des
efficacités. Évidemment, c'est vos processus qui
sont en efficacité. Alors vous me dites, compte
tenu de tout ça, qu'on voit venir évidemment, ce
n'est pas une surprise, vous faites des choses par
rapport à ça, mais je comprends que ce programme-là
de transfert de connaissances a toujours été là,
c'est juste qu'il est accéléré. Accéléré ou plus

important à court terme, on va le dire comme ça.

R. Il faut rattraper les projets qui ont dû être repoussés, comme on l'a dit ce matin.

Q. [191] O.K.

R. Et à un moment donné, il y a une limite à repousser ça. D'ailleurs, c'est ce que je disais dans mon propos ce matin, en deux mille treize (2013), nous demander d'intégrer plus que ce qu'on a fait dans le passé ce n'est pas possible. On est rendu au bout, là. Et puis deux mille treize (2013), oui, on voit cette augmentation-là et puis d'ailleurs on est en ligne avec les budgets en ce moment, donc ça veut dire que les dépenses sont déjà là, et sont déjà nécessaires.

Q. [192] Ensuite, déploiement du programme de santé et sécurité au travail, est-ce que c'est une nouveauté deux mille douze (2012)?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Non, ce n'est pas une nouveauté. Par contre, il y a eu un cran supérieur ou une accélération en, là, je pense que... Mais vous pourrez aussi en reparler demain avec le banc sur des... employés et culture, là, des ressources humaines. De mémoire, là, il me semble qu'il y a eu une organisation, une structure beaucoup plus importante qui s'est mise en branle,

il me semble, en deux mille onze (2011) mais qui est toujours présente puis qu'on augmente encore.

Q. [193] Dans l'ensemble des processus qu'on vient de discuter, puis il y en a d'autres évidemment, amélioration de processus, on continue en bas, pas en bas de page mais à la diapositive 12, mais pour ceux qui ont le document imprimé c'est en bas de page, donc on continue avec les améliorations. Est-ce que vous avez fait des analyses des potentiels d'efficience avant de vous lancer dans ces différentes mesures d'efficience là pour savoir ce que vous pouviez aller chercher d'un éventuel programme et ce que vous avez été chercher en réalité avec votre mesure?

R. Bien, je crois que je l'ai mentionné ce matin. L'équipe de qualité corporative qui accompagne justement les gestionnaires dans la réalisation des projets d'amélioration, donc il y a un premier diagnostic, c'est des gens qui ont été formés justement dans la gestion de projet pour pouvoir bien orienter... un, bien analyser la situation, bien quantifier les effets bénéfiques attendus, et d'aider à l'implantation des mesures d'amélioration et par la suite de mesurer les bénéfices réels par rapport aux bénéfices attendus. Donc, oui, il y a

une équipe qui mesure tous ces éléments-là.

Q. [194] Est-ce que je me trompe quand je dis que dans le présent dossier nous n'avons pas l'information, je dirais, de ce qu'il est possible d'atteindre, on a le résultat obtenu comme preuve. Je prends l'exemple, prenez un exemple, peut-être migration des clients du tarif M parce que vous avez mis un chiffre spécifique dessus, là, c'est plus facile, mais prenez-en n'importe quel autre : révision de la gestion des outils de communication qu'on voit en secteur croissance à la page 11. Donc, la capacité ou la possibilité d'efficience initiale, est-ce qu'on est d'accord pour dire que ce n'est pas dans le dossier?

R. La seule mention de façon prospective, elle est à la DDR 7 de la Régie, puis j'y ai référé ce matin, je l'ai reprise à nouveau où, bon an mal an, l'équipe de qualité corporative gère une quinzaine de projets qui livre... naturellement c'est variable d'année en année, mais qui varient entre cent mille (100 000) et cinq cent mille (500 000) par année. Donc, c'est un portefeuille qui se renouvelle, des opportunités d'amélioration, on en identifie régulièrement. Mais, par contre, on a une capacité aussi de livrer ces éléments-là.

Q. [195] Vous dites qu'à la DDR, dernière DDR de la Régie le potentiel d'efficience, par exemple, de l'un ou l'autre des éléments d'efficience que vous nous avez mentionnés à la page 11, ou peut-être à la page 12, lorsqu'on peut le chiffrer spécifiquement, j'ai un chiffre que je peux comparer pour faire un bulletin. On a obtenu combien du combien on pouvait aller chercher, là, c'est ça? Là, je vous laisse aller voir la réponse à la demande de renseignements.

(14 h 52)

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Je peux vous lire le texte qui est à la... à la page 21 de la Gaz Métro-18, Document 11. Donc je dis, bon :

Depuis ce temps, les projets traités n'ont pas les mêmes retombées monétaires. En effet, un portefeuille d'environ quinze projets est réalisé annuellement pour des gains de productivité totaux variant de 100 000 \$ à 500 000 \$, ces gains peuvent dans certains cas constituer des économies de dépenses d'exploitation, de dépenses en capital

ou permettre d'absorber la croissance des activités. Donc, compte tenu de l'ampleur des montants en cause, nous n'avons pas spécifiquement identifié ces économies dans le dossier tarifaire 2012 et 2013.

Parce que dans les années deux mille dix (2010) et deux mille onze (2011), compte tenu de l'importance relative des projets, nous avons souligné les... d'ailleurs, ce que vous voyez, là, apparaissait à ces dossiers-là.

Q. [196] Mais ma question, vous vous souvenez, c'était de savoir c'est, quelle est le potentiel d'efficience, et la réponse à la demande de renseignements, c'est ce que vous avez fait. Alors pour juger si votre potentiel pouvait être atteint et plus élevé, par exemple du double, du triple, ou peu importe le chiffre, là, je fais ça comment, là; dans le dossier, est-ce que j'ai la preuve, si je n'ai pas la preuve dans le dossier, est-ce que c'est possible de l'avoir, si elle existe?

R. Ce que je vous dis, c'est que le portefeuille actuel, là, je vais dire ça comme ça, là...

Q. [197] Oui.

R. ... il est de quinze projets, je pense que j'y

réponds, là, quand je dis :

En effet, un portefeuille d'environ
quinze projets est réalisé
annuellement...

Q. [198] Oui.

R. Donc aujourd'hui, j'ai un portefeuille d'une
quinzaine de projets, pour des gains de
productivité qui varient entre cent et cinq cent mille
(100 000 - 500 000 \$).

Q. [199] Donc, vous n'avez pas de plan d'efficience
qui nous dit d'avance : « Je peux aller chercher,
par exemple... », prenons un exemple ensemble pour
faire ça juste pour simplifier la question, là :

Migration des clients du tarif M
facturés en fin de mois - Télémétrie :
600 000 \$ sauvé - Demande tarifaire
2012

Vous nous dites ça. Alors, est-ce que le potentiel
de ça, c'est un million (1 M\$), deux millions
(2 M\$), cinq millions (5 M\$), selon votre
évaluation initiale, ou est-ce que c'était, vous
avez atteint cent pour cent (100 %) du potentiel
d'économies d'efficience, qu'on était là, parce que
là, je ne pense pas qu'on ait l'information pour
juger, donner le bulletin, si vous voulez, des

mesures d'efficience qui ont été mises en place.

Juste en chiffres comme ça, ça ne nous dit pas grand-chose; oui, c'est six cent mille dollars (600 000 \$), c'est merveilleux, mais ça ne nous dit pas versus quoi.

R. D'accord. Alors je peux vous dire, dans ce cas-là bien précis, que oui, ça a été réalisé, et que les économies attendues ont bel et bien été livrées.

Q. [200] O.K. Mais je répète ma question, pour la dernière fois je vous le promets, là : est-ce que vous avez un plan d'efficience dans lequel je suis capable de voir d'avance ce que vous prévoyez obtenir comme potentiel d'efficience avant de constater que vous avez réussi six cent mille (600 000 \$), puis dans ce cas-là, ça a été bien fait, bien fait ou obtenu à cent pour cent (100 %), ce n'est pas une question d'être bien fait, là.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. Pour nous aider, évidemment, vous allez me dire ce n'est pas moi qui dois poser les questions, évidemment...

Q. [201] Bien, vous pouvez toujours les poser mais je ne pense pas que je vais y répondre, là.

R. Qu'est-ce que vous entendez par, comment vous définissez « potentiel d'efficience » pour qu'on

puisse vraiment avoir, parce qu'on fait du balisage, on l'a dit ce matin, donc « potentiel d'efficience », pouvez-vous nous donner une définition de ça, à ce moment-là on serait peut-être plus en mesure de bien répondre à votre question.

Q. [202] Bien, écoutez, je vais remettre la question peut-être dans un autre sens. Vous avez dit, à la demande de renseignements, à la réponse à la demande de renseignements ici de la Régie, pour le potentiel d'efficience, j'ai compris de deux mille treize (2013), là, les projets que vous allez mettre en place, votre... je comprends que le potentiel d'efficience, vous l'avez édicté, dans ce cas-là, vous avez dit : « On prévoit qu'on va aller chercher tant... », j'oublie le chiffre, là, vous m'excuserez, « ... des quinze projets. » Ça, je comprends que c'est cent pour cent (100 %) de ce que vous pouvez aller chercher par ces mesures d'efficience là, ou d'améliorations de processus ou autres, ou est-ce que c'est le chiffre que vous allez réaliser seulement en deux mille treize (2013) alors qu'il y a un potentiel, par exemple, du double, du triple ou du quadruple. Moi, je veux juste savoir, si vous avez un document qui

nous permet de comprendre ce vers quoi vous allez, ça va nous aider plutôt que de juste voir le chiffre que vous avez atteint, point à la ligne. On a le résultat mais on ne sait pas la capacité de cette mesure d'efficience, mesure d'optimisation, amélioration de processus, pour utiliser vos expressions.

R. Donc là, bien, je commence à comprendre un peu plus, là, évidemment. Donc, vous dites : on vous a répondu que voici l'efficience qu'on a faite en l'année deux mille treize (2013). Ça on s'entend pour dire que la réponse en DDR ça donne le portrait de l'efficience qu'on a faite en deux mille treize (2013).

Mais là ce que vous me dites, c'est dire : écoutez, parfait, je vois votre réponse. Maintenant, le potentiel d'efficience sur un horizon, là, X années, seulement celui d'ancien en deux mille treize (2013), ce que je serais tenté de vous dire, c'est celui qu'on a réalisé en deux mille treize (2013). C'est cent pour cent (100 %) du potentiel qu'on a identifié en deux mille treize (2013). Le potentiel de deux mille treize (2013), bien, on le fait.

Q. [203] Mais j'ai compris que quand vous le dites en

global, de même, ça va bien. Excusez-moi l'expression un peu québécoise « de même », mais je suis désolé. Ça va bien, mais c'est des mesures. Dans la vraie vie, là, c'est une mesure spécifique. Chaque mesure spécifique est mise en place puis à la fin ça vous donne un chiffre global. Alors quand vous me parlez comme ça, ça va bien. Moi ce que j'essaie d'obtenir c'est l'information en vous disant : si vous avez fait des activités spécifiques sur un point, j'imagine que vous avez identifié au départ. On peut aller chercher, par exemple, un million de dollars (1 M\$) là ou cent mille dollars (100 000 \$) là.

Par contre, malheureusement cette année on pourra juste aller chercher cinq cent mille (500 000 \$) parce qu'on n'a pas le temps de tout faire le Québec, exemple. Mais on va le faire sur deux ou trois ans ou quatre ans. Le but de l'exercice c'est simplement de vous baliser à l'interne par rapport à votre propre potentiel identifié. Mais je n'ai pas la preuve dans le dossier, sauf erreur, et à moins que vous m'indiquiez en quelque part, là, dans cette preuve-là, de ces différents types d'efficience là qu'on peut atteindre. Potentiel, je devrais dire,

d'efficience qu'on peut atteindre en bout de piste. Je ne suis pas capable de vous dire : avez-vous bien fait ou mal fait? Je peux juste constater le chiffre que vous avez fait. C'est intéressant. Mais ça ne me donne pas d'idée. Puis je suis convaincu que quand vous embarquez dans une mesure d'efficience comme celle qu'on a parlé, la migration des clients au tarif M, vous vous êtes probablement posé la question : on pourrait aller chercher de l'argent là-dedans. C'est évident, si on fait ça différemment. Puis vous mettez en place la mesure. Mais je n'ai pas le potentiel ou votre objectif ou ce que vous avez prévu de faire. Puis je ne suis pas capable d'évaluer ce que vous avez fait.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Écoutez, un, c'est l'équipe corporative, l'équipe qualité-corporative qui administre. Ils ont certainement des outils qui rassemblent leurs projets, leurs performances, ce qui est envisagé, ce qui est... ce qui est réalisé. Je peux prendre l'engagement de m'adresser auprès d'eux pour voir si un tel rapport... Et ce que je comprends, c'est que vous voudriez comme une espèce de tableau de bord de ce qui est, aujourd'hui, les projets, avec

les économies attendues, ceux qui sont réalisés, les économies réelles, c'est-tu un peu ça que je comprends?

Q. [204] C'est un peu pas mal ça, oui.

R. C'est un peu pas mal ça. Et l'année probable de réalisation, là, s'il y en a qui dépassent la capacité de travail.

Q. [205] Oui, c'est ça. Parce qu'il y en a qui peuvent prendre trois ans à mettre en place, on le comprend bien, là.

R. Alors je vais, je vais m'informer auprès de l'équipe qualité-corporative.

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'engagement 8. Est-ce qu'on peut le libeller?

Me STEVE CADRIN :

Là je suis mal à l'aise! Vous avez tellement bien libellé l'engagement.

UNE VOIX :

Vous pouvez dire les huit dernières pages (inaudible).

Me STEVE CADRIN :

Huit dernières pages, tant que ça, oui? Non mais je... Tel que libellé par madame, mais je ne sais pas si ça se fait, là, dans notre, dans notre

jargon, là.

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est de demander, c'est qu'on demande à un département dont, je m'excuse, je n'ai pas le nom, de livrer les mesures de départ et les mesures atteintes par année dans les différents secteurs. Mme

NICOLE BESSETTE :

En fait, s'ils ont un tableau de bord. LE

PRÉSIDENT :

Un tableau de bord.

Mme NICOLE BESSETTE :

S'ils ont un tableau de bord qui liste les projets avec leur performance attendue, leur performance livrée et la date probable de réalisation.

E-8 (GM) : Demander au département de l'équipe-corporative s'ils ont un tableau de bord qui liste les projets avec leur performance attendue, leur performance livrée et la date probable de réalisation.

Me STEVE CADRIN :

Comme madame le dit, là, mais... Je vois monsieur le président qu'il est rendu trois heures (15 h).

J'ai encore des questions. Par contre, de deux options. Est-ce que nous poursuivons peut-être un petit peu plus tard que trois heures (15 h) ou je reviens demain matin et je continue?

LE PRÉSIDENT :

Vous en avez pour combien de temps, Maître Cadrin? Me

STEVE CADRIN :

Peut-être une quinzaine de minutes, là. C'est des questions qui sont moins à déploiement, si je peux me permettre l'expression, là, dans les réponses. Ou dans la question même. Le sténographe, il va écrire plus vite, c'est tout ce qui va arriver!

LE PRÉSIDENT :

Alors allez-y. On va, on va... Me

STEVE CADRIN :

Q. [206] Oui, d'accord. Alors, écoutez. Je continue à la page, je vous disais à la page 12. Il y avait certains éléments qui traitaient de la question de balisage. Vous avez répondu à certaines questions déjà. Vous nous avez parlé d'un balisage qui avait été fait en deux mille huit (2008). Et là, ici, à la page 12 on voit un exercice de balisage de la fonction TI. Puis entre parenthèses on marque : « manque de ressources ». On est à peu près au milieu, secteur approvisionnement et

réglementation. Pouvez-vous me dire en quelle année ce balisage-là a été fait?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Bien, je pense que ce matin je l'ai mentionné, là.

Q. [207] Mais c'est peut-être moi qui vous ai manquée, là, je m'excuse.

15 h 02

R. Alors il y avait un premier balisage qui avait été fait en deux mille neuf (2009) et un autre qui est tout tout récent, en fait en deux mille treize (2013). En deux mille treize (2013). Est-ce qu'il existe d'autres balisages sur d'autres processus, par exemple service clientèle, service au réseau, ou ces choses-là? Parce que, là, je comprends que vous avez mentionné un autre qui est postérieur à deux mille huit (2008), celui qui avait fait l'objet de la question SCGM-18, Document 9, page 14, la question sur le balisage, vous avez parlé juste de un, celui de deux mille huit (2008).

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Bien, entre autres, il y a eu un balisage du secteur vérification interne qui est aussi, à ma mémoire, tout récent, qui permettait d'évaluer la conformité. Je comprends qu'ils font ce balisage-là, un, pour vérifier s'ils satisfont toujours la

conformité des normes internationales et, en même temps, ils mesurent les écarts par rapport aux bonnes pratiques et par rapport aux pistes d'amélioration qui pourraient être implantées chez eu.

Q. [208] D'accord. Mais si on continue plus dans les éléments comme, par exemple, service à la clientèle, pour le réseau, ces choses-là, est-ce que vous avez des balisages à ce niveau-là?

R. Ce que je disais, service à la clientèle, je disais que, durant la période Héritage, implantation du système, on avait pris une pause de balisage, parce que, de toute façon, les activités étaient un peu perturbées ou risquées. Et l'intention, c'est de reprendre dès cette année notre participation à des balisages.

Q. [209] Donc, non, il n'y a pas d'autres balisages, en résumé, en ce moment?

R. Au service à la clientèle ou?

Q. [210] Service à la clientèle, par exemple. J'ai donné cet exemple-là, mais il pourrait y avoir pour le réseau.

R. À l'exploitation, ils... régulièrement, souvent ce que je comprends qui existe à l'exploitation, c'est qu'il y a beaucoup de circulation de l'information

entre la CGA, les membres donc de la CGA ou de l'AGA, et lorsqu'ils veulent se mesurer entre eux, bien, ils vont s'échanger de l'information leur permettant de voir si les pratiques que nous entreprenons sont partagées ou si... Mais j'ai compris que c'est un balisage, ce sont des balisages ad hoc permettant de voir si l'alignement qui est entrepris est adéquat.

Q. [211] Donc, si j'avais une question similaire à celle que j'ai posée tantôt, et que vous aviez phrasé un engagement pour moi, est-ce que vous avez un plan de balisage dans le fond des... là où vous voulez être sur les différents éléments sur lesquels on peut baliser un distributeur gazier, est-ce que je comprends qu'il n'y a pas vraiment de plan de balisage là où vous voulez vous situer, exemple premier pour, exemple, le service à la clientèle, dans les deux premiers pour telle autre chose? Je donne des exemples. Ça n'a peut-être pas de sens, mais allez-y.

R. Là, ma réponse, elle va être claire. C'est que, non, il n'y a pas... En tout cas, à ma connaissance, à moins que quelqu'un me dise le contraire, mais il n'y a pas de plan de balisage avec des objectifs précis d'identifiés, pour

l'organisation. C'est ce que je comprends.

Q. [212] O.K.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. En fait, ce qu'on a dit ce matin, c'est qu'il y a des balisages dans chacun des secteurs de l'entreprise. Vous savez, on était en mécanisme incitatif dans le passé, je veux dire, on avait davantage à faire du balisage, à se comparer, à s'assurer qu'on faisait de l'efficience. Donc, oui, il y a des balisages spécifiques par secteur. Ils ont leur propre méthode. Si vous parlez de global, non. Le seul global, par exemple, qu'on peut parler, puis c'est toujours difficile, ça fait qu'on fait un balisage global.

Si jamais on s'en va vers ça, bien, on va avoir le même problème qu'on a quand on essaie de faire un facteur de productivité dans un mécanisme incitatif, par exemple. On va dire, il n'y a pas un distributeur qui est directement pareil à Gaz Métro. Donc, un balisage global, ce n'est pas possible. Par contre, des balisages spécifiques par groupe, par secteur d'entreprise, ça se fait. Il y en a un en TI. Il y en a qui se font en exploitation. Il y en a qui se font aux ressources humaines. Vous allez pouvoir poser la question

demain. Il s'en fait à l'interne, parce qu'on a avantage à le faire, tout simplement.

Q. [213] Mais au dossier actuellement, il n'y en a pas de déposé de ces balisages-là. Vous nous avez répondu que celui qui avait été...

R. Au dossier, non.

Q. [214] ... discuté, deux mille huit (2008), on ne pouvait pas nécessairement arriver à bien capter toutes les subtilités du balisage. Je vais le dire comme ça. Je paraphrase. Mais, là, il n'y en a pas d'autre qui a été déposé. Vous nous dites, on en fait, mais on ne vous en montre pas, en résumé.

R. Je vais répondre à votre question. En fait, il n'y en a pas qui ont été déposés.

Q. [215] Vous me les montrez où et quand? Est-ce qu'il y a d'autres forums dans lesquels ces exercices de balisages-là, selon vous, sont présentés à la Régie ou aux intervenants, si ce n'est pas en tarifaire comme là?

15 h 07

R. J'essaie... votre question c'est?

Q. [216] Ma question c'est de savoir si vous avez présenté vos résultats d'exercices de balisages que vous dites, vous dites, sur une base régulière, partout, dans tous les domaines, dans toutes les

sphères d'activités, ça va. Est-ce que vous les déposez, vous nous les montrez quand?

R. On les utilise à l'interne. Il y en a, des balisages, par secteur. Il n'y a pas de balisage global. Mais on en a, des balisages, mais par secteur. Pas de global, c'est évident.

Q. [217] Puis, de ça, ne ressort pas de rapport de ce balisage-là, qui pourrait être sous une forme qu'on pourrait comprendre, nous, et qu'on pourrait regarder et voir où vous vous situez sur ces différentes sous-activités là, que vous décrivez?

R. Il n'y a pas de balisage global. On a dit qu'il y en a un qui a été fait au niveau TI. Il y en a sûrement qui ont été faits au niveau RH. Donc, il y en a, ils n'ont pas été déposés au dossier.

Q. [218] Mais ma question est de savoir si le rapport de balisages, lui, existe physiquement? Peu importe, là, vous avez dit, TI, vous en choisissez un. Je vais prendre cet exemple-là. Vous ne l'avez pas déposé?

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Un rapport global qui fait l'inventaire de l'ensemble de ces balisages-là, à ma connaissance, la réponse c'est non.

Q. [219] Puis individuellement, est-ce que... quand

vous dites « l'ensemble de ces balisages-là », ça veut qu'il y a un balisage sur chacune des activités?

R. C'est des initiatives qui sont prises par les gestionnaires, donc qui restent au niveau de l'unité et qui est pris en charge par... et les constats, dans le fond, sont partagés au sein des équipes de manière à ce que les gestionnaires puissent s'améliorer.

Q. [220] D'accord. Je vais passer sur un autre sujet. Cette fois-ci c'est plutôt en référence au mémoire de l'UMQ ou certaines recommandations, que nous avons à l'intérieur du mémoire de l'UMQ. Je fais simplement vous référer ce sur quoi on va parler. Donc, la question c'est la question 1.2 du mémoire de l'UMQ, mais vous n'avez pas besoin de vous y rendre, là, pour les fins de la question, ma question est plus large, là.

Le Distributeur a-t-il identifié une ou des raisons exceptionnelles qui justifieraient une hausse des autres dépenses d'exploitation qui sont supérieures à l'inflation?

Et, en fait, c'est plutôt pour savoir si vous avez une étude à cet effet-là, si tant est que votre

réponse est oui? Autrement dit, je ne veux pas avoir l'énumération, là, je veux simplement, si vous me dites « oui », est-ce que vous avez fait des études?

R. Bien, là j'aurais peur de me répéter. Je pense que ça fait plusieurs fois qu'on indique les raisons pour lesquelles on pense que nos dépenses de deux mille treize (2013) sont justifiées. Je ne sais pas qu'est-ce que je pourrais rajouter, honnêtement.

Q. [221] Bien, c'est pour ça que je vous ai dit, si c'est oui, la question que je vous posais automatiquement, là, donc sans reprendre tout l'exposé, est-ce que vous avez fait des études à cet effet-là, un moyen de chiffrer chacun de ces éléments-là comme tels?

Me VINCENT REGNAULT : Je pense que...

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. On aimerait plus comprendre votre besoin.

Q. [222] Étude, c'est étude...

R. Parce que des chiffres on en a présenté beaucoup et on le voit d'ailleurs, ici, dans l'acétate numéro 5. Et on vous a identifié, par exemple, dans le dossier, à plusieurs endroits, qu'il y a le « back log », la difficulté de recrutement. Donc, ces

éléments-là ont été...

Me STEVE CADRIN :

Q. [223] Je vais me contenter de la réponse à date.

R. Ces éléments-là sont chiffrés ici. C'est des effets collatéraux qui font en sorte qu'on a une augmentation de ces coûts-là dans l'année deux mille treize (2013). Donc, les chiffres, on en a beaucoup dans le dossier, puis les raisons pourquoi ces chiffres-là augmentent, on les aussi dans le dossier.

Q. [224] D'accord. Je vais y aller sur une question suivante et c'est mon avant-dernière. Pour vrai. Alors, quels sont les exemples de meilleures pratiques de l'industrie mises en oeuvre par le Distributeur pour tenter de contenir la hausse des autres dépenses d'exploitation? Et là je me pose un peu de questions à ce niveau-là. J'ai compris vos réponses sur les chiffres, que vous avez de la difficulté à... qu'on a de la difficulté à gérer, les autres dépenses d'exploitation qui nous arrivent, les exigences, la croissance, ces choses-là. Mais on parle des meilleures pratiques de l'industrie. Alors, c'est ça votre preuve, d'ailleurs, là, c'est qu'on met en place ou on

déploie les meilleures pratiques dans l'industrie.

Comme, le balisage, je n'ai pas beaucoup d'informations, je pose... ça veut dire quoi ça?

R. Vous réferez à votre preuve, Maître Cadrin?

Q. [225] En fait, si vous voulez que je réfère à ma preuve, c'est question 1.4, recommandations 3 et 5, de l'UMQ. Mais vous dites : « Nous mettons tout en oeuvre »... en fait :

Les meilleures pratiques de l'industrie sont mises en oeuvre par le Distributeur pour tenter de contenir la hausse des autres dépenses d'exploitation.

Alors, là je n'ai pas de balisages. Je veux avoir des exemples des meilleures pratiques, c'est quoi?

R. Évidemment, je veux juste m'assurer...

Q. [226] Je vais vous trouver le passage de notre mémoire qui en parle et qui cite le passage que vous aviez, si je ne me trompe pas. J'y arrive. Je m'excuse, je n'ai pas la référence exacte au passage de votre preuve, je suis désolé, là. Dans les délais que je veux essayer de respecter, là. Je peux poser la question à l'envers. Je vais donc retirer ma question pour la reposer à l'envers.

Q. [227] Est-ce que vous mettez en place les

meilleures pratiques de l'industrie pour contenir la hausse des autres dépenses d'exploitation, d'abord? Puis après ça, je vais vous poser ma question.

Mme NICOLE BESSETTE :

R. Oui.

Q. [228] Bon. Pouvez-vous me donner des exemples, maintenant que vous avez identifié cette réponse à cette question pour moi, merci, de cette meilleure pratique de l'industrie... de ces meilleures pratiques de l'industrie dont vous parlez pour contenir vos autres dépenses d'exploitations? On met de côté, évidemment, les charges de retraite, notamment.

M. SYLVAIN AUDETTE :

R. On a mentionné qu'on se compare au niveau des TI, on a mentionné qu'il y avait moins de postes par rapport à d'autres comparables. On est sous capitalisés au niveau TI. Puis c'est le résultat du rapport de balisage, là, très récent, que tu as nommé tantôt, deux mille treize (2013). On a des... on se compare au niveau... même si ce n'était pas votre question, même au régime de retraite, on se compare, on s'assure qu'on est dans la bonne moyenne, comme madame Brochu l'a mentionné. Et au

niveau des bonnes pratiques de l'industrie gazière au Canada, il y a une association qui s'appelle le Canadian Gas Association, qui a des comités spécialisés, des comités opérations dans lesquels ont participé activement. Et puis si vous voulez avoir plus de détails exactement comment on le fait concrètement, parce que c'est des rencontres régulières, monsieur Garneau, qui va être sur le banc, va pouvoir vous en parler. Mais je peux vous dire qu'on fait partie du Canadian Gas Association, nous permet de rencontrer nos pairs canadiens pour comparer les bonnes pratiques. Pas seulement en opérations, dans tous les secteurs en réglementation, oui, je fais partie d'un comité, mais dans tous les secteurs, en comptabilité, dans tous... Donc, cette association-là nous permet de faire... de se comparer avec nos pairs.

Q. [229] Vous n'avez pas d'exemple des meilleures pratiques de l'industrie que vous avez mises en place pour contenir spécifiquement ce qu'on vit en ce moment-là, qui est la hausse des autres dépenses d'exploitation? Vous savez, c'est assez précis ma question, là, on a... c'est ponctuel à deux mille treize (2013), là. Je vous dis : Qu'est-ce que vous avez fait comme meilleures pratiques de l'industrie

pour contenir ça? Est-ce que vous avez fait quelque chose de plus que de simplement faire ce que vous faites toujours, donc de rencontrer vos pairs puis de vous tenir à jour et de faire en sorte que vous êtes à la fine pointe?

R. Lorsqu'on se rencontre puis qu'on compare nos méthodes de travail, indépendamment du secteur, ici, je vais parler de façon globale, c'est clair qu'on regarde : « Qu'est-ce que vous faites, vous, pour réduire vos coûts? -Ah! bien, nous, on fait ça. Regardez ce qu'on a fait. -O.K., parfait. » On se compare dans tous les secteurs. On l'a fait en efficacité énergétique, on avait un rapport des « best practice » en efficacité énergétique qui avait déjà été déposé ici, devant la Régie. Je veux dire, ce genre d'exercice-là, de meilleures pratiques de l'industrie, on le fait. Et, surtout, on est encouragés à le faire. On est en mécanisme incitatif. Donc, oui, on se compare régulièrement à nos pairs canadiens, de façon plus précise, et puis c'est certain qu'on le fait.

15 h 17

Q. [230] Mais vous n'avez pas d'exemple?

R. Quel genre d'exemple vous voulez?

Q. [231] Je vous demande des exemples de meilleures

pratiques de l'industrie que vous avez faits, parce que c'est, comme je vous ai dit tantôt, la question est plus spécifique peut-être dans votre preuve, je n'ai pas retrouvé la place dans votre preuve, mais pour tenter de contrecarrer les hausses des autres dépenses d'exploitation. C'est ça que je veux dire.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Je veux juste intervenir à ce stade-ci, parce qu'il ne faut pas mettre les mots dans la bouche des témoins ici. Mais j'ai retrouvé, je pense, le passage que cherchait maître Cadrin. Et ce n'est pas un passage ou ce n'est pas une citation qui provient de Gaz Métro. C'est une citation qui provient d'un intervenant dans un dossier tarifaire d'Hydro-Québec, c'est l'AIEQ, qui vient de parler justement :

Ces derniers favorisent l'adoption des meilleures pratiques et l'amélioration de la productivité, situation ressentie de façon très indirecte par un monopole.

Donc, on est dans un autre contexte, on est dans un autre dossier. Ce ne sont pas des paroles qui ont

été... On ne cite pas ici des paroles de Gaz Métro. À moins qu'on me montre ailleurs. Puis j'entends les questions de maître Cadrin, j'écoute évidemment avec grande attention les réponses données par le panel, loin de là mon souhait d'intervenir ou de vouloir mettre les bâtons dans les roues de mon confrère. Mais je pense qu'il a eu des réponses relativement claires à ses questions. Peut-être que Gaz Métro ne fait pas les choses telles que l'UMQ le souhaiterait. Maître Cadrin aura certainement l'occasion de le plaider. J'aurai l'occasion de plaider moi-même ce que fait Gaz Métro : Est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien? Moi personnellement, je pense qu'on a fait un peu le tour de cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin, si vous voulez répondre. Après ça, j'ai quelque chose à vous proposer.

Me STEVE CADRIN :

Je n'ai certainement pas d'objection à faire à votre proposition, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Regardez, j'avais vu aussi en feuilletant rapidement, j'avais vu quelque chose de l'AIEQ, mais je pensais que, peut-être, d'autres citations,

parce que votre mémoire peut en contenir d'autres. Et il est trois heures et vingt-deux (3 h 22). Ce n'est pas... Et je vais vous avouer, et je m'en excuse auprès... en fait, je me suis regardé, pour la question de temps, je vous ai regardé, j'ai regardé dans ma tête, mais en fait j'aurais pu demander au panel qui est là depuis longtemps si eux préféreraient passer demain matin, parce que c'est exigeant le travail qu'ils font présentement. Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on reprenne avec vous demain matin.

Me STEVE CADRIN :

Moi, mes questions sont finies sur cette lignée-là. J'ai terminé mes questions. Alors, si vous voulez, ce que j'allais vous suggérer, moi de mon côté, mais j'attendais votre suggestion d'abord, par déférence, alors, moi, ce que je vais vous suggérer, c'est qu'on va faire la preuve qu'on a à faire sur ce niveau-là, et s'il y a un passage dans lequel on a cité ça, qu'on a pris ça dans la preuve de Gaz Métro plutôt que dans une preuve quelconque autre, puis qu'on l'aurait importé dans notre mémoire, on fera les correctifs en temps et lieu. J'arrêterai mes questions à ce stade-ci. Je comprends qu'on ne m'a pas donné d'exemples

spécifiques. J'ai posé la question, c'est vrai, plus qu'une fois, j'en conviens. Les réponses sont les réponses qui ont été données, mais je n'ai pas noté d'exemples à ce stade-ci. Alors, je comprends que, là, je voulais donner la chance au témoin de ne pas dire après ça : Bien, la question n'était pas claire ou enfin ce n'était pas évident que vous vouliez avoir des exemples précis, et caetera. J'arrête là ma lignée de questions. J'ai fini.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez terminé avec ce panel-ci? Me

STEVE CADRIN :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Et vous reviendrez peut-être avec une correction à partir de ce que vous nous avez dit en cours de route concernant votre mémoire.

Me STEVE CADRIN :

Inquiétez-vous pas, si on trouve le passage, ce ne sera pas juste notre preuve, on va en parler avant. LE

PRÉSIDENT :

Vous allez vous faire un plaisir de... Me

STEVE CADRIN :

À mon confrère aussi. LE

PRÉSIDENT :

J'ai tout à fait compris dans votre regard. Alors, écoutez, bien oui, parfait. Merci de... Donc, on arrête ici pour vous. Là, j'ai maître Neuman qui me revient rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, est-ce que vous me revenez pour la personne du PGEÉ?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, absolument. Simplement pour informer la Régie et mon confrère. Donc, après réflexion, nous allons poser nos questions à monsieur Harvey par écrit, tout comme celles que j'avais déjà annoncées pour monsieur Kayal. Donc, monsieur Harvey n'aura pas besoin d'être présent. Donc, les questions, on les aura pour ces deux témoins d'ici demain matin, peut-être même aujourd'hui, mais en tout cas d'ici demain matin pour sûr. Comme ça, ça laissera du temps à ces personnes de fournir une réponse par écrit. Non seulement je vais le déposer sur le SDE si j'y arrive, mais je vais le transmettre en plus par courriel.

LE PRÉSIDENT :

C'est apprécié, Maître Neuman. Merci. Maître Boucher-Meunier.

Me PASCALE BOUCHER-MEUNIER :

Bonjour. Pascale Boucher-Meunier pour le ROEÉ.
Simplement pour indiquer que le ROEÉ croit que le panel sur l'efficacité énergétique de demain devrait être en mesure de répondre à ses questions. Cependant, on veut juste s'assurer que les experts seront disponibles pour répondre à des demandes d'engagement si nécessaire, les experts Harvey et Michel Kayal.

LE PRÉSIDENT :

Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Merci. Écoutez, de prime abord, je ne pense pas que ça pose un quelconque problème. SÉ/AQLPA posera des questions par écrit. Si, pour toutes sortes de raisons, le ROEÉ a des questions, ça nous fera plaisir de les transmettre à l'expert dans la mesure où elles sont recevables.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Ça va, Maître Meunier? Merci. Pour demain, puis je suis désolé, je sais que vous avez eu une grosse journée, j'aurais pu... on va faire vite. Pour demain, on a encore trois engagements, si j'ai bien compris, Maître Regnault. On a l'engagement 1, 7 et 8 qui restent en place. L'engagement 2 à 5 seront répondus par le biais

d'un témoin. Et ce que je comprends aussi, Maître Turmel, FCEI, nous allons commencer par vous demain. Donc, suite à la présentation et aussi avec le nouveau témoin pour compléter votre contre-interrogatoire. Et par la suite ce sera les gens de la Régie qui compléteront avec ce panel-ci. Alors, à moins que j'aie oublié quelque chose, Maître Regnault, sur les engagements, je pense que c'est complet. Alors merci beaucoup. Bonne fin de journée. Merci à vous et à demain.

AJOURNEMENT

SERMENT D'OFFICE:

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

Sténographe officiel. 200569-7